LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LIV — NO 289 MONTRÉAL, MARDI 10 DÉCEMBRE 1963

MÉTÉOROLOGIE
Neige dispersée
Plus froid
Maximum : 30
Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD
MONTREAL

10¢

FÊTE DU JOUR
S. Melchiade, pape et martyr
Les librairies
F. PILON INC.
Papeteries - Dactylographes
Accessoires de bureau

Ottawa et les provinces conviennent d'une politique commune de commerce extérieur

OTTAWA, (DNC). — Le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, se reconnaissant des intérêts communs en matière de commerce extérieur, s'efforceront de resserrer leur collaboration sans infirmer pour autant la prépondérance du pouvoir central. Réunis dans la capitale hier, les ministres et hauts-fonctionnaires du commerce des 11 gouvernements ont admis la nécessité de coordonner leur action en vue de multiplier nos ventes à l'étranger. La responsabilité de l'expansion de notre commerce extérieur appartient d'abord au pouvoir central, ont-ils reconnu, mais le rôle des provinces n'est pas moins essentiel.

"Loin de nous opposer aux missions commerciales des provinces à l'étranger, nous les encourageons, a dit M. Mitchell Sharp, ministre fédéral, en donnant lecture du communiqué conjoint à la fin de la journée. Plus on engagera de monde dans ce genre d'activité, plus nous serons contents. Cependant, il est indispensable d'éviter le double emploi et de tirer le plus grand parti possible de chaque initiative".

Les ministres du commerce de huit des dix provinces participent à la conférence. L'Alberta et Terre-Neuve y ont délégué des hauts fonctionnaires. M. Gérard Lévesque, ministre québécois de l'industrie et du commerce, s'est fait accompagner par son sous-ministre, M. Jean Deschamps, par les délégués généraux à Londres, Paris et New York, MM. Hugues Lapointe, Charles Lussier et Charles Chartier, et par deux conseillers, MM. Guy Caron et Gilles Martin.

Hier consacrée au commerce, la conférence le sera aujourd'hui à l'industrie. M. Charles Drury, ministre fédéral de l'industrie et de la production de la défense, remplacera M. Sharp à la présidence.

Le communiqué conjoint publié à la fin de la réunion jetait peu de lumière sur le contenu de la discussion. Les ministres ont employé la journée à examiner le moyen d'opérer une liaison constante entre les divers gouvernements, eu égard en particulier aux missions commerciales, aux cartels d'exportation, aux conférences sur l'expansion du commerce et à la participation aux foires commerciales.

Le ministre québécois, M. Lévesque, a insisté sur la nécessité d'accentuer la collaboration entre les deux niveaux de gouvernement. "Québec n'admettrait pas, a-t-il dit, que le pouvoir central agisse unilatéralement lorsque ses décisions risquent d'influencer notre activité économique".

Le ministre ontarien, M. Stanley Randall, a demandé qu'on recherche le moyen de prévenir le chevauchement des missions commerciales à l'étranger et qu'on examine la possibilité d'une participation conjointe de plusieurs gouvernements dans les foires.

Dans sa communication, M. Sharp a défini la politique tarifaire du Canada qu'il mettra de l'avant à la prochaine réunion du GATT. Le Canada, a-t-il dit, favorise la réduction progressive des tarifs par voie de négociation. Il s'efforce, en même temps que de faciliter l'accès des marchés étrangers aux produits canadiens, de protéger sa propre industrie. Il est prêt à toute concession en autant qu'on lui consentira la réciproque.

Sud-Aviation attend d'Ottawa le procès verbal des propos de McGregor avant de se décider à des poursuites judiciaires

Ce n'est que ce matin que le compte rendu exact des propos de M. McGregor devant le comité parlementaire des transports sera rendu public. Ce n'est donc pas avant 24 heures que les dirigeants de Sud-Aviation feront connaître leurs intentions sur les jugements sévères et erronés du président d'Air-Canada. Tout laisse entendre cependant que la compagnie aéronautique française ne pourra laisser sans réponse les accusations portées par M. McGregor contre la Caravelle. De bonne source, tant à Paris qu'à Ottawa, il se confirme en effet que des poursuites judiciaires sont loin d'être exclues.

M. Puget, président directeur général de Sud-Aviation a déclaré hier que sa compagnie publiera incessamment un communiqué précisant ses intentions et sa position.

L'"affaire Caravelle" a eu hier des échos au Parlement fédéral et, pour la troisième journée consécutive, dans la presse française indignée.

A Ottawa, hier, le député conservateur Louis-Joseph Pigeon a voulu savoir du premier ministre adjoint, M. Chevrier, si le gouvernement canadien envisageait de se passer des services de M. McGregor dont les propos récents viennent dit-il, de détériorer les relations entre la France et le Canada. M. Chevrier a répondu que la formulation de cette question était anti-parlementaire donc non recevable.

Toujours au sujet d'Air-Canada, M. Louis-Joseph Pigeon (PC - Joliette-L'Assomption-Montcalm) a demandé au gouvernement s'il allait corriger la situation qui existe à la compagnie alors que ses neuf directeurs sont de langue anglaise et qu'il n'y en a aucun de langue française.

M. Chevrier a répondu que la question sera "étudiée en temps et lieu".

M. Gilles Grégoire (CS-Lapointe) a alors demandé à M. Chevrier ce qu'il entendait par "en temps et lieu."

"Ces mots sont très clairs et nets et le député sait très bien ce qu'ils signifient," a dit M. Chevrier.

"C'est une échappatoire," a conclu M. Grégoire.

Le ministre de la Justice a, d'autre part, fait savoir qu'il attendra les événements avant de faire une déclaration sur les poursuites éventuelles qu'intenterait la compagnie française Sud-Aviation contre la compagnie Air-Canada et son président, M. Gordon McGregor.

Répondant à M. Gilles Grégoire (CS-Lapointe), M. Lionel Chevrier a dit que c'était une question purement hypothétique et qu'il fallait attendre les événements.

M. Gilles Grégoire avait demandé au ministre quelles mesures il entendait prendre pour éviter de telles poursuites légales qui feraient suite aux poursuites orales.

Voir page 8 : Sud-Aviation

McGREGOR

Les étudiants s'apprêtent à descendre dans la rue

L'Association générale des étudiants de l'université de Montréal songe à organiser une manifestation monstre à la Place Ville-Marie, jeudi, à 4 hres, pour protester contre l'attitude du président Gordon McGregor de la Société Air-Canada, devant un comité sessionnel des Communes, la semaine dernière.

Les dirigeants étudiants ont exprimé leur intention de faire une telle manifestation à la suite d'une requête en ce sens qui leur est parvenue de l'Association des étudiants de la faculté des sciences sociales.

Voir page 8 : Les étudiants

Pearson est l'objet de taquineries

OTTAWA. — Les députés de l'opposition ont taquiné le gouvernement hier au sujet des dépêches selon lesquelles le président Johnson a oublié de mentionner M. Pearson parmi les visiteurs étrangers qu'il attend le mois prochain et le secrétaire de presse du président, M. Salinger, cherchant à corriger cet oubli, a qualifié M. Pearson de "ministre des affaires étrangères du Canada".

L'incident s'est produit au cours d'une conférence de presse que M. Johnson donnait samedi à Washington.

M. Marcel Lessard, député créditiste du lac Saint-Jean, a ouvert le feu en demandant au ministre des affaires extérieures M. Martin quelles démarches le gouvernement libéral comptait entreprendre pour informer le gouvernement américain du fait qu'il y avait eu des élections au Canada. M. Martin a répondu que ce fait était bien connu.

"Le gouvernement, a-t-il l'intention d'en informer Pierre Salinger?" a demandé M. Paul Martineau (PC, Pontiac-Témiscamingue).

Le député conservateur de Lisgar, M. George Muir, a ensuite demandé si M. Pearson occupait les fonctions de premier ministre à titre temporaire. M. Martin lui a répondu: "Il est évident que le nouveau président des Etats-Unis considère notre premier ministre comme un interlocuteur très important en ce qui concerne

Voir page 8 : Pearson

Paul Martin : un Canadien a été libéré

OTTAWA — Le ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin, a révélé hier que l'un des Canadiens gardés en otage par les mineurs boliviens a été libéré. Il s'agit de M. Robert Morrison, d'Ottawa, géologue âgé de 37 ans qui travaillait en Bolivie avec un groupe d'assistance technique des Nations unies.

M. Martin a également déclaré que l'ambassadeur anglais à La Paz n'a pas confirmé que le nom d'un autre Canadien, tel que mentionné dans les journaux figurerait parmi les otages. Il s'agirait de M. James McNamee, de Kingston, qui travaille pour Prospecting Limited, de Montréal.

L'ambassadeur a cependant affirmé les noms de deux autres Canadiens qui sont détenus par les mineurs: Raymond Brousseau et Aurèle Falardeaux, tous deux de Kirkland, Ontario.

M. Martin a ajouté que l'ambassadeur canadien au Pérou se rendait à La Paz pour venir en aide aux Canadiens impliqués dans cette affaire. Il doit arriver aujourd'hui à La Paz.

Répondant à une question posée par le chef du NPD, M. Douglas, M. Martin a déclaré que l'ambassadeur anglais Leonard Gibson Holliday s'était occupé de l'affaire du fait qu'il n'y a pas de mission canadienne permanente à La Paz. M. F.M. Tovell, ambassadeur canadien en Bolivie et au Pérou, demeure en effet à Lima.

M. Martin a déclaré que les 21 hommes, y compris quatre Américains, sont gardés en otages par des mineurs en grève afin d'obtenir la libération de certains chefs syndicaux.

Il a été demandé à l'ambassadeur britannique de faire des représentations auprès du gouvernement bolivien afin que ce dernier protège par tous les moyens les Canadiens qui sont détenus en tant qu'otages.

De même que les Américains, les Canadiens sont, rapporte-t-on, bien traités par les mineurs maintenant dans leur troisième jour de grève.

INQUIETUDE SUR LE SORT DES OTAGES EN BOLIVIE

LA PAZ — A la suite de l'ultimatum de 24 heures des mineurs boliviens, les observateurs politiques éprouvent une certaine inquiétude pour le sort des otages détenus depuis trois jours par la fédération syndicale des mineurs. Les rebelles ont donné jusqu'à aujourd'hui au gouvernement pour trouver une solution au problème créé par la détention de deux leaders syndicaux et les autorités, estiment ces mêmes observateurs, essaient de faire preuve du plus grand calme afin d'éviter toute violence. Cinq régiments sont cependant venus renforcer la garnison de la ville d'Oruro, près de Catavi où le soulèvement s'est produit.

Parmi les 21 otages se trouvent quatre Canadiens dont l'identité a été révélée hier.

Il s'agit de Raymond Brousseau et Aurèle Falardeau, d'une compagnie de forage de Kirkland Lake, en Ontario; de Robert Morrison, d'Ottawa, un expert des Nations Unies; et de James Anthony McNamee, d'une compagnie de prospection de Montréal.

Aux dernières nouvelles les quatre hommes ainsi que quatre Américains, également détenus, se portent bien, a précisé l'ambassade anglaise en Bolivie.

La Fédération des employés des mines a fait parvenir sa note au gouvernement par message radiophonique depuis leur centre de résistance, situé à plus de 150 milles au sud de la capitale.

Les mineurs, menés par le vice-président révolutionnaire, Juan Lechin, ont défié les renforts militaires et refusé l'offre du président américain, L. B. Johnson, promettant toute l'assistance voulue afin de libérer les otages, en captivité depuis vendredi soir.

Le communiqué des mineurs répétait que leur union réclame la libération de leurs deux chefs communistes, mis sous arrêt par le gouvernement durant la journée de vendredi.

Les chefs en question, Irineo Pimental et Frederico Escobar, ont été arrêtés par ordre de la cour en relation avec les agitations contre le gouvernement, agitations suscitées par la décision d'interdire toute activité syndicale dans les mines, principale source de revenu de la Bolivie.

CANADIEN AU SERVICE DE L'INTELLIGENCE EU

Cuba refuse l'appel de Lippert, condamné à 30 ans de détention

OTTAWA. — L'appel lancé par Ronald Patrick Lippert, de Kitchener, Ontario, contre une condamnation à 30 ans de prison pour possession d'explosifs et conspiration contre Cuba a été rejeté par le tribunal cubain devant qui Lippert était passé. C'est ce qu'a révélé hier le ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin.

Répondant à M. John Diefenbaker aux Communes, il a déclaré que le gouvernement canadien continue d'étudier cette affaire. M. Martin a l'intention de rencontrer l'ambassadeur de Cuba, le Dr Americo Cruz.

M. Martin a déclaré que le rejet de l'appel de Lippert a été révélé jeudi ou vendredi dernier.

Lippert a été condamné le mois dernier à La Havane, après avoir été jugé devant un tribunal militaire composé de cinq personnes. Il a été condamné à 30 ans de prison tandis que son compagnon, William Milne, de Montréal, était acquitté.

Lors du procès, on a produit une confession de Lippert dans laquelle il déclare avoir travaillé pour la Central Intelligence Agency américaine.

Lippert et Milne avaient été arrêtés à La Havane peu après y être arrivés avec un petit avion. Ils avaient été accusés d'avoir introduit des explosifs à Cuba dans des boîtes de conserve qui semblaient contenir des fruits.

Studebaker ne fabriquera plus d'automobiles aux États-Unis mais uniquement au Canada

NEW YORK — La société Studebaker discontinuera la production de ses automobiles aux Etats-Unis, mais maintiendra la fabrication de ses autos au Canada, a annoncé le service d'information Dow Jones dans un communiqué sous droit d'auteur.

La fermeture de l'usine d'assemblage de la Studebaker à South Bend dans l'Indiana, où cette compagnie fabriquait des voitures depuis 50 ans, privera de travail environ 6,000 personnes dont 5,000 ouvriers payés à l'heure.

Toute la production de la Studebaker sera concentrée à la principale usine de la Studebaker à Hamilton, en Ontario, précise Dow Jones.

Cette nouvelle sera confirmée aujourd'hui à New York au cours d'une conférence de presse, note-t-on.

M. Randolph H. Guthrie, président du conseil d'administration de la Studebaker, a admis que sa compagnie ferait bientôt une déclaration relativement à ses projets d'avenir.

Quand on lui a demandé des détails de ce qu'il en était de la production des automobiles, M. Guthrie a répliqué que la Studebaker demeurerait dans la fabrication des autos.

"A South Bend?" lui a-t-on demandé.

"Je ne suis pas pour entrer dans les détails, a-t-il répondu, nous vous tiendrons au courant lors de la conférence de presse."

Cependant, ajoute l'agence, Dow Jones, la compagnie Studebaker "dans un effort désespéré destiné à continuer à vendre des automobiles aux Etats-Unis" poursuivra ses fabrications au Canada où elle possède une usine, à Hamilton, dans l'Ontario.

Cette décision n'était pas entièrement imprévue étant donné que la division automobile de la compagnie est largement déficitaire (ses ventes en 1963 semblent devoir être inférieures à 70,000 unités) mais elle n'était pas attendue si tôt. Le nouveau président de Studebaker Mr. Myers Burlingame, avait annoncé en effet la semaine dernière un plan d'économies destiné à supprimer le déficit de cette division.

M. Burlingame avait remplacé le 25 novembre à la présidence de la compagnie M. Sherwood Egbert qui était en désaccord avec le conseil d'administration. M. Burlingame avait été autrefois employé par la compagnie Packard Motor Car jusqu'à ce que cette dernière qui était aussi déficitaire, soit rachetée en 1954 par Studebaker.

Le chiffre d'affaires de la division automobile de Studebaker a compté l'année dernière pour 47 p. c. du total, à savoir 172 millions de dollars sur 365 millions de dollars. Le chiffre d'affaires de cette division s'est accru cette année, s'établissant pour les neuf premiers mois à 303 millions de dollars contre 251 millions au cours de la même période de l'année dernière mais, rappelle Dow Jones, la production d'automobiles d'une année à l'autre a diminué de 8 p. c. malgré une modernisation des lignes des modèles 1964.

L'arrêt des fabrications d'automobiles par Studebaker aux

Voir page 8 : Studebaker

La politique des tarifs à Ottawa a-t-elle influé ?

WASHINGTON — A Washington, le département du commerce a entrepris d'étudier la décision de la compagnie Studebaker. Un porte-parole du département a fait savoir qu'il s'agit au cours de cette étude de déterminer si la décision de la compagnie est motivée par la médiocrité des ventes ou la politique du gouvernement canadien de stimuler la production à l'aide de réduction de tarifs. En vertu de cette politique, les manufacturiers d'automobiles au Canada qui accroissent leurs exportations ont droit à une réduction des tarifs sur l'importation équivalente à l'accroissement des exportations. L'an

Voir page 8 : La politique

MM. Hamel et Chevrier sont en train de lire "J'accuse les assassins de Coffin"

Le procureur général René Hamel n'a pas encore fini la lecture de l'ouvrage de Jacques Hébert "J'accuse les assassins de Coffin". C'est ce qu'il a déclaré hier après-midi à son bureau du nouveau Palais de justice de Montréal. Il faut dire que le ministre provincial de la justice devait retourner à Québec hier soir : il était déjà en retard d'une heure.

— Monsieur le ministre, une seule question puisque vous êtes pressé. Le procureur général a-t-il ou non décidé d'intenter des poursuites contre Jacques Hébert?

— Justement, je suis en train de lire ce livre. Je n'ai pas terminé cette lecture.

Au niveau fédéral, le collègue de M. Hamel, M. Lionel Chevrier, a déclaré aux Communes qu'il "a commencé à lire l'ouvrage de Jacques Hébert."

Répondant à une question de M. Gérard Girouard CS-Labelle, qui souligne que Jacques Hébert n'attaque pas seulement l'administration de la justice mais également le code pénal dans son ouvrage puisque la condamnation de Wilbert Coffin, prospecteur gaspésien pendu en 1956 s'est faite sur une preuve circonstantielle, M. Chevrier a dit qu'il n'avait rien à ajouter au fait que l'administration de la justice relève de la juridiction provinciale.

"Même en ce qui a trait au code pénal, l'administration de la justice relève des provinces. M. Hébert m'a fait parvenir une copie de son livre. J'ai commencé à le lire et je le fais lire aux hauts fonctionnaires de mon ministère. S'il appert qu'un aspect relève du gouvernement fédéral, je demanderai qu'on me fournisse un rapport".

M. Gilles Grégoire CS-Lapointe a demandé au ministre, relativement à l'enquête que mène actuellement Radio-Canada sur cette affaire, si le ministre avait l'intention de mettre à la disposition de cette société de la Couronne les experts de son ministère afin de l'aider dans sa tâche.

M. Chevrier a répondu que si Radio-Canada a décidé de mener une enquête, c'est son affaire, et qu'il n'a pas l'intention d'intervenir.

Les prochains ajustements à la défense seront d'ordre mineur

OTTAWA — Le ministre de la défense M. Hellyer a déclaré hier aux communes qu'il y aura de nouveaux "ajustements" au budget de la défense, mais qu'ils seront mineurs.

Il a qualifié de "grossières exagérations" des affirmations qu'une dépêche de l'agence presse canadienne attribuait vendredi à des "sources autorisées", selon lesquelles le gouvernement annoncerait d'ici un mois environ de nouvelles coupures à la défense, plus importantes que les premières.

Le ministre a fait cette mise au point en réponse au leader néo-démocrate M. Douglas qui s'informait au sujet de cette dépêche, précisant qu'il ne s'opposait pas personnellement à de nouvelles coupures.

D'autre part, on a appris hier de sources bien informées

Voir page 8 : Les prochains

René Hamel: la loi des coroners sera amendée

Le procureur général, M. René Hamel, a annoncé hier que la loi des coroners sera amendée à une prochaine session, et peut-être même dès la prochaine session de la Législature, mais n'a pas donné de précisions sur la nature des amendements qui seraient proposés. Il a fait cette déclaration alors que la Ligue des droits de l'homme lui présentait un projet de réforme de cette loi.

La Ligue des droits de l'homme, qui est présidée par Me Alban Flamand, a été formé au printemps dernier et compte déjà quelque 400 membres. C'est sa commission d'études juridiques, sous la direction de Me Maurice Marquis, qui a mis au point le projet de réforme, rédigé sous forme de texte de loi.

Le préambule de ce texte souligne que la nature même de l'enquête du coroner prête à confusion.

"Dans notre province, dit ce préambule, l'enquête du coroner n'est pas à strictement parler une enquête judiciaire parce qu'elle ne sert pas à déterminer la culpabilité d'un individu; elle n'est pas non plus purement administrative puisqu'il en résulte plusieurs conséquences de droit".

Son aspect juridique, cependant, suffit pour qu'il soit nécessaire de protéger adéquatement ceux qui comparaissent devant un coroner.

"Il est essentiel", ajoute le préambule", que le coroner ne devienne pas en fait un juge et que le témoin assigné ne subisse pas une espèce d'avant-procès où la Couronne trouve occasion de vérifier ses chances de condamnation ou de pêcher aux preuves".

Une bonne loi du coroner doit "garantir formellement les droits des témoins", sans toutefois "paralyser" les officiers de police et les enquêteurs autour d'un décès non naturel.

Les principaux amendements suggérés par la Ligue à l'actuelle loi des coroners sont:

● que les coroners soient nommés à vie, et ne puissent être démis que pour des raisons graves; à l'heure actuelle, les coroners sont nommés et destitués selon le bon plaisir du gouvernement provincial, et la Ligue craint qu'il ne s'ensuive un danger de politisation de cette fonction;

● que le coroner, qui remplit des fonctions quasi judiciaires, soit un avocat ayant au moins cinq ans d'expérience dans la pratique; dans les régions rurales où la fonction de coroner ne constitue pas un emploi à plein temps, le gouvernement pourrait permettre que le coroner continue à exercer sa pratique privée;

● que le jury du coroner soit aboli, ce qui permettrait d'éviter à l'avenir, souligne la Ligue, que "comme ce fut le cas pour l'affaire du FLQ, les jurés puissent être choisis parmi d'anciens policiers, des membres du corps de police actuel, ou enfin, des fonctionnaires du gouvernement";

● que l'enquête elle-même soit tenue à huis clos, et cela pour deux raisons: parce que c'est une enquête quasi administrative, dont le bon fonctionnement peut être mieux assuré par le huis clos, et parce que le fait de la tenir publiquement peut affecter considérablement les droits d'un futur accusé, les moyens d'information permettant au public de "pré-juger", à partir de cette enquête, de la culpabilité d'un individu, ce qui rend à peu près impossible le constitution d'un jury impartial.

Pour assurer la protection des droits du témoin à l'enquête du coroner, car il s'agit bien d'un témoin et non d'un accusé, la Ligue suggère que ce témoin ait droit à l'assistance d'un avocat, à la protection de la cour, au cautionnement après un maximum de trois jours de détention par le coroner et si le cautionnement est refusé, à l'appel de ce refus devant un juge des sessions. En outre, l'avocat du témoin devrait avoir droit de procéder à des contre-interrogatoires, droit qui est présentement réservé au représentant de la couronne.

Enfin, le coroner devrait garder le pouvoir d'assignation, mais par écrit seulement, le droit d'exiger une réponse du témoin, de punir pour mépris de cour le témoin obstiné ou parjuré, d'émettre des mandats d'emmener, d'accorder ou de refuser le cautionnement.

Expo: Lesage est satisfait

QUEBEC — A l'issue d'un entretien d'une demi-heure hier avec le commissaire général de l'expo M. Pierre Dupuy, le premier ministre M. Lesage s'est dit confiant que les préparatifs de l'expo vont bon train. Il a ajouté que malgré les problèmes que pose le remplissage autour de l'Ile Ste-Hélène, les travaux progressent et que les secteurs qui ne seront remplis se transformeront en étangs qui ajouteront à la beauté du décor.

LE CTC ET L'ASSURANCE-CHÔMAGE :

Le rapport Gill menace les chômeurs saisonniers

OTTAWA — Le Congrès du travail du Canada a déclaré que plusieurs centaines de travailleurs seront privés des prestations régulières de l'assurance-chômage si le programme de bénéfices saisonniers proposé par le comité d'enquête Gill est adopté.

Le CTC a fait cette déclaration hier dans un mémoire de 15 pages soumis au ministre du travail, M. MacEachen, au sujet du rapport de la commission Gill qui revise le régime de l'assurance-chômage.

Le comité de quatre membres, dirigé par l'expert en assurances de Toronto, M. Ernest C. Gill, a été établi en juillet 1961 et a remis son rapport à l'ancien cabinet conservateur en novembre 1962.

Le gouvernement Pearson a promis une législation fondée sur le rapport Gill, mais on ne croit pas qu'elle soit portée à l'attention des Communes avant l'an prochain.

Dans sa requête, le CTC enregistre son opposition à la proposition de la commission Gill de mettre au ban le présent régime d'assistance saisonnière et de lui substituer des nouvelles normes qui disqualifieraient automatiquement tous les ouvriers qui possèdent un dossier de chômage saisonnier.

Le MLF de Québec va s'employer à créer une commission scolaire neutre si la chose est possible

QUEBEC — Le Mouvement laïque de langue française de Québec a résolu samedi, au cours de son congrès, de travailler à la création d'une commission scolaire neutre à Québec.

Le projet sera mené de l'avant si un recensement établit clairement la responsabilité d'une telle école dans un secteur donné de la région.

Pareille décision a déjà été prise par la section de Montréal.

Le président national du MLF, M. Jacques Mackay, de Montréal, a déploré que le bill 60 fasse abstraction des revendications modérées des partisans de l'école non-confessionnelle. Il voit dans ce projet de loi les mêmes dacunes que dans le rapport de la commission Parent, "qui n'a même pas tenté de justifier son refus de créer un comité non-confessionnel".

M. Mackay a maintenu que la nation canadienne-française se doit de façon urgente d'ouvrir des écoles non-confessionnelles, qui puissent satisfaire non seulement ses proches minorités, mais, attirer à sa culture les éléments juifs, anglo-saxons, néo-canadiens et francophones qui sont refoulés vers la culture anglaise par la faute d'un système scolaire de langue française exclusivement confessionnel.

Le secrétaire national du mouvement, M. Pierre Leboeuf, a rappelé que "les positions modérées du MLF seront rapidement dépassées par des éléments plus radicaux si le minimum de justice que nous demandons nous était refusé". Le gouvernement du Québec, a-t-il souhaité, ne voudra pas devenir le responsable d'une guerre scolaire de plus en plus dangereusement possible et il saura évaluer de façon honnête et réaliste les positions du Mouvement laïque de langue française.

Le nouvel exécutif du Mouvement laïque de langue française de Québec est formé de MM. Fernand Ouellet, président; Fernand Grenier, et Jean Lebas, vice-président, et M. Magnan, secrétaire.

AVIS DE DÉCÈS

BRUNET. — A Montréal, le 7 décembre 1963 à l'âge de 60 ans, est décédé subitement M. Lionel Brunet, directeur et coordonnateur des Marchés Métropole, époux de Yvonne Deslandes, demeurant à 11305 rue Frigon. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 décembre. Le convoi funèbre partira du salon des Sociétés coopératives de frais funéraires et Urgel Bourgie Ltée, No 745, rue Crémazie est à 8 heures trente, pour se rendre à l'église St-François Solano, où le service sera célébré à 9 h. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENOIT. — A Montréal, le 7 décembre 1963, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Irénée Benoît, homme d'affaires, époux de Berthe Soulière. Les funérailles auront lieu le 11. Le convoi funèbre partira du Salon J.R. Deslauriers Ltée, No 5650 rue Chemin de la Côte des Neiges à 10 heures, pour se rendre à l'église N.-D. des Neiges, où le service sera célébré. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEONARD — Le 8 décembre 1963, à l'âge de 83 ans, est décédé le notaire Damase-Arthur Léonard, époux de feu Antoinette Dupré, père de Simone, de Madame Charles Gendron (Jeannette), de Mme Fernand-Paul Baul-Hus (Pierrette, de Fernande et de Mme Louis-J. Lapierre (Suzanne). Les funérailles auront lieu mercredi le 11. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Magnus Poirier Inc., no 10,526 rue St-Laurent, à 8 heures 30, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 9h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Jean-Paul Lefebvre est nommé membre du B.G.R.

OTTAWA (DNC) — M. Jean-Paul Lefebvre, directeur du journal LE TRAVAIL, organe de la Confédération des Syndicats Nationaux, a été nommé hier au bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pour un mandat de cinq ans. Le mandat de M. Joseph F. Brown, homme d'affaires de Vancouver, a été renouvelé.

Le premier ministre, M. Lester Pearson, a également annoncé la nomination de Mme Lorraine Sweatman, ménagère de Winnipeg; Fred G. Holmes, homme d'affaires de Windsor, (Ont.); T. J. Watson, pasteur de Fredericton, (N.-B.), et du professeur William J. Woodfine, d'Antigonish, (Nlle-Ecosse).

Nommées en vertu de la loi sur la radiodiffusion, toutes ces personnes rempliront des postes à temps partiel. Le bureau des gouverneurs est composé de trois membres à plein temps, nommés pour une durée de sept ans, et de 12 membres à temps partiel, nommés pour une durée de cinq ans.

En outre de diriger la publication du journal LE TRAVAIL, M. Lefebvre est directeur des relations extérieures de la Confédération des Syndicats nationaux. Né en 1926, il a fait ses études au collège Roussin et il est demeuré longtemps actif dans la Jeunesse étudiante catholique et dans la Ligue ouvrière catholique.

Avant de se joindre à la CSN (alors la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada) à titre de directeur adjoint du service d'éducation, M. Lefebvre était directeur du service d'éducation du Conseil de la Coopération du Québec. Il a plus tard été délégué au colloque international pour l'éducation des adultes et il a été nommé en 1961 membre de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal.

Depuis quelques années, il a animé divers programmes éducatifs à la radio et à la télévision et il a publié quatre brochurettes, "La lutte ouvrière", "Initiation à la Vie syndicale" (en collaboration avec M. Fernand Jolicoeur), "Comment joindre les deux bouts" (en collaboration avec M. Rolland Parenteau) et "En Grève", lancée le mois dernier par les Editions du Jour et la CSN.

Rebelles dominicains

SAINT-DOMINGUE. — L'aviation de chasse a attaqué à la roquette les bandes rebelles qui se cachent dans les montagnes de la cordillère centrale, a annoncé un porte-parole des forces de la République dominicaine.

Le porte-parole a annoncé d'autre part que les forces gouvernementales ont capturé un chef insurgé, le Dr Juan Miguel Roman.

MADAME GERARD COURNOYER MEURT A L'AGE DE 43 ANS

Mme Gérard Cournoyer, épouse du ministre des transports et communications du Québec, est décédée dimanche, à Tracy, par suite d'une longue maladie.

Née Madeleine Turcotte, la disparue, qui était âgée de 43 ans, était la fille de M. J.-C. Turcotte, ancien membre de l'assemblée législative pour le comté de Richelieu, comté qui est maintenant représenté par M. Cournoyer.

La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire Gilbert Mandeville, 902 Chemin St-Roch, à Tracy. Les funérailles auront lieu mercredi à onze heures en l'église St-Jean-Bosco.

Outre son mari, Mme Cournoyer laisse dans le deuil ses deux filles, Louise et Michelle, ses deux fils, Louis et Daniel, son père et sa mère, M. et Mme J.-C. Turcotte, de Sorel, neuf soeurs: Mme Sylvio Frappier (Jeanne) de Sorel, Mme René L'Heureux (Cécile) de Boucherville, Mme Raymond Dubé (Thérèse) de Québec, Mme Roger Bouvier (Pauline) de Sorel, Mme Marius Fortier (Jacqueline) de New Carlisle, Mme Adrien Paquette (Michelle) de Montréal, Mme Jean-Guy Cyr (Margot) de Trois-Rivières, Mme Bernard Carrière, de Thetford Mines et Mlle Annette Turcotte, de Soreil; ses deux frères, M. Jean Turcotte de Montréal et M. Jacques Turcotte de Sorel; son beau-père et sa belle-mère, M. et Mme Elzéard Cournoyer, de Tracy; deux beaux-frères et deux belles-soeurs, M. et Mme Paul-E. Casavant de Tracy et M. et Mme Lucien Cournoyer de Tracy.

Seagram's Extra Dry Gin

Jos. E. Seagram & Sons Ltée., Montréal, Qué.

Une idée originale POUR UN **Cadeau de Noël**

VI. 4-3361

Mademoiselle Rachel

AVIS

- Avis est, par les présentes, donné, suivant l'article 1571d du Code Civil, que, le 6e jour de décembre 1963, il a été enregistré, au bureau de la division d'enregistrement de Ste-Hyacinthe, sous le No 131516, et que, le 6e jour de décembre 1963, il a été enregistré, au bureau de la division d'enregistrement de Verchères, sous le No 75822, un acte de Fiducie passé devant Me Jacques Lafontaine, Notaire, le 6e jour de décembre 1963, entre Crédit Inter-Cité Incorporée - Inter-City Credit Incorporated, dont le principal bureau d'affaires dans la province de Québec est situé à 1613, rue Girouard dans la cité de St-Hyacinthe, et Montreal Trust Company, dont le principal bureau d'affaires dans la province de Québec est situé à 777 ouest, boul. Dorchester, dans la cité de Montréal, par lequel Crédit Inter-Cité Incorporée - Inter-City Credit Incorporated a hypothéqué, nanti, mis en gage, cédé et transporté à Montreal Trust Company, comme Fiduciaire, à titre de garantie pour des billets de Crédit Inter-Cité Incorporée - Inter-City Credit Incorporated que cette dernière compagnie était autorisée à émettre suivant le dit acte de Fiducie, tous les droits, titres et intérêts de Crédit Inter-Cité Incorporée - Inter-City Credit Incorporated dans et relativement à toutes créances, comptes de livres, loyers recevables et autres comptes recevables déposés ou qui pourront être déposés avec ledit Fiduciaire, ainsi que toutes obligations déposées ou qui pourront être déposées avec ledit Fiduciaire des débiteurs de Crédit Inter-Cité Incorporée - Inter-City Credit Incorporated, tous renouvellements et toutes substitutions d'iceux et d'icelles ainsi que toutes lettres de change, billets promissoires, et autres billets, contrats de vente conditionnelle et autres ententes faites ou conclues relativement à ou pour garantir ce qui précède, tous les accessoires et le bénéfice de toute assurance, actuelle ou future, prise ou détenue pour la protection de Crédit Inter-Cité Incorporée - Inter-City Credit Incorporated relativement à l'actif garantissant ou couvrant ce qui précède, et de toutes réclamations de telle assurance, actuelle ou future, de même que tous les livres et registres, présents ou futurs, relatant ce qui précède.

Montréal, P.Q., ce 6e jour de décembre 1963.

MONTREAL TRUST COMPANY
M. C. Holt
secrétaire

CITE DE WESTMOUNT

REGLEMENT 660

AVIS public est par les présentes donné qu'une assemblée publique des électeurs qui sont propriétaires d'immeubles, situés dans le district R1 de la zone résidentielle de la cité de Westmount, a été convenue et tenue à huit heures du soir, jeudi, le quatorzième jour de novembre, 1963, en vertu du règlement intitulé "Règlement pour amender le règlement 655 afin de règlementer les zones résidentielles, commerciales et industrielles" lequel a antérieurement reçu la première lecture par le Conseil Municipal de ladite cité. Après une heure écoulée de l'heure de l'ouverture de l'assemblée ci-haut mentionnée et n'ayant aucune demande de vote, il a été déclaré que ledit règlement 600 fut approuvé unanimement par les électeurs.

Ledit règlement 660 a subséquemment donné une seconde et troisième lectures et fut adopté par ledit Conseil à une séance générale tenue à l'hôtel de ville, lundi, le 2 décembre, 1963.

Tous les détails relatifs à ce dit règlement sont exposés au complet, et c'est ouvert pour inspection à toutes personnes intéressées au bureau du greffier, hôtel de ville, Westmount.

Donné à Westmount, ce 9 décembre, 1963.

C. H. DRURY, maire.
A. W. D. SWAN, F.C.I.S. greffier.

CITE DE WESTMOUNT

Règlement 661

Avis public est par les présentes donné, qu'une assemblée publique des électeurs qui sont propriétaires d'immeubles situés dans la cinquième partie du district R4 de la zone résidentielle et dans la troisième partie du district C5 de la zone commerciale de la cité de Westmount a été convenue et tenue à 9 heures de la matinée, vendredi, le vingt deuxième jour de novembre, 1963, concernant le règlement intitulé "Règlement pour faire suite à l'amendement du règlement 655 afin de règlementer les zones résidentielles, commerciales et industrielles, lequel a antérieurement reçu la première lecture par le Conseil municipal de ladite cité. Après une heure écoulée de l'heure de l'ouverture de l'assemblée ci-haut mentionnée et seulement cinq électeurs-propriétaires ayant voté, il a été déclaré que ledit règlement 661 fut approuvé par les électeurs.

Ledit règlement 661 a donné une seconde et troisième lectures et fut adopté par ledit conseil à la séance générale tenue à l'hôtel de ville, lundi, le 2e jour de décembre, 1963.

Tous les détails relatifs à cedit règlement sont exposés au complet et c'est ouvert pour inspection à toutes personnes intéressées, au bureau du greffier, Hôtel de Ville, Westmount.

Donné à Westmount ce neuvième jour de décembre, 1963.

C.H. DRURY Maire
A.W.D. SWAN, F.C.I.S. Graffier

IMPORTANT

Que se passe-t-il à Montréal ?
UNE VENTE RARE D'ENTREPÔT.

Quelle sorte de vente ?
DE TABLEAUX.

Une grande sélection ?
PLUSIEURS CENTAINES DE PEINTURES À L'HUILE

Et quant aux prix ?
$25., $35., $50., $75. ET PLUS.

Les cadres sont-ils inclus dans les prix ?
CERTAINEMENT.

Quelle est la réduction sur les prix réguliers ?
SOIXANTE-QUINZE POUR CENT.

Et la raison pour ces réductions énormes ?
LIQUIDATION DE FONDS ENTIERS.

Où se passe cette vente extraordinaire ?
AU CENTRE DE MONTRÉAL.

L'adresse ?
2015 de la MONTAGNE (coin Burnside)
SUITE 503 (ascenseur)

Heures de vente pendant le mois de décembre
De 9 heures du matin à 10 heures du soir chaque jour
(excepté le dimanche)

Voici une occasion unique pour ceux qui désirent acquérir une oeuvre d'art à l'huile

Nous vous attendons dans notre vaste dépôt

L'adresse de nouveau :
2015 de la MONTAGNE (coin Burnside)
SUITE 503

LE VERMOUTH MARTINI EXTRA DRY IMPORTÉ EST LE SECRET DES MARTINIS ET DES GIBSONS TRÈS SECS. LE VERMOUTH MARTINI EXTRA DRY IMPORTÉ EST DÉLICIEUX "ON THE ROCKS", AVEC UN ZESTE DE CITRON. LE VERMOUTH MARTINI EXTRA DRY IMPORTÉ, MÊLÉ AVEC DU TONIC WATER, EST DÉSALTÉRANT.

GOÛTEZ LA DIFFÉRENCE DU VERMOUTH MARTINI EXTRA DRY

La plupart des vermouths secs ne sont pas tout à fait aussi secs que le Martini *Extra Dry*. Leur arôme est plus fort . . . leur goût un peu plus mordant, et ils coûtent à peu près le même prix. On peut aussi en préparer des martinis et des gibsons . . . et il y a des gens qui les préfèrent.

Le Martini *Extra Dry* est un vermouth plus léger, plus limpide, plus sec. C'est donc un ingrédient plus subtil des cocktails. Il ne jure jamais. Beaucoup plus de martinis et de gibsons sont préparés avec le vermouth Martini *Extra Dry* parce que plus de gens le préfèrent.

MARTINI

LE DEVOIR
MONTRÉAL, MARDI 10 DÉCEMBRE 1963

SHAW: le plan général de l'Expo 67 sera présenté à Ottawa avant Noël

TORONTO — M. R. F. Shaw, commissaire général adjoint de l'exposition internationale de de Montréal, a déclaré hier que le plan général de l'exposition sera présenté au gouvernement fédéral peu avant Noël.

M. Shaw a déclaré devant la Food Processors' Association de Toronto que la société de l'exposition mondiale sera prête dès le début de janvier à s'entretenir de questions spécifiques avec les exposants, les gouvernements, les organisations internationales et les sociétés privées qui veulent participer à ce grand événement.

C'est également en janvier, a-t-il déclaré, que des équipes de représentants, d'ingénieurs et de spécialistes se rendront sur les cinq continents afin de s'entretenir des problèmes que peuvent poser aux 150 pays invités leur participation à l'exposition.

"L'exposition mondiale canadienne n'a pas l'intention d'être un musée prétentieux et suranné", a déclaré M. Shaw. "Ce sera une aventure dans de nouvelles formes et de nouveaux concepts, en insistant en particulier sur la vie et sur le mouvement". M. Shaw a dit que l'on s'attend à recevoir 30,000,000 de personnes. Le thème de l'exposition sera Terre des hommes.

On y verra en *particulier* une ville sous-marine bâtie dans une carrière de 60 pieds de profondeur dans le pavillon appelé "L'homme et les océans". Une société canadienne a offert $5,000,000 pour une tour de 1,350 pieds qui contiendrait trois restaurants pivotants et deux promenades observatoires.

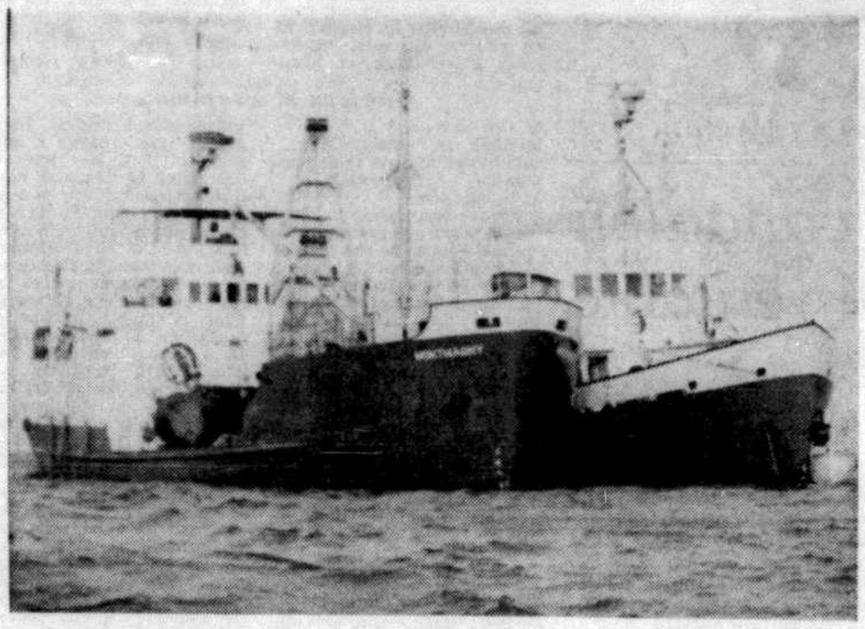

Les caboteurs "Montmagny" et "Montcalm", comme deux sentinelles, ont jeté l'ancre près de l'épave du Fort Albany en face de Lanoraie : leur présence a pour but de signaler le danger que représente le navire naufragé à la circulation fluviale.
(Photo Le Devoir)

On ne sait quand sera renfloué le Fort Albany

LANORAIE. — On a entrepris hier une enquête sur le naufrage de l'ancien balayeur de mines de la Marine royale du Canada, survenu dimanche dans une brume épaisse, une tragédie qui a fait quatre morts.

La goélette a coulé après avoir été heurtée par un cargo norvégien. L'ancien navire de guerre, transformé en caboteur, avait été baptisé "Fort Albany". Le navire norvégien est le Procyon.

Les quatre victimes sont des matelots du Fort Albany autrefois connu sous le nom "Drummondville". Six autres membres de l'équipage ont été sauvés.

Les matelots qui manquent à l'appel sont le premier officier Alfred Lévesque, âgé de 60 ans, de Montréal; Hector Packwood, 22 ans, de Cap Desrosiers; Ralph Trowbridge, 18 ans, de Tacks Beach, Terre-Neuve et Romuald Dumaresque de Rivière-au-Renard.

Le Fort Albany, jaugeant 617 tonneaux a coulé en cinq minutes dans 38 pieds d'eau dans le chenail principal du Saint-Laurent à quelque 40 milles en aval de Montréal. Le Procyon, un navire de 3,923 tonneaux, se dirigeait vers les Caraïbes. Ses 31 membres d'équipage n'ont pas été blessés et le seul dégât est un trou de 20 pouces dans sa coque, huit pieds au-dessus de sa ligne de flottaison.

Le Fort Albany, d'une longueur de 174 pieds à la coque d'acier, descendait de Contrecoeur vers Sept-Iles avec un chargement de 800 tonnes de calcium et de poutres d'acier.

Après le choc, le Procyon a mis une chaloupe à l'eau pour recueillir six hommes, y compris le capitaine Stanley Wilson, de Rimouski. Les autres rescapés ont été le mécanicien-chef Wilson Trowbridge, le père d'un des disparus; le mécanicien en second, Paul Simard, de Montréal; le troisième mécanicien, Pierre Desmarais, de Verdun; le cuisinier Urgel Pelchat, de Montréal et le matelot Edgar Wilson, de Merasheem, Terre-Neuve.

L'épave du Fort Albany repose dans le chenal qui a 800 pieds de largeur devant Lanoraie; ses deux mats seuls percent la surface de l'eau. On ne peut dire avec certitude quand l'épave pourra être renflouée.

C'est la deuxième collision fluviale en moins d'une semaine. Mardi dernier, le cargo britannique Manchester Merchant et le cargo norvégien Lionel venaient en collision dans le port de Montréal. Gravement avarié, le Lionel s'est délibérément jeté sur une batture. Personne n'avait été blessé dans l'accident.

Plus tôt au cours de la saison, en juillet dernier, 33 matelots du Tritonica avaient perdu la vie dans le naufrage de leur navire par suite d'une collision avec le Roonagh Head en aval de Québec.

Fermeture de la Voie

On interdira aux bateaux d'entrer dans la Voie maritime entre Montréal et le lac Ontario à compter de minuit, demain soir.

Bien que les autorités de la Voie maritime aient officiellement fermé le canal le 30 novembre dernier, elles avaient consenti à permettre la navigation à cause de l'excellence de la température et du peu de glace sur les eaux. Un porte-parole de l'administration de la Voie maritime a dit que les navires pourront entrer dans le canal jusqu'à mercredi soir et qu'ils pourront poursuivre leur trajet si la température et les glaces le permettent.

Hier, deux océaniques se dirigeaient vers l'est à l'intérieur du canal à sept écluses qui relie le lac Ontario à Montréal. Ce sont le Zenobia Martini, un cargo italien, et le Flying Independent, un navire américain. Quatorze navires des eaux intérieures s'y trouvaient également, huit se dirigeant vers les Grands Lacs et six vers Montréal.

LA VICTIME : "L'ACTION NATIONALE"

Un refus du Conseil des arts du Québec soulève plusieurs questions...

par Jules LeBLANC

Le Conseil des arts du Québec a refusé de subventionner la revue "L'Action Nationale" que dirige M. François-Albert Angers. Dans la dernière livraison du périodique, M. Angers signale que ce refus n'a été en aucune façon expliqué ni motivé et précise qu'il lui a été signifié par le sous-ministre des affaires culturelles et non par le président ou le secrétaire du Conseil.

La revue publie une lettre portant l'entête du ministère des affaires culturelles, cabinet et sous-ministre, et signée par M .Guy Frégault. La lettre datée du 19 septembre dernier, est adressée à M. Angers, au soin de: "Revue Ligue d'Action nationale". On sait que la Ligue d'action nationale est un organisme dont M. Angers est le président, mais elle n'est pas la même chose que "L'Action nationale"; celle-ci est une revue mensuelle et qui n'est pas l'organe officiel de la ligue du même nom.

La lettre de M. Frégault se lit comme suit:

"Monsieur,

"J'ai le regret de vous informer que le Conseil des Arts du Québec a étudié votre demande de subvention au cours de sa onzième session et que sa recommandation est négative.

"Veuillez agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

"Guy Frégault".

(Au dactylo "Guy Frégault"; à l'encre: "Frégault".)

Plusieurs questions

Plusieurs questions viennent à l'esprit:

1) Le Conseil des Arts du Québec a-t-il effectivement refusé de subventionner "L'Action nationale"? Et si oui, pourquoi? Quand on connait les tendances de la revue, quand on sait qu'elle s'est opposée à la nationalisation des compagnies d'électricité et à la création d'un ministère de l'éducation, on se demande s'il n'y a pas eu ingérence politique.

2) S'agit-il d'un cas isolé ?

3) Pourquoi la lettre est-elle signée par le sous-ministre des affaires culturelles et non par un porte-parole du conseil? Et ici se pose la question de l'autonomie et du caractère du conseil.

Une rapide enquête a permis au DEVOIR d'apprendre que le Conseil des arts a bel et bien refusé la demande de subvention que lui a fait parvenir "L'Action nationale".

On aurait pu s'attendre que ce refus vienne de ce que la subvention était destinée non pas à assurer la survie de la publication mais plutôt à l'améliorer. Certains renseignements permettent de croire qu'il ne peut s'agir de cela:

(Suite à la page 8)

SELON LE DR CAMILLE LAURIN

Remis en liberté, Dion commettra d'autres crimes plus monstrueux

QUEBEC — En posant son diagnostic sur les examens psychiatriques qu'il a fait sur Léopold Dion, à la reprise de son procès, maintenant dans sa troisième semaine, le Dr Camille Laurin a déclaré que la place de l'accusé est dans une maison psychiatrique sous surveillance étroite.

"C'est ma conviction profonde et absolue", a dit le directeur scientifique de l'Institut Albert Prévost de Montréal, "que remis en liberté, M. Dion commettrait d'autres crimes plus monstrueux encore, et cela en dépit des expériences qu'il vient de vivre depuis sa dernière arrestation".

Il a signalé qu'il était extrêmement rare qu'un être humain ait eu à souffrir de la maladie et de l'abandon durant son enfance, d'un manque d'éducation et de scolarité, de la séduction et de la détention.

"M. Dion, a soutenu le Dr Laurin, souffre de maladie mentale grave. C'est un monstre sexuel à figure humaine qui vit dans un monde différent du nôtre. Il ne pense pas et ne raisonne pas comme les gens normaux. Toutes ses activités sont orientées vers la satisfaction de son instinct sexuel".

Influence du pénitencier

En essayant de présenter aux juristes une échelle de valeurs différente de celle que l'on retrouve dans les textes de loi, en matière de délits sexuels, le directeur de l'Institut psychiatrique de l'université de Montréal a dit que chez Dion il n'existe qu'une connaissance "ténue" du bien et du mal, et qu'il a depuis longtemps rejeté ce code et ces valeurs de la société.

Pour lui, ce qui est bon c'est tout ce qui lui permet de rechercher le type de satisfaction auquel il est désormais habitué, et mauvais, ce qui l'en éloigne. Il n'a donc aucune connaissance pratique et efficace du bien et du mal.

Le crime faisant partie de la maladie de Dion et ses instincts le poussant d'une façon compulsive à rechercher des proies de plus en plus jeunes, il n'est pas étonnant qu'après avoir imaginé ses crimes dans ses fantaisies, il en soit venu à les commettre.

L'influence du pénitencier, milieu axé sur la punition, la contamination des jeunes par les vieux récidivistes, par les psychopathes, et ceux qui n'ont aucun respect de la justice et de la société, ne purent qu'aggraver la maladie de cette personnalité désorganisée et désintégrée, malgré les apparences de l'intelligence.

Il a ajouté que la seule observation du visage de Léopold Dion, ne pouvait convaincre de sa maladie. Ce qui expliquerait, que dans ces brèves entrevues avec Dion depuis sa libération en septembre 32 jusqu'à son arrestation le 27 mai après la disparition de quatre garçonnets dans la région de Québec, le surveillant pour la région, au service des libérations conditionnelles, n'ait pu observer quelque changement notoire chez l'accusé.

Le RIN réclame du gouvernement la réouverture du procès Coffin

En marge du livre de Jacques Hébert: "J'accuse les assassins de Coffin", le Rassemblement pour l'Indépendance nationale réclame du gouvernement du Québec la réouverture du procès Coffin et l'institution d'une commission d'enquête sur le système judiciaire en vigueur ici.

Dans un communiqué émis hier, le RIN précise qu'il est essentiel que le gouvernement du Québec prenne des mesures assurant les Québécois qu'ils seront toujours traités avec justice par les autorités judiciaires et policières.

Que ceux qui connaissent le fond de l'affaire Coffin, poursuit le communiqué, ajoutent leur témoignage à celui de Jacques Hébert. Que ceux qui ont le devoir de le faire — c'est-à-dire ceux que M. Hébert accuse d'être "les assassins de Coffin" — répondent aux questions que le peuple du Québec ne manquera pas de poser. Et que le gouvernement du Québec institue une commission d'enquête dont le mandat ne se limitera pas nécessairement au dossier Coffin, mais remettra en question le système judiciaire du Québec.

Le RIN, dans son communiqué, rappelle qu'il s'est officiellement prononcé contre la peine de mort et pour une réforme complète du système pénal qui mettra davantage l'accent sur la réhabilitation, et que ces deux résolutions font partie de son programme politique. Les faits mis en lumière par M. Hébert, termine le RIN, sont d'autant plus révoltants qu'il semble possible que la condamnation de Coffin n'ait pas été une erreur judiciaire mais le résultat d'un complot occulte. Que le gouvernement du Québec prenne ses responsabilités et s'occupe dès maintenant de faire éclater la vérité.

Glen Bannerman s'est joint au personnel de l'Exposition

OTTAWA — Glen Bannerman a démissionné hier de la commission canadienne des expositions à l'étranger pour se joindre au personnel de l'Exposition universelle de 1967.

M. Bannerman, qui a siégé durant 18 ans comme directeur de la commission fédérale, a joué un rôle de premier plan dans la participation canadienne aux expositions universelles de Bruxelles en 1958 et Seattle en 1962.

On ignore pour l'instant quel travail précis M. Bannerman effectuera au sein de la compagnie de l'Exposition universelle. Il n'a pas non plus été remplacé à la commission canadienne des expositions.

Ancien président et gérant général de l'Association canadienne des propriétaires de stations de radio, M. Bannerman est entré au service du gouvernement en 1946.

Boeuf, âne et chevreuils bien vivants seront dans la crèche à moins que...

Il se peut que durant la période des fêtes le hall d'honneur de l'hôtel de ville de Montréal retentisse des beuglements et des braiments du boeuf et de l'âne de la crèche.

Les ouvriers qui s'affairent depuis hier à la construction de la traditionnelle crèche et aux décorations de Noël ont révélé que cette année les animaux seraient vivants. Selon un porte-parole du bureau du maire, cependant, ce n'est pas définitivement décidé car on se demande si la présence d'animaux vivants dans le hall d'honneur peut être compatible avec la clinique annuelle des donneurs de sang qui se déroule le lendemain du Jour de l'An.

On a bien eu l'idée de monter une crèche où les personnages de la Sainte Famille continueraient d'être de plâtre ou de cire, mais cette année, a-t-on pensé, le boeuf et l'âne pourraient réchauffer vraiment l'atmosphère.

On a aussi songé à substituer aux moutons des bergers deux beaux chevreuils qui pourraient ajouter leurs bramements aux cris du boeuf et de l'âne.

La décision définitive devrait être prise ces jours-ci.

200 étudiants de Laval manifestent contre un "bal de riches" organisé par l'Association

QUEBEC — Deux cents étudiants de l'université Laval ont manifesté samedi soir devant le restaurant "La Bastogne" où 125 de leurs confrères assistaient au bal officiel de l'Association générale des étudiants de l'université.

On évalue à $23 le minimum qu'il en coûtait pour participer à ce bal, et ce seulement pour les frais du garçon. Les protestataires estiment que ce bal était réservé à la classe des étudiants fortunés de Laval et qu'en conséquence, l'AGEL qui groupe tous les étudiants se devait de ne pas appuyer l'événement.

Le fait que l'exécutif de l'association ait reconnu ce bal est d'autant plus anachronique, ont affirmé les manifestants, que l'AGEL participe au mouvement en faveur de la gratuité scolaire à tous les niveaux conjointement avec les autres universités du Québec.

Le président de l'AGEL, M. Jean Bazin, qui est aussi président de l'Union canadienne des étudiants, a accordé son appui au bal, ainsi que l'ensemble de l'exécutif.

Les étudiants qui ont manifesté devant le chic "La Bastogne" se recrutaient surtout dans les facultés des sciences sociales, des lettres, d'agronomie et de psychologie. Selon le journal des étudiants, "Le Carabin", le président de la faculté de médecine, M. Yves Tourville, aurait affirmé qu'il y aura encore d'autres bals comme celui de samedi, parce que les étudiants, aurait-il signifié, ont de l'argent.

Les protestataires estiment que l'Association des étudiants ne saurait faire mieux pour déprécier l'idée de gratuité scolaire.

EN RÉCUPÉRANT LA CHALEUR DES INCINÉRATEURS

Montréal songe à l'établissement de systèmes de chauffage urbains

L'administration municipale étudie présentement la possibilité de récupérer, en presque totalité, la chaleur des gaz de combustion émanant des incinérateurs dans le but de produire de la vapeur pouvant servir à chauffer les usines mêmes, les édifices municipaux environnants et même certains autres édifices dont les propriétaires pourraient être intéressés.

Selon une étude préliminaire, faite par le service des travaux publics, avec un incinérateur situé à l'est de l'édifice Jacques-Viger on pourrait chauffer tous les édifices municipaux actuels et futurs du quadrilatère Berri-Gosford-Craig-Notre-Dame et qu'en plus l'on pourrait étendre ce service de chauffage aux futurs édifices de Radio-Canada et du Palais de justice.

Le coût de la vapeur livrée serait relativement bas, le prix de revient se limitant aux dépenses encourues pour l'acquisition du terrain, l'installation des canalisations, l'instrumentation, la lecture des compteurs, le financement des immobilisations directement concernées. On estime que les économies et revenus annuels provenant de la vente de la vapeur d'un tel incinérateur, compte tenu du nombre de clients varieraient entre $350,000 et $750,000 et peut-être plus.

Des premières expériences en ce sens ont déjà été tentées. Ainsi les deux plus récents incinérateurs, Dickson et Royalmount, construits en 1956, d'une capacité normale quotidienne de 500 tonnes de déchets, sont équipés pour récupérer en partie la chaleur des gaz de combustion. La vapeur recueillie sert au chauffage des édifices municipaux environnants et dans le cas de l'incinérateur Dickson, l'excédent de vapeur est vendu à une industrie avoisinante, au coût minimum de $28,000 par année.

A l'heure actuelle, on estime que la Ville doit disposer de 1,500,000 tonnes de déchets par an et que cette quantité ira constamment en augmentant. Ce total se divise comme suit: 600,000 tonnes provenant de matériaux de rebut dont la plus grande quantité est incombustible et qu'il faut acheminer vers les dépotoirs; 400,000 tonnes provenant de la collecte régulière des ordures ménagères et 500,000 tonnes provenant des industries et des maisons de commerce. La Ville doit donc disposer d'au moins 900,000 tonnes de déchets par année par incinération.

La Ville possède actuellement quatre incinérateurs dont la capacité totale normale est de 1,600 tonnes par jour. Deux de ces incinérateurs, DesCarrières et Saint-Patrick, chacun d'une capacité normale de 300 tonnes par jour ont plus de 30 ans d'existence et devront être bientôt remplacés.

C'est ce qui a incité les autorités du service des travaux publics à faire des études sur la récupération de la vapeur et déjà l'on prévoit qu'il serait préférable de reconstruire l'incinérateur DesCarrières près de l'édifice Jacques-Viger où les chances de succès dans l'utilisation de la vapeur sont beaucoup plus grandes vu la proximité d'édifices importants.

Tant aux Etats-Unis qu'au Canada, plusieurs villes profitent de systèmes de chauffage urbain de quelque envergure. Chez nos voisins du sud, on en compte 42 tandis qu'au Canada de tels systèmes existent déjà à Winnipeg, London, North Battleford, Sask., Brandon, Man., et Québec. A Montréal, les propriétés des Chemins de fer nationaux ont déjà un tel système et très bientôt Toronto possédera le sien.

Le service des travaux publics estime que l'exploitation d'un incinérateur serait rentable pourvu qu'un prix normal et raisonnable soit chargé pour le procédé d'incinération et pourvu que les conditions de vente de vapeur soient tant soit peu favorables.

Ste-Foy: la "grève" entre dans sa troisième journée

Les quelque 9,000 écoliers catholiques de Ste-Foy ont été en congé forcé pour la deuxième journée hier et ils le seront encore aujourd'hui. Rien ne présage qu'un règlement viendra bientôt mettre fin au différend entre la Commission des écoles catholiques de Ste-Foy et ses quelque 430 instituteurs. Un porte-parole de la Commission scolaire a déclaré hier qu'aucune rencontre n'est projetée en ce moment entre les représentants des deux parties.

Hier matin, 16 instituteurs se sont présentés dans les classes en réponse à une lettre des commissaires invitant le personnel enseignant à reprendre immédiatement le travail.

Les professeurs ont débrayé vendredi matin en vue d'obtenir la parité de traitement avec le personnel enseignant à l'emploi de la Commission des écoles catholiques de Québec. Environ la moitié des 24 commissions scolaires de la banlieue de Québec ont déjà haussé les salaires de leurs instituteurs au niveau de ceux payés par la C.E.C.Q.

En dépit des promesses qu'elle aurait faite à son personnel enseignant — au dire des instituteurs — la Commission scolaire de Ste-Foy refuse d'accorder immédiatement la parité tout en en admettant le principe. Elle invoque incapacité de payer et quasi impossibilité de taxer davantage les contribuables en haussant les taxes scolaires au-dessus du niveau normalisé établi par le ministère de la jeunesse. Elle suggère de rattraper en deux ans, à compter de juin 1964, le niveau de traitement offert par la C.E.C.Q.

CE SOIR
de 6 h. 30 à 8 h. 30
à la
Librairie Bertrand
Place Ville-Marie
Guy Robert et Alfred Pellan
signeront
l'album d'art
PELLAN
SA VIE ET SON OEUVRE
par Guy Robert
Une édition C.P.P. $6.00 net l'ex.
En vente à
La librairie Bertrand
Place Ville-Marie — Tél.: 861-5808

Centre professionnel de Montréal Inc.
801 est, rue Sherbrooke
- $4.50 le pied carré
- Cloisonnement
- Climatisation
- Chauffe
- Murs Peints
- Couvre plancher
- Canalisations électriques
- Fixtures électriques
527 - 2497

EDITORIAL

Protéger à la fois l'individu et la société

Un incident, relatif à la loi des coroners, a bouleversé le printemps dernier une grande partie de l'opinion publique. Il s'agissait de l'enquête judiciaire menée sur le FLQ. Des adversaires de la violence et du séparatisme se sont indignés de la façon dont de jeunes "témoins" étaient traités. La loi du coroner eut mauvaise presse. Puis l'opinion, souvent légère, et les journalistes, qui s'essouflent à la suivre, se sont intéressés à d'autres sujets.

Fort heureusement, un groupe de citoyens a continué de réfléchir sur le problème. La Ligue des droits de l'homme, récemment fondée, a chargé sa commission d'études juridiques d'examiner la vieille loi du coroner et de proposer des amendements qui la rendraient plus juste.

Le gouvernement lui-même aurait pu entreprendre cette recherche. Mais il semble que le ministère du procureur ne soit pas l'un des secteurs les plus dynamiques de l'Etat provincial: il ne donne pas, en tout cas, l'impression de s'être prodigieusement renouvelé. Il est donc heureux qu'une association libre ait conduit cette recherche et qu'elle donne aujourd'hui à ses conclusions un certain éclat.

•

La Ligue des droits de l'homme procède avec prudence. Elle respecte l'antique institution du coroner. Elle en définit le sens. Ce n'est pas facile, car l'institution possède une "dualité de nature".

Qui comparaît devant le coroner? Ni un accusé, ni un prévenu, mais un "témoin". Cependant, le témoin dit "principal" devient vite un personnage fort différent du témoin ordinaire: dès l'origine, parfois, il "est le plus souvent un suspect, un accusé en puissance". Alors que risque-t-il d'arriver? Ce qu'une partie de l'opinion a cru sentir le printemps dernier: à savoir que l'enquête devient un "avant-procès".

Qu'est-elle exactement? Partiellement une enquête judiciaire, puisqu'on y assigne des témoins et qu'on y prononce un verdict, partiellement une enquête administrative, puisqu'elle cherche d'abord "à éclaircir une situation de faits". L'appareil policier et judiciaire doit avoir les moyens d'agir efficacement et vite; le "témoin", ou le suspect, a des droits qu'il faut respecter.

Or, on l'a remarqué au printemps; le "témoin" se verra reconnaître certains droits à partir du moment où il sera formellement devenu un accusé; mais ces droits ne sont pas admis quand il n'est qu'un témoin. Ainsi risquera-t-il d'être traité plus sévèrement que l'accusé.

C'est que, signale la Ligue des droits de l'homme, l'institution du coroner a une nature hybride: de sa dualité de nature, signalée plus haut, "découle nécessairement un conflit latent et permanent d'intérêt entre les droits individuels et la bonne administration de la justice".

•

Ces termes sembleront un peu abstraits. Mais tous les amateurs de faits divers ou de romans policiers en comprennent aisément le sens.

La police, répète-on souvent, se bat contre la pègre. Celle-ci par hypothèse n'obéit à aucune loi, tandis que les policiers ont les mains liées par des principes et des règlements. Que ceux-ci soient trop sévères ou tatillons, et les policiers ne peuvent défendre l'ordre efficacement.

Mais cette société, qui entend se défendre, est fondée sur des principes et des lois qu'elle ne saurait violer sans se nier elle-même. Subira-t-elle les contaminations des criminels et des hors-la-loi?

Notez que cette opposition de la pègre et de la police a quelque chose de rigide et d'enfantin. Il arrive que certains "témoins" forcés de comparaître devant le coroner n'entrent aucunement dans cette définition. Chacun risque de devenir la victime d'un système devenu arbitraire. L'affaire Coffin nous le rappelle en ce moment de façon dramatique.

Il faut donc, d'une part, "ne pas paralyser complètement l'intérêt de la justice", mais d'autre part "garantir d'une façon formelle les droits individuels". Cette position paraît sage et prudente.

La Ligue propose, à partir de ce principe, toute une série d'amendements, que les hommes de loi et les fonctionnaires du gouvernement devraient scruter et peser.

Selon Me Claude-Armand Sheppard, on devrait examiner en outre la "Loi provinciale des enquêtes sur les incendies", auprès de quoi la loi des coroners apparaîtrait comme un "modèle de justice". Et il est vrai que des faits récents ont révélé des aspects inquiétants dans l'institution du commissaire aux incendies.

Cet examen, par pièces détachées, de la justice québécoise et canadienne suffit-il? Les faits relevés par Jacques Hébert dans l'affaire Coffin tendraient à établir que c'est tout le vieil appareil judiciaire qu'il faudrait, dans la plus grande sérénité, examiner et réformer.

André LAURENDEAU

A ta place, je ne dormirais pas tranquille, on parle encore de l'affaire Coffin...

Le biculturalisme canadien dans un fédéralisme véritable

par Me Marcel FARIBAULT

— I —

Données démographiques et historiques

Je n'aime guère le terme biculturalisme. Trop neuf, il heurte mes idées préconçues. Tous les mots en "isme" éveillent d'ailleurs chez moi une certaine méfiance, un peu comme les nouvelles lois chez les avocats. Pour moi la culture est avant tout affaire de perfectionnement de soi et d'appréciation du prochain, **tout à la fois une et indivisible comme la personne elle-même, et en même temps aussi diverse que toutes les réalisations, aussi profonde que la pensée et aussi étendue que l'univers.**

NDLR. — Avec la permission de l'auteur et de la revue "Commerce", nous reproduisons en trois tranches, à compter d'aujourd'hui, le texte d'une importante étude de M. Marcel Faribault, président du Trust général du Canada, sur le biculturalisme canadien. Les deux autres tranches paraîtront mercredi et jeudi. L'étude de Me Faribault a d'abord été publiée dans la livraison de novembre de la revue "Commerce".

La culture sert aussi à désigner l'ensemble des caractères sociaux d'un peuple, dont elle est le trésor secret et jalousement gardé: un trésor parce qu'elle n'appartient qu'à lui, un secret parce qu'elle comporte toujours quelque faille et, enfin un objet de jalousie parce qu'elle ne saurait être pleinement ressentie ou embrassée que par le mariage ou l'adoption dans la famille.

On peut enfin entendre par culture les traits distinctifs d'une classe, d'une profession ou d'une élite, qui se manifestent dans les bonnes manières, un niveau de vie plus élevé, quelque fortune acquise, une tradition d'éducation, l'exclusion de tout vulgaire et un plan supérieur de discussion des affaires publiques comme des affaires privées.

Faut-il ajouter que ces trois cultures communiquent. Celle du peuple est la source et le tréfonds qui recèle et révèle toutes les exubérances, les défis les espoirs, les désespérances, les inhibitions, les colères, les excès et la surabondance de la vie même. C'est elle qui fait la langue, les traditions, les lois, une philosophie de la vie, les fêtes, les rites, les chants, les costumes, les jeux et les usages. Comme une flore elle est liée au sol qui la nourrit.

C'est d'elle que se dégage la classe moyenne faite de tous les intermédiaires et médiateurs, depuis l'agent jusqu'au député, le voyageur et le commerçant comme le camionneur et le traducteur, l'entrepreneur, l'homme d'affaires et le professionnel au même titre que le banquier ou le prêtre.

Au sommet enfin se tiennent les quelques chefs, ceux que l'expérience a rendus sages, les penseurs qui critiquent et élaborent, les exécutants qui dirigent et administrent, les vrais législateurs qui savent disposer et ordonner. De toutes ces valeurs je ne veux abandonner aucune.

Question complexe

Reconnaissons toutefois que peu de néologismes sont forgés sans raison et que la terminaison savante en "isme" a probablement pour but de souligner la complexité d'une question qui nous a valu une commission royale d'enquête. Pour le Québec, le problème paraissait pourtant assez simple: à partir de ce fait incontestable qu'il y a au Canada deux grands courants culturels et linguistiques, ne doit-il pas exister entre eux une certaine réciprocité, faite de respect mutuel, d'échanges sociaux et de voies de communication? Ces relations doivent donc être ordonnées, constitutionnellement et socialement, en politique comme en économique, grâce à la mise sur pied d'institutions définies. Cependant, deux positions extrêmes contestent ces prémisses: pour certains, tout cela n'est que raffinement, qui doit s'effacer devant l'unité nationale; pour d'autres, le problème n'est pas l'opposition de deux, mais de plusieurs cultures.

L'unité nationale

La première objection, du point de vue unitaire, provient évidemment d'une **confusion entre l'unité politique et l'unité culturelle:** elle ignore le fait que le régime fédéral canadien, à la différence de son prototype américain, n'a pas été fondé avant tout sur des considérations régionales, mais bien sur la dualité de cultures qui divisait alors presque également la plus grande partie de sa population. Cinq millions et demi de Canadiens, soit 30% de la population, sont le rappel et l'affirmation constante de cette dualité, puisqu'ils n'ont cessé depuis quatre-vingt-quinze ans de protester contre toute modification coutumière aux dispositions du Pacte de 1867, et qu'ils sont aujourd'hui pratiquement unanimes à réclamer une revision de la constitution. Les quelques rares dissidents désespèrent tout simplement de l'obtenir et c'est pourquoi ils demandent l'indépendance, à la manière de tous les irrédentistes.

Le multi-culturalisme

La seconde position est d'essence plus subtile. Elle signale d'abord qu'il y a au Canada deux peuples et deux cultures dont l'existence sur le sol américain remonte plus loin que les Français et les Anglais, nommément les Indiens et les Esquimaux.

Elle souligne ensuite que le Canada compte aussi des représentants de plusieurs autres cultures, européennes pour la plupart, qui forment dans certains cas des communautés assez importantes. Leur arrivée au pays ayant été plus tardive, ils sont profondément attachés à la culture de leur pays d'origine et l'estiment certainement égale à toute autre.

Toutes ces cultures ne devraient-elles pas jouir de droits analogues, pour ne pas dire absolument égaux? Négligeant la réplique irritée de l'unitaire qu'il en résulterait une balkanisation inextricable, la réponse à ce multi-culturalisme ne peut se baser que sur des faits à la fois géographiques et historiques.

Indiens et Esquimaux

Quant aux Indiens et aux Esquimaux, notons qu'ils ne sont pas membres de la confédération en ce sens qu'ils ne s'y sont jamais ralliés, et que l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique ne leur a accordé aucun statut particulier. De plus, le peuple esquimau n'a jamais été conquis. Quant aux Indiens, plusieurs de leurs tribus ont signé des traités parfaitement valides qui pourraient leur assurer une reconnaissance en droit international.

Une fois admise l'existence d'un Canada composé de tous les territoires sur lesquels il revendique sa juridiction, il semble normal que tous ses habitants soient assujettis à une loi fondamentale qui leur reconnaisse à tous et à chacun, en tant qu'individus, tous les droits énumérés dans les diverses déclarations des droits, et en tant que groupes, tous les droits qu'a consolidés le cours de l'histoire, et qui s'appellent une langue, des usages, une religion et la conservation de son identité propre. Ce problème reste cependant assez limité, tant par les régions où il se pose, que par le nombre de personnes concernées. Dix mille Esquimaux menant une existence à demi nomade dans les solitudes désertiques du Grand Nord ne peuvent facilement justifier un régime politique basé sur le territoire et sur des pratiques démocratiques semblables aux nôtres.

Les Indiens maîtres chez eux

Les Indiens sont dans une situation différente. Bien qu'au nombre de 210,000, ils sont dispersés dans toutes les provinces et ont accepté à un moment donné, à la suite de circonstances dont l'homme blanc n'a pas toujours lieu de se louer, de mettre fin aux batailles et aux guerres contre les envahisseurs, à la condition d'être reconnus comme propriétaires et maîtres exclusifs de certains territoires déterminés, où ils puissent vivre selon leurs propres lois et coutumes, adorer leurs propres dieux et vaquer aux occupations qui leur agréent tout en conservant leur propre langue.

A plusieurs reprises ces Indiens ont refusé le droit de vote et on ne peut les blâmer de ne pas se soumettre à la constitution, à moins qu'elle ne leur assure telle mesure d'autonomie, de garanties, d'encouragements, de stimulants et de relations organisées qui soit compatible avec leur dignité.

Ainsi, que nous le voulions ou non, le fait demeure que les Indiens ne sont pas intégrés et ne le seront jamais que de leur propre assentiment; leurs réserves sont autant de petits états de Monaco, qui pourraient théoriquement devenir, si la tribu le désirait, soit des monarchies, soit des républiques, d'où des accords consécutifs à négocier avec eux.

Les néo-canadiens

Le cas de ceux que nous appelons les néo-canadiens offre peu de ressemblance avec le précédent. Ils ne peuvent évidemment pas se réclamer d'un territoire qui leur ait appartenu à l'origine, ou qu'ils aient plus tard, en leur qualité de groupe, acquis par donation ou par achat, avec l'entente qu'ils pourraient y former un gouvernement totalement indépendant des gouvernements antérieurs existants, tant fédéral que provinciaux.

Les lois d'immigration canadienne se sont appliquées à tous les immigrants qui ont abandonné et leurs pays et leurs lois pour devenir sujets du Canada et de ses lois. Bien qu'ils puissent, comme citoyens d'un pays démocratique, exprimer en toute liberté leur désir de conserver leur culture d'origine respective, ils doivent le faire d'abord par le biais de la culture individuelle dont nous avons indiqué plus haut le critère, à savoir le perfectionnement de soi et l'appréciation de la valeur d'autrui.

Si, au contraire, la revendication est formulée en faveur d'un groupe, il devient normal d'utiliser des données statistiques pour marquer la courbe et la tendance de l'évolution historique, dont aucun législateur ne peut négliger la leçon, tant il est vrai que la coutume précède la loi comme elle en est la pierre de touche.

L'évolution historique

Le recensement de 1961 enregistre environ 2,450,000 Canadiens de souche européenne dont la langue maternelle serait autre que l'anglais ou le français, et un peu plus de 4,100,000 Canadiens dont l'origine ethnique, bien qu'européenne, n'est ni de France, ni des Iles Britanniques. Donc 60% des Canadiens d'origine européenne, autre que française ou britannique, ont conservé leur langue maternelle.

Mais la presque totalité de ces 60% déclarent que leur langue officielle est l'anglais. En effet, le même recensement établit que ceux qui font cette dernière déclaration sont au nombre de 12,285,000, dont 8,000,000 venant des Iles Britanniques, ne laissant qu'un peu plus de 4,250,000 Canadiens anglophones qui ne soient d'origine ni britannique ni française, les Canadiens d'expression française étant laissés en dehors des chiffres ci-dessus.

Point n'est besoin d'insister davantage en citant les statistiques province par province, ce qui démontrerait l'extrême diversité des origines ethniques. On peut conclure tout de suite que la position multiculturaliste ne saurait se justifier par l'existence de plusieurs langues au sens ordinaire que la langue est la caractéristique distinctive d'un peuple.

La position intermédiaire

Ce bref rappel de ce qu'on peut appeler les attitudes antibiculturalistes nous fournit quelques indications d'une position intermédiaire. A l'encontre de l'exagération unitaire, on déduit la nécessité d'une loi qui formule et protège les droits minoritaires, toujours mis en péril lorsqu'ils sont laissés aux caprices des majorités même les mieux intentionnées.

Les multiculturalistes nous font toucher du doigt l'éventail extraordinairement large des problèmes culturels dans un pays aussi vaste que le Canada, problèmes qu'on ne saurait jamais régler par la méthode du lit de Procuste, mais qui devront au contraire recevoir des solutions particulières, façonnées au cours des ans et non grâce à des opinions préconçues.

Un constitutionnaliste dirait volontiers que toute constitution fédérale doit être à la fois rigide quant aux droits fondamentaux du peuple, des états composants et de l'état fédéral, et flexible dans la formation et l'expression de l'opinion publique, pour permettre de faire graduellement les rectifications nécessaires. Il ajouterait que tous les états composants doivent être fondés en même temps sur une base territoriale et nationale; et finalement que la constitution doit être un compromis acceptable à tous, et dont les dispositions et les articles doivent être appréciés par leur possibilité d'application, même si bon nombre d'entre eux n'auraient pas autrement été adoptés par chaque état composant individuellement.

(à suivre).

Les conservateurs et le Québec

Dans ses griefs à l'égard du gouvernement central, le Québec peut difficilement faire des distinctions entre les deux grands partis politiques fédéraux, car libéraux et conservateurs ont toujours été solidaires des injustices commises contre le Canada français. Pour des fins électorales, chacun des deux partis peut dans notre province revendiquer à son crédit certaines mesures favorables aux Canadiens français et dresser contre l'autre parti une liste d'accusations.

Ces jours derniers, au congrès des jeunes conservateurs, un député citait les bienfaits du régime Diefenbaker envers le Canada français: traduction simultanée aux Communes, gouverneur général de langue française; d'autre part, le premier ministre du Québec disait dimanche à la télévision que s'il n'est pas satisfait de la récente conférence fédérale-provinciale il ne regrette tout de même pas d'avoir demandé aux Québécois de voter pour M. Pearson parce que M. Diefenbaker aurait fait encore moins pour notre province et n'aurait pas accordé de conférence.

Des discussions sur ce thème peuvent durer indéfiniment. C'est évident, par exemple, que le mouvement de centralisation fiscale qui a été une véritable agression contre l'autonomie du Québec a été perpetré par les gouvernements libéraux King et Saint-Laurent. Il est fort probable néanmoins qu'un gouvernement conservateur n'aurait pas agi autrement.

Puisque le courant a changé et que le nouveau fédéralisme coopératif tient compte davantage des droits et des prérogatives des Etats provinciaux ce serait normal de constater, au moins chez les conservateurs de langue française, une sorte de surenchère; d'autant que le parti d'opposition se sent d'ordinaire bien plus libre que le parti au pouvoir pour promettre des réformes. Or c'est dans ce contexte que le sénateur Jacques Flynn, organisateur en chef du parti conservateur fédéral dans le Québec, vient de tenir à Montréal, au congrès des jeunes conservateurs, des propos assez inquiétants sur la réforme de la constitution.

Le mythe de l'efficacité

M. Flynn a d'abord exprimé ses vues sur le mouvement indépendantiste; il estime que le séparatisme est une voie sans issue qui comporte maints dangers; ses appréhensions rejoignent celles de beaucoup de gens qui préfèrent des réformes moins radicales. Mais puisqu'il constate la vogue de ces idées extrêmes, il devrait proposer une alternative acceptable, qui nous conduise assez loin dans la voie de l'autonomie pour nous donner une mesure suffisante de liberté et d'émancipation.

Or à propos d'un problème majeur, celui du partage des pouvoirs entre le gouvernement central et les provinces, il pose deux principes; le premier c'est de distribuer les tâches suivant la meilleure aptitude du gouvernement central ou local de s'en acquitter, et le deuxième principe c'est de définir le rôle que le gouvernement du Québec est appelé à jouer à l'endroit de l'élément français au Canada.

Ce sont là des formules souples et il est difficile d'en juger sans savoir exactement quelle portée on donne aux mots clefs; mais le premier principe posé, même compte tenu du deuxième, est d'une ambiguïté au moins inquiétante. Tout dépend de ce qu'on veut dire par l'aptitude d'un gouvernement; s'agit-il d'une efficacité sur le plan administratif ou fiscal? ou faut-il juger en fonction de l'autorité que chaque niveau de gouvernement doit pouvoir exercer de façon libre et autonome?

Cette inquiétude persiste devant le deuxième principe qui, selon M. Flynn, doit agir sur le partage des tâches: le rôle que le gouvernement du Québec est appelé à jouer à l'endroit de l'élément français au Canada. Le sénateur s'exprime ainsi: "Ce rôle, ne l'oublions pas, est spécialement culturel et le Québec peut logiquement réclamer une compétence spéciale et particulière dans les domaines qui ont rapport direct avec l'affirmation de la personnalité du Canada français. Quels sont ces domaines?

BLOCS NOTES

Peut-on en signaler qui ne lui appartiennent déjà? J'aimerais entendre les suggestions concrètes de ceux qui pensent autrement."

Rôle économique du Québec

Cette formulation limite singulièrement les perspectives de l'autonomie du Québec. Le rôle culturel de notre Etat provincial doit s'incarner dans des institutions, plonger ses racines dans une vie sociale, politique, économique qui ne dépende pas d'Ottawa. Quelle ampleur M Flynn veut-il donner au principe du partage selon l'aptitude du gouvernement? Pour toute la sécurité sociale, pour l'exploitation des richesses naturelles, pour l'industrialisation et l'essor économique, on peut soutenir qu'au plan technique une gestion fédérale serait plus efficace. Mais ce ne serait pas là un critère décisif car la culture est étroitement liée aux institutions sociales qui doivent rester sous l'autorité du Québec; et il importe que notre Etat provincial dispose des moyens voulus, dans le domaine économique et fiscal notamment, pour exercer ses juridictions particulières.

Or M. Flynn déclare: "Quant à moi, je n'ai pas confiance que le Canada français puisse tirer des avantages d'un nationalisme économique extrême mis en oeuvre dans le Québec. Seuls, complètement séparés ou isolés au sein de la Confédération, nous ne pouvons changer radicalement la conjoncture économique de l'Amérique du Nord". Même en tenant compte du mot "extrême", on a l'impression que M. Flynn rejette la thèse d'une émancipation économique du Québec sous l'égide de l'Etat provincial pour donner aux Canadiens français le contrôle de leur patrimoine. Ce ne serait en somme qu'une forme de séparatisme au sein de la Confédération.

D'autres passages de son discours, quant aux causes de notre infériorité dans le domaine économique, vont dans le même sens. Sans doute, il propose aussi qu'un amendement à la constitution rende la langue française officielle dans tout le Canada, et que dans l'administration fédérale on adopte un bilinguisme pratique qui reflète équitablement la présence de l'élément français. Mais parmi toutes les réformes nécessaires, il en est une qui s'impose d'abord, c'est que notre Etat provincial ne soit plus un satellite économique et fiscal du Canada anglais, mais dispose d'une autonomie réelle, à la mesure du rôle qui lui incombe.

P. S.

lettres au DEVOIR

Intervention personnelle

Comme vous le savez, j'ai récemment fait connaître publiquement mon point de vue personnel au sujet de la création d'un Centre de recherche sur le Canada français à *McGill University*. Plusieurs personnes croient, semblent croire ou veulent croire que je suis l'interprète de l'université de Montréal elle-même. Leur réaction démontre qu'ils ignorent ce qu'est véritablement une institution d'enseignement supérieur. Je juge donc utile et urgent de faire une mise au point.

Nous vivons encore dans un pays où existe la liberté de parole. J'ai simplement exercé mes droits de citoyen. Si ce citoyen est aussi professeur, universitaire et historien, si, de plus, il s'intéresse et participe à l'évolution de la société dont il est membre, ses interventions dans des questions d'intérêt public attirent habituellement plus l'attention que celles d'un autre citoyen n'ayant pas la même expérience. Toutefois, elles n'en demeurent pas moins celles d'un homme qui parle en son nom personnel. Ses opinions n'engagent nullement les institutions, les sociétés et les associations dont il fait partie.

Vous priant de publier cette lettre ou de vous en inspirer pour renseigner vos lecteurs, je demeure,

votre tout dévoué,

Michel Brunet

Indiens et Esquimaux

M. Guy Favreau,
Ministre de l'Immigration,
Service des Affaires indiennes,
Ottawa.

M. le ministre,

Chaque fois que je lis dans les journaux que le Canada va enfin s'occuper de ses Indiens et de ses Esquimaux, j'ai mauvaise conscience et je détourne presque les yeux de ma lecture.

Je me fais l'impression d'être un citoyen de l'Afrique du Sud à qui on dit périodiquement et pudiquement qu'il existe des Noirs dans son pays et qu'ils sont heureux parce que l'apartheid existe. Ou encore je me sens dans la peau d'un anglophone qui constate avec stupéfaction que son voisin francophone a l'air d'être presque aussi intelligent que lui.

Voilà, M. le ministre, mes réactions à cette nouvelle de votre ministère à l'effet que les Indiens et les Esquimaux seront bientôt des citoyens à part entière si — en quelque sorte — les provinces le veulent bien, surtout le Québec.

Il serait peut-être temps que nos "indigènes" se sentent chez eux, ne trouvez-vous pas?

Jusqu'ici, je n'ai pas le sentiment qu'ils l'aient été. Il n'y a qu'à considérer le fait que le service des Affaires indiennes relève du même ministère que l'Immigration. Il y a là un paradoxe que l'Administration, avec son habituel manque d'humour, n'a certes pas relevé!

Dans cette même nouvelle, j'ai aussi appris qu'on avait permis officiellement la vente de boissons alcooliques. Bravo! Je dis bien "officiellement" parce que "officieusement"... ce n'était pas une denrée très rare!

J'aime bien quand vous dites, M. le ministre, qu'il faut mettre fin au régime virtuel de ségrégation résultant de la responsabilité exclusive du gouvernement central. Est-ce que je rêve? Ottawa a suffisamment joué des pieds et des mains au cours de notre histoire pour pouvoir protéger les premiers habitants du pays. La situation aujourd'hui est telle que, au lieu d'évoluer comme le reste du Canada sur le plan économique et humain, nos Indiens et nos Esquimaux croupissent dans une stagnation à peine croyable. Ils n'ont pas l'envie de faire des efforts puisqu'on leur sert des pensions ou des subventions — on appellera cet appui financier comme on voudra—qui leur permettent de se sentir protégés par le grand manitou fédéral.

Il est temps en effet que le gouvernement du Québec récupère sa juridiction sur eux afin de les intégrer à notre vie culturelle et économique et d'en faire des hommes dignes de ce nom, et non pas de simples citoyens pouvant tout au juste boire et voter. Les autres provinces, elles, feront ce qu'elles voudront: c'est leur droit le plus strict. Quant à nous, notre devoir est de leur donner une éducation normale et non pas une qui soit du niveau d'arriérés mentaux. Je comprends très bien que les Esquimaux et plusieurs tribus indiennes ne voudront pas quitter les territoires où ils habitent, ce sera à nous de leur assurer du travail selon leurs aptitudes. Il faut s'occuper d'eux d'une manière humaine et non paternaliste sans compter qu'il ne faut pas les laisser croupir dans la paresse... et en anglais par-dessus le marché!

Cette évolution dans le Québec sera peut-être un premier pas important vers le contrôle éventuel de l'immigration au sein du peuple canadien-français.

Je suis, M. le ministre
votre tout dévoué
Jacques de Roussan

L'université Laval sera-t-elle bientôt anglaise?

On sait que les deux tiers environ des manuels employés à l'université Laval sont de langue anglaise, ce qui permet à notre future "promotion" de grands techniciens, destinés au relèvement économique de notre peuple, de connaître à la perfection tous les termes anglais de leur profession et d'en ignorer avec la même perfection tout le vocabulaire français.

Néanmoins ce n'est encore là qu'un degré intermédiaire dans la "promotion" générale de notre peuple vers une culture totalement anglaise. Le degré supérieur se trouve à l'échelon cérébral, au ciel de la pensée, et c'est la grande publication universitaire **Laval théologique et philosophique.** Il est bien regrettable que cette publication ne soit pas d'ores et déjà uniquement de langue anglaise; que, si nous pouvons y lire en anglais, des articles de Charles De Koninck sur la nature de la Possibilité (peut-être que je traduis mal, ayant reçu ailleurs ma formation universitaire) nous nous voyions forcés d'en lire d'autres rédigés dans la langue que parlait François de Laval. Mais la moyenne reste bonne puisque, dans le numéro que j'ai sous les yeux, quatre articles sur sept sont anglais, formant un total de 78 pages contre 54 pour les articles français.

Nous pouvons donc espérer que bientôt la langue de l'enseignement et la langue de la pensée (si on peut dire) seront, dans notre vieille et modèle université, l'anglais intégral. Glorieuse contribution au relèvement d'un peuple jusque-là marqué d'infériorité pour s'être fait une loi de fidélité!

Rapidieu.

P.S. — Aveu d'un jeune ingénieur, après sept ou huit ans de pratique: "Excédé d'avoir toujours à dégueuler de l'anglais en parlant le français, — parce que je n'ai pu apprendre que cela à Laval, — je suis obligé de reprendre en détail toute ma formation technique. Quand nous sortira-t-on de ce cercle infernal?" Il manque quelque chose à ce jeune ingénieur: il n'est pas philosophe.

R.

La Bible vous parle

Trésors mal acquis ne profitent pas, mais la justice délivre de la mort.

(Prov. 10, 2)

Textes choisis par la Société Catholique de la Bible

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Comité de direction: André Laurendeau, rédacteur en chef; Claude Ryan, administrateur-délégué; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint. Trésorier: Arthur Lefebvre. Directeur de l'information: Michel Roy.

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

Abonnements: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: $20. Ailleurs au Canada: $16. A l'étranger: $25. Edition du samedi: $5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

Téléphone: Victor 4-3361

ONAUX HORIZONS INTERNATIONAUX HORIZO

Le Portugal invite U Thant à se rendre en Angola et au Mozambique

NATIONS UNIES — Le Portugal a invité U Than, secrétaire général des Nations unies, à se rendre en Angola et au Mozambique, afin qu'il se rende compte par lui-même de la situation dans ces deux territoires.

L'offre a été transmise par le Dr Alberto Nogueira, ministre portugais des affaires étrangères, au cours d'une déclaration devant le Conseil de sécurité.

Le Dr Franco Nogueira a précisé que le gouvernement portugais accorderait au secrétaire général toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement de ces visites.

"J'espère que le secrétaire général pourra accepter cette invitation, que nous lui transmettons avec un esprit de bonne volonté, de coopération et de bonne foi," a-t-il ajouté.

La tour d'ivoire

Le Conseil de sécurité s'était réuni à 3 heures p.m. afin de poursuivre l'examen de la situation dans les territoires portugais: Angola, Mozambique et Guinée portugaise.

Répondant aux accusations portées par les délégués africains contre la politique du Portugal en Afrique, le Dr Nogueira a commencé par critiquer le Conseil de sécurité lui-même.

Cette réunion, a-t-il dit, est la 55e de l'année; et 45 d'entre elles ont été consacrées à des problèmes n'ayant trait en aucun cas aux questions pour lesquelles le conseil s'est vu accorder une compétence spécifiée par la charte.

"Plus grave est le fait que le Conseil a ignoré les problèmes qui affectent la paix et la sécurité dans le monde ou peuvent les affecter", a ajouté le ministre, qui cite entre autres Berlin, le Vietnam, le désarmement, "la guerre et la tension en Afrique du nord"...

"Le Conseil, a poursuivi le ministre, a édifié une tour d'ivoire et il semble apparemment heureux d'y vivre, parce que c'est plus agréable que d'avoir à faire face aux réalités de la vie."

Le Dr Nogueira a également laissé entendre que le Conseil préférait ne pas examiner des questions affectant les intérêts des grandes puissances.

Le Conseil, dit le Dr Nogueira, n'a pas été d'un grand secours. Il n'a pas agi en accord avec les meilleurs intérêts des populations intéressées et n'a pas servi non plus à remplir les buts de la charte, "prévenant et retardant le développement et le progrès plutôt qu'autre chose."

Fiction légale

M. Alex Quaison-Sackey Ghana, déclare trouver difficilement compréhensible l'attitude du Portugal à l'égard de la "libération" de ses territoires africains. Il n'y a, dit-il, aucune différence valable entre l'Angola et les Etats africains indépendants. Le gouvernement portugais, ajoute le délégué ghanéen, tente d'échapper au principe de l'autodétermination en attribuant à ces territoires "la fiction légale de provinces."

M. Alex Quaison-Sackey, Usant de son droit de réponse, M. Mongi Slim, Tunisie, déclare: "Le représentant du Portugal a jeté le gant et je le relève." Le journal de Bruxelles, "Le Soir," a fait état, le 8 décembre, de source militaire portugaise, de projets visant à couler trois navires afin d'obstruer le Congo, ajoute M. Slim qui précise que, selon le journal, cette information émanait du chef adjoint de l'armée portugaise en Angola.

Le conseil s'est ensuite ajourné à 3 hres p.m. aujourd'hui.

M. Lionel Brunet, directeur des Métro, est décédé

M. Lionel Brunet, une des figures les mieux connues dans le commerce de l'alimentation à Montréal, est décédé subitement samedi matin le 7 décembre, à l'âge de 60 ans.

Au moment de son décès, M. Brunet occupait le poste de directeur et de coordonnateur des 125 marchés Métropole. Il avait participé à la fondation de ce groupement, il y a quatre ans, lors de son entrée au service de la compagnie Provost et Provost Limitée, qui a fait place, en 1961, à la firme Couvrette et Provost Ltée.

Le défunt avait tenu pendant 23 ans une épicerie-boucherie dans la paroisse Saint-François-Solano, à Rosemont. Vers les débuts de sa carrière, il s'était joint au groupe des Epiciers Modernes et, en 1951, il fut l'un des premiers épiciers de la région métropolitaine à ouvrir un super-marché indépendant, lors de l'inauguration du Brunet Groceteria, à Rosemont.

Explosion et accusations

INDIANAPOLIS. — Un grand jury du comté de Marion dans l'Indiana a porté sept accusations lundi relativement à l'explosion d'une bonbonne de gaz propane au Coliseum d'Indianapolis qui avait entraîné la mort de 72 personnes.

Le nom des inculpés n'a pas été révélé; ils seront accusés d'homicide involontaire.

Le jury a fait savoir que l'utilisation d'une bombonne de gaz propane à l'intérieur d'un édifice public constituait une violation de la loi de l'Etat de l'Indiana.

Les causes du cancer

GENEVE — Il n'y a pas que la cigarette qui soit un agent du cancer. Les excès dans le boire et le manger de même que les bains de soleil peuvent, selon l'Organisation mondiale de la santé, causer le cancer. Il en est de même de certains rouges à lèvres et fards, dit le même rapport.

Le comité de l'OMS chargé d'étudier les moyens à prendre pour prévenir le cancer affirme que tous les gouvernements devraient surveiller étroitement l'usage de tous les agents qui causent le cancer et surtout combattre l'usage du tabac.

Certains produits chimiques qui entrent dans la composition des cosmétiques, comme par exemple le colorant dans le rouge à lèvres, ont causé le cancer chez des animaux, dit le rapport.

Pour combattre la pollution de l'air qui provoque le cancer des poumons, l'Organisation mondiale de la santé recommande un emploi plus généralisé de l'électricité et du gaz naturel et l'élimination des émanations de gaz.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Semaine de sécurité

Au moins 57 personnes ont perdu la vie de façon accidentelle sur les routes, au cours de la semaine de la sécurité, soit jusqu'à minuit, samedi soir. De ce nombre, 18 étaient des Québécois. Le Conseil canadien de la sécurité avait prédit que le total serait d'environ 56.

Hellyer à North Bay

NORTH BAY — Le ministre de la Défense, M. Paul Hellyer, fera sa première visite jeudi au quartier général régional du NORAD, situé à North Bay. Le ministre fera une inspection du projet SAGE installé à Trout Lake, non loin de North Bay, ainsi qu'une visite à l'escadrille 446 SAM missile surface-air.

Comtois, à l'honneur

Le lieutenant-gouverneur du Québec, M. Paul Comtois, et Mme Kathleen O'Brien, femme du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, ont été reçus de l'ordre souverain, militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte. La cérémonie d'investiture s'est déroulée à Ottawa, dans la chapelle du délégué apostolique, Mgr Sebestien Baggio.

Un prix au Dr Marion

OTTAWA. — Un prix de sciences, qui fut jadis accordé à Louis Pasteur, a été présenté lundi à Paris, au Dr Léo Marion, vice-président du Conseil national des recherches.

Il s'agit du prix Jecker, de l'Académie des sciences de Paris. Depuis 1837, il a été décerné annuellement à l'auteur de l'ouvrage le plus utile sur la chimie organique, ou au chimiste dont les travaux ont le plus contribué au *progrès* de la chimie organique.

Le Dr Marion recevra le prix — et un chèque de $1,300 — pour son travail sur la structure des "alkaloïdes". Il est le premier Canadien à recevoir le prix Jecker.

Du minerai au Japon

Le premier ministre Joey Smallwood est rentré de New-York à St-Jean après une série d'entretiens avec des industriels japonais dans la métropole américaine. Il a dit que les chances étaient bonnes pour Terre-Neuve de vendre du minerai de fer du lac Julien au Labrador, à des compagnies japonaises. M. Smallwood a dit que John C. Doyle, président de Canadian Javelin qui exploite le lac Julien, se rendra à Tokyo le 15 janvier mais n'a pas voulu révéler l'objet d'un tel voyage.

Contre une déportation

VANCOUVER — L'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique a protesté contre la déportation d'une femme de Vancouver qui a admis avoir appartenu au parti communiste durant les années de dépression, aux Etats-Unis.

Mme Miriam Stevenson, 53 ans, est venu au Canada en 1960 avec le statut d'immigrante après avoir vécu en Grande-Bretagne, en Afrique du Sud et au Mexique. Elle a été déportée par le gouvernement américain en 1953. L'Association estime que Mme Stevenson est victime d'une décision discriminatoire.

Abstention du tabac

TORONTO — Les instituteurs des écoles publiques de la ville de Toronto se sont mis d'accord pour ne pas fumer devant leurs élèves durant les activités et les rencontres sportives.

Cette "politique d'abstention du tabac" a été approuvée par l'Association athlétique des écoles publiques, un groupement volontaire, dont font partie tous les instituteurs de Toronto.

L'UCE et le séparatisme

HALIFAX — M. Dave Jenkins, président national de l'Union canadienne des étudiants, a déclaré que les Maritimes n'ont pas encore constaté le danger que représentent les forces du séparatisme.

"Cela est attribuable en partie au fait que les minorités canadiennes françaises des Maritimes sont dépréciées et même ignorées par les leaders séparatistes des universités du Québec.

"Nous de l'UCE sommes opposés à la sécession du Québec et l'une des raisons est justement que les minorités de langue française en dehors du Québec seraient laissées à elles-mêmes."

L'Union canadienne des étudiants, autrefois connue sous le nom de Fédération nationale d'étudiants d'universités canadiennes groupe environ 120,000 membres.

Le fleuve Columbia

OTTAWA. — Les pourparlers au sujet de l'aménagement du fleuve Columbia se sont poursuivis en comité technique hier soir, entre les représentants du Canada, de la Colombie-Britannique et des Etats-Unis. Les négociateurs se sont aussi rencontrés hier matin et hier après-midi et doivent revenir aujourd'hui en séance plénière.

Navigation d'hiver

ST-JEAN, N.-B. — Le problème de la libération des glaces sur la côte Est du pays et dans le St-Laurent a été renvoyé pour étude à la Commission du développement des provinces de l'Atlantique, a annoncé M. McIlraith, ministre des transports. Le ministre a souhaité la venue d'une analyse objective de la navigation d'hiver dans l'Est du Canada.

Sécurité routière

OTTAWA. — Le directeur de la Ligue de sécurité routière du Canada, M. R. B. Bryce, a déclaré que plus de mille vies humaines pourraient être sauvées au Canada l'an prochain si les conducteurs étaient aussi prudents qu'ils l'ont été durant la semaine de sécurité routière. Cette année, 57 personnes ont péri dans des accidents durant cette semaine comparativement à 70 l'an dernier.

Salaire horaire

OTTAWA. — Le salaire horaire dans les usines du Canada est monté à $1.94 en septembre, de $1.93 qu'il était en août, annonce le Bureau fédéral de la statistique. Le salaire hebdomadaire est passé de $78.82 à $80.72, tandis que la semaine de travail est passée de 40.9 heures à 41.3.

CB : le procureur général en appel

OTTAWA. — Le procureur général de la Colombie-Britannique a obtenu l'autorisation de se pourvoir en appel à la Cour suprême du Canada contre une décision de la Cour d'appel de cette province qui a ordonné un nouveau procès pour le jeune David Mitchell, un Indien accusé du meurtre de son frère, George Harvey Mitchell, dont la mort est survenue le 16 février dernier.

Galvao est entendu par la commission de tutelle de l'ONU

NATIONS UNIES — Le capitaine Henrique Galvao a pris la parole hier devant la Commission de tutelle de l'ONU. Arrivé quelques heures auparavant à New York, le capitaine a fait une déclaration sur la situation dans les territoires africains du Portugal.

Il n'y avait plus aucune place dans les galeries réservées à la presse et au public. Aucun délégué portugais n'est présent dans la salle.

Le capitaine se présente lui-même comme "le premier démocrate portugais" à venir aux Nations Unies. "Je suis venu et je ne sais pas encore si je serai livré à M. Salazar. Il fallait que je vienne, quels que puissent être les risques ou les conséquences."

Le capitaine admet qu'un homme a été tué au cours de l'enlèvement du "Santa Maria": "Le seul brave parmi 300 lâches."

Le capitaine appuie le principe de l'auto-détermination pour les territoires africains du Portugal mais doute qu'il puisse être appliqué tant que le Dr Antonio Salazar, premier ministre portugais, se trouvera au pouvoir.

Le capitaine a parlé pendant une heure en français. Son but dit-il, est que les populations de ces territoires aient le droit de choisir leur propre destin, leur propre gouvernement, leur propre avenir. Si les populations décident qu'elles ne veulent pas de l'indépendance du Portugal l'idée sera alors de créer une fédération d'Etats autonomes, administrés par des représentants de toutes les races. Des sanctions contre le Portugal, ajoute-t-il n'auraient aucun effet tant que Lisbonne bénéficiera de l'appui de pays tels que la France, les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne.

Plusieurs délégués ont remercié le capitaine Galvao de s'être présenté devant la commission.

Après avoir posé pour les photographes, le capitaine est ensuite parti pour une destination inconnue. "Il est possible, a-t-il dit, que je quitte New-York ce soir". Le capitaine, croit-on savoir, est hébergé à New-York par une "organisation démocratique portugaise."

L'anniversaire de la charte des droits de l'homme a été célébré à l'ONU

NATIONS-UNIES — Délégués de l'Est et de l'Ouest ont joint hier leurs voix pour célébrer aux Nations-Unies le 15e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Au cours d'une séance commémorative spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU, U Thant, secrétaire général, a déclaré que la protection des droits fondamentaux et des libertés demeurait "une des grandes tâches à laquelle les Nations-Unies doivent se consacrer."

M. Adlai Stevenson, représentant des Etats-Unis, a déclaré que les droits de l'homme demeuraient "la grande affaire inachevée pour tous les hommes."

Le Dr Nikolai Fedorenko, représentant de l'Union soviétique, a noté, de son côté, que la situation concernant ce problème demeurait insatisfaisante dans de nombreuses parties du monde, que "beaucoup demeure à faire" et que les Nations-Unies doivent procéder à de nouveaux efforts.

La déclaration des droits de l'homme a été adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale de l'ONU et une journée des droits de l'homme sera célébrée aujourd'hui à cette occasion.

LA FEDERATION DE L'AGRICULTURE :

Si Ottawa a besoin d'autres revenus, qu'il les obtienne à même les impôts

OTTAWA — La Fédération canadienne de l'agriculture estime que le jour où le gouvernement fédéral aura besoin de revenus additionnels, il devrait se les procurer à même l'impôt sur le revenu.

Cet impôt, dit la Fédération dans un mémoire présenté à la commission royale d'enquête sur la fiscalité, est strictement basé sur le principe de l'habilité à payer et elle ne peut être imposée à une autre personne sous forme de taxe cachée.

Le mémoire dit que la Fédération canadienne de l'agriculture rejette tout argument voulant que les fermiers bénéficient de "concessions" en ce qui a trait à l'impôt sur le revenu des particuliers. "Au contraire, les circonstances et le caractère de l'entreprise agricole ont, dans l'ensemble, été acceptés et des ajustements faits en conséquence".

En général, les cultivateurs sont bien traités en ce qui a trait aux lois fiscales, à une seule exception. Il s'agit en l'occurrence de la taxe foncière imposée pour financer l'éducation.

"Le cultivateur est victime d'une discrimination plus considérable en ce domaine que tout autre groupe de citoyens", dit le document.

Au lieu de financer l'éducation par des taxes foncières, les revenus à cette fin devraient provenir d'une hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers et être répartis aux provinces sur une base per capita, de conclure le mémoire à la commission Carter.

Un cargo aérien est perdu dans l'océan

NEW YORK — On rapportait hier soir qu'un avion de transport ayant trois personnes à son bord se serait abîmé dans l'Atlantique hier après-midi à environ 150 milles au nord-est des Açores. On ignore l'identité et le sort des passagers.

L'appareil C-46, qui traversait de Terre-Neuve aux Açores, a lancé un SOS à 12.42 p. m. faisant savoir qu'il manquait de carburant. Trois minutes plus tard, parvint un message disant que l'appareil était en perdition. On n'a pas reçu de message depuis. Un appareil de sauvetage américain s'est rendu sur les lieux depuis les Açores.

A New York, la garde côtière américaine a alerté 39 navires marchands qui se trouvent dans un rayon de 200 milles de la dernière position connue de l'appareil.

SESSION fédérale

Le ministre de la justice M. Chevrier a déclaré hier qu'il soumettrait le rapport annuel de la compagnie British Columbia Sugar Refining aux enquêteurs sur les cartels. Il répondait à une question du leader néo-démocrate M. Douglas selon qui le président de cette raffinerie avait annoncé que sa compagnie tenterait de "geler" le prix du sucre au niveau des prix en vigueur le 18 octobre. Selon M. Douglas, c'est justement à cette date que le prix du sucre a atteint un sommet. Il a souligné en outre que le rapport annuel de la raffinerie en question fait état de profits nets d'une valeur de $2,780,000 au 30 septembre de cette année, soit $591,000 de plus que l'année précédente à la même date.

A Vancouver, la British Columbia Sugar Refining a émis un communiqué disant que M. Douglas avait mal interprété les propos du président Rorrest Rogers.

Le communiqué précise qu'au 18 octobre le prix du sucre raffiné au Canada était de $16.60 le cent livres, basé sur les cours de Londres qui fixait le prix à 90 livres sterling la tonne forte. Le prix de Londres a augmenté jusqu'à 105 livres la tonne forte au 31 octobre, et les prix canadiens ont atteint $18.65 le cent livres mais, toujours selon le communiqué, le prix de la British Columbia Sugar Refining n'ont pas dépassé $16.60 le cent livres. A l'heure actuelle, le prix de Londres est de 85 livres sterling, le prix dans l'est du Canada est de $15.60 et celui de B.C. Refining est de $14.45.

* * *

Les communes ont accepté d'étudier hier un projet de loi autorisant le Canadien National à verser $313 millions pour les frais d'établissement et le financement des déficits de sa filiale Air-Canada au cours des années 1962 et 1963. Le projet de loi autorise également le CN à investir $56 millions en titres d'Air-Canada et $31.2 millions en frais d'établissement des chemins de fer au cours du premier semestre de 1964. Le projet de loi sera débattu plus tard. Il stipule que la firme Mcdonald, Currie et compagnie de Montréal sera chargée de la vérification des livres du Canadien National pour 1963.

* * *

Le premier ministre M. Pearson a fait parvenir hier au secrétaire général de l'ONU, U Thant, un télégramme dans lequel il renouvelle l'entier appui du Canada aux aspirations exprimés dans la déclaration universelle des droits de l'homme. On célèbre aujourd'hui le quinzième anniversaire de la proclamation de cette déclaration par les Nations Unies. M. Pearson déclarait dans son télégramme que les progrès accomplis vers la réalisation des principes de la déclaration devraient servir d'encouragement à poursuivre les efforts.

* * *

Le gouvernement fédéral a fait savoir hier qu'aux termes de l'entente qu'il a conclue avec la compagnie Deuterium le prix à la livraison de chaque tonne d'eau lourde qui sera produite à l'usine de Glace Bay, en Nouvelle-Ecosse, sera de $20.50. Il s'agissait d'une réponse à 14 questions écrites soumises par le leader du crédit social M. Thompson, qui a souvent attaqué ces derniers temps les projets relatifs à la construction et à l'exploitation de cette usine d'eau lourde qui coûtera $30 millions. M. Thompson avait affirmé que la Deuterium se proposait d'exiger un prix supérieur à celui de $20.50 la tonne, mentionné dans les rapports officiels. Le gouvernement a également fait savoir que la vapeur requise pour fabriquer l'eau lourde entraînerait la consommation de 106,000 tonnes de charbon bénéficiant d'un subside fédéral de 90 cents la tonne, et que l'électricité requise sera vraisemblablement fournie par la commission hydroélectrique de la Nouvelle-Ecosse.

* * *

Le sous-ministre fédéral du bien-être M. Willard a déclaré hier que les gouvernements fédéral et provincial cherchent à élaborer de meilleurs programmes de sécurité sociale dans les secteurs couverts par des programmes conjoints. Il a précisé que la dernière conférence fédérale-provinciale avait mis sur pied un comité chargé d'étudier cette question et de soumettre un rapport à la prochaine conférence. Ces programmes conjoints comprennent les pensions aux vieillards, aux aveugles et aux invalides ainsi que l'assistance aux chômeurs.

* * *

Le ministre des affaires extérieures, M. Martin, a déclaré hier en Chambre que le gouvernement étudie la possibilité d'intensifier les relations culturelles avec l'URSS. Il a précisé que le gouvernement attache une grande importance à ces échanges bilatéraux et accueille chaleureusement tout progrès en ce sens.

* * *

Le chef conservateur, M. Diefenbaker, a suggéré hier en Chambre que le gouvernement achète la résidence qui appartenait à Sir John A. Macdonald, à Kingston. Le ministre de la justice, M. Chevrier, a dit qu'il s'agissait d'une propositon raisonnable et qu'il la transmettrait au ministre des travaux publics M. Deschatelets et au ministre des affaires du nord M. Laing.

* * *

Le ministre de la santé, Mme LaMarsh a révélé hier aux Communes que la durée moyenne de la vie d'un Esquimau canadien est d'entre trente et quarante ans, et que le chiffre trente est probablement plus près de la vérité. Elle a précisé, dans une réponse écrite au député no-démocrate de Winnipeg-Nord, M. David Orlikow, que les données statistiques concernant les Esquimaux ne sont pas suffisantes pour permettre de faire des estimations précises. Chez les Indiens du Canada, la durée moyenne de vie est de 57 à 59 ans pour les femmes et de 54 à 63 ans pour les hommes. En 1962, le taux de mortalité infantile chez les Esquimaux était de 193 pour mille, et chez les Indiens de 74.7 pour mille.

DANS SON EMBALLAGE DES FÊTES

O.F.C.

UN WHISKY CANADIEN

VOICI

O.F.C.

Un des 3 Grands Whiskys Canadiens

L'O.F.C., un whisky de 8 ans, d'Origine Franchement Canadienne, est connu dans le monde entier comme un whisky canadien remarquablement léger.

PRÉSENTÉ DANS UN MAGNIFIQUE EMBALLAGE SPÉCIAL, DURANT LA SAISON DES FÊTES, DANS TOUS LES MAGASINS DE LA RÉGIE.

EVITEZ LA COHUE DE CINQ HEURES

POSTEZ DE BONNE HEURE.

POSTES CANADA POST

LE ROYAL-ROUSSILLON

Le Tromblon d'Argent salle à manger de l'hôtel Royal-Roussillon est en train de devenir le rendez-vous par excellence des gourmets de la métropole... et leurs invités sont tous d'accord!

DÎNER D'AFFAIRES à partir de $1.50

STATIONNEMENT FACILE en arrière de l'hôtel dans la rue PROVIDENCE ENTRE BERRI ET ST-HUBERT par De Montigny ou Ontario.

1610 ST-HUBERT Au nord de De Montigny près du terminus de la Provincial Transport.

RÉSERVATIONS : 849-3214

Pour un Noël chrétien...

● Des personnages de crèche qui feront honneur à votre bon goût

● Des cartes de souhaits de caractère religieux

MISSELS — Les meilleures éditions récentes. Choix de belles reliures

CRUCIFIX — Reproductions artistiques de chefs-d'oeuvre anciens et modernes

BIBLE — Livre indispensable dans tout foyer chrétien

CHAPELET — Bijou de prière

Desmarais & Robitaille Limitée

70 ouest, rue Notre-Dame
Montréal — VI. 5-3194

EXPOSITION des GRAVURES de RICHARD LACROIX

Une exposition des gravures de Richard Lacroix s'est ouverte hier à la Galerie Agnès Lefort pour jusqu'au 24 décembre.

Né à Montréal, en 1939, Richard Lacroix étudie les divers procédés d'imprimerie (eau-forte, lithographie, gravure sur linoléum, gravure sur bois, sérigraphie et typographie) avec Albert Dumouchel, peintre-graveur, à l'Ecole des Arts Graphiques de la Province de Québec, à Montréal.

Il a étudié également la peinture et approfondi l'eau-forte à l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal, où en 1960, il sera engagé comme assistant-professeur, dans la section gravure.

En 1959, il travaille avec trois autres artistes pour les Editions Goglin à la publication d'un album de grand luxe, "Sept Eaux-Fortes", lancé la même année.

En 1960, il dessine, imprime, et publie par ses propres moyens un album de grand luxe comprenant neuf lithographies en couleur, accompagnées de poèmes canadiens. Cet album, "Pierres du Soleil", obtient un vif succès parmi les amateurs d'éditions de grand luxe.

En 1961, il publie à nouveau un album de grand luxe, "Bestiaire", une suite de six eaux fortes.

Il tient sa première exposition-solo à Montréal, 1961, et participe à plusieurs expositions de groupe, parmi lesquelles: "Salon du Printemps", "Salon de la Jeune Peinture", divers salons "Typographie", etc. En 1961, il est choisi pour représenter le Canada à la Deuxième Biennale de Paris, dans la section Gravure et Illustration de Livre. En 1962, exposition de groupe, à New-York, et dans les pays scandinaves et à Paris.

PRIX:

1960: 1er prix au concours "Fête des Fleurs", organisé par le Musée des Beaux-Arts à Montréal. Plusieurs mentions aux concours "Typographie".

1962: Achat d'une gravure par le Musée des eBaux-Arts de Montréal, au concours "Salon du Printemps".

En 1961 et 1962, le Conseil des Arts du Canada lui accorde une bourse d'études, afin qu'il puisse venir étudier la gravure dans différents ateliers à Paris, et notamment "l'Atelier 17" avec William Hayter.

Richard Lacroix est rentré de Paris et vit actuellement à Montréal.

COLLECTIONS:

Galerie Nationale d'Ottawa, Musée des Beaux-Arts de Montréal, Bibliothèque Municipale de Montréal, Collection du Cabinet des Estampes, Paris, Collection C.N.R., Montréal, Collection C-I-L, Montreal

Poésie grecque au Conservatoire

Si le Centre Dramatique du Conservatoire composé des anciens lauréats poursuit sa carrière avec les représentations de "Brittanicus," les sections d'Art Dramatique du Conservatoire n'en continuent pas moins à offrir au public leurs exercices pédagogiques.

Le jeudi, 19 décembre, en la Salle Saint-Sulpice, 1700, rue Saint-Denis, à 8 h. 30, les élèves de la Section d'Art Dramatique de Québec viendront présenter un récital poétique intitulé: "La Poésie grecque, de Homère à Esope" et sa résonance dans la littérature française.

On entendra présentées et lues par les élèves des pièces poétiques des auteurs grecs de Homère à Esope.

Seront présentés des fragments littéraires français se rapportant à la Grèce. On entendra des pages de Villon, Ronsard, La Fontaine, Chateaubriand, Charles Péguy et Paul Valery dont "Le Cantique des colonnes" sera interprété à sept voix de femmes.

Notices composées et lues André Ricard, élève de 2e année.

L'entrée à soirée poétique est gratuite.

Programme de Fernande Chiocchio ce soir

Voici le programme qu'interprétera ce soir au Centre social de l'Université de Montréal le soprano Fernande Chiocchio. Ce concert est placé sous les auspices du Conseil des Arts du Canada:

Chansons anonymes françaises: O Si vous voulez faire une amie, b) Laissez-moi planter le mai, c) Tabourin, arr. TIERSOT; Trois ariettes (BELLIND); Vier ernste Gesange (BRAHMS); En sourdine, Clair de lune, Mandoline (FAURE); Les chansons de Bilitis (DEBUSSY); Le Bestiaire (POULENC); Quatre poèmes de Saint-Denys Garneau (VALLERAND); Chants classiques espagnols (OBRADORS).

Au piano:

Jacqueline Richard.

Exposition de photos au Musée Redpath

Sous le titre de "Profils du Canada," une exposition de photographies, prises entre les années 1860-1910, est maintenant ouverte au Musée Redpath de l'Université McCord.

Les 80 photographies en montre font partie des Archives photographiques Notman du Musée McCord.

Ces photos que le public pourra voir au cours des prochains mois, sont groupées sous divers titres: "Montréal, grande ville port de mer" — "Le rail, lien international" — "Les prairies, pays de l'élevage, du blé et des villes en plein développement" — "Les Canadiens chez eux" — "L'armée des bûcherons dans les forêts de l'est du Canada".

L'exposition est gratuite et le public est cordialement invité au Musée Redpath du lundi au samedi de 10 h. à 5 h.

"L'Auberge des morts subites", de Félix Leclerc, entre dans sa dernière semaine de représentations au Théâtre National. Lorsque la pièce aura terminé sa carrière, elle aura atteint 150 représentations. Ci-dessus, deux interprètes, Jean-Louis Paris et Janine Sutto.

Une pièce de P. Baillargeon

Depuis quelques mois la Troupe de Théâtre de Montréal travaille ardûment à la création d'une pièce canadienne intitulée "Mme Homère".

Dans cette comédie en trois actes l'auteur, Pierre Baillargeon, nous entraîne à travers les âges depuis la mythologie grecque jusqu'à nos jours par des anachronismes qui donnent à cette pièce une note de légèreté comique, frôlant même le burlesque. Chose importante à noter, le lancement du texte de la pièce de Pierre Baillargeon, "Mme Homère", éditée par les Editions du Lys, se fera le soir de la première, le vendredi 13 décembre à l'auditorium de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

Poésie canadienne à Vincennes

Récemment, au Théâtre Daniel-Sorano de Vincennes, le public, à l'issue du spectacle, criait "bravo" aux poètes du Canada français et "merci" aux comédiens qui venaient de leur en interpréter les oeuvres.

C'est devant une salle comble où bon nombre de spectateurs n'ayant pu trouver place, acceptèrent de rester debout dans les allées, qu'a été présenté au Théâtre Daniel-Sorano "Arpents de Neige", dirigé et mis en scène par M. Yvon Thiboutôt, préparé par M. Pierre Chantillon et donne avec le concours de Mesdames Ginette Letondal, Rita Imbeault, Rolande Dumont et Messieurs Yvon Thiboutôt, François Guillier, Louis Aubert et Jean-Luc Bastien.

Cette soirée consacrée aux poètes et aux auteurs-compositeurs du Québec était agrémentée de projection. De plus une exposition de tableaux à laquelle participaient Madame Marcelle Ferron, Messieurs Edmund Alleyn, Sylcor, Marcel Barbeau, Réal Arsenault, Bernard Vanier, Fernand Leduc, Richard Lacroix, Jean Le Fébure était offerte au public dans le foyer du théâtre. Les textes dits au cours de cette soirée furent réunis en un fascicule d'une quarantaine de pages et distribués à chacun des spectateurs.

Devant le succès exceptionnel remporté par cette évocation poétique du Québec, la Direction du Théâtre Daniel-Sorano de Vincennes a invité la Compagnie Yvon Thiboutôt a donner une soirée supplémentaire au Théâtre Daniel-Sorano de Vincennes.

"Les Gueux au paradis", au Rideau Vert, le 15

Au Rideau Vert, pour les fêtes, on présentera "Les Gueux au paradis", de G. M. Martens et André Obey.

La tradition de la Compagnie du Rideau Vert est de procurer des fêtes joyeuses. Cette année, on s'est adressé à un bon faiseur renommé: G. M. Martens est roi de la farce, dans un pays où, en fait de farce, on fait bon poids: la Flandre.

"Les Gueux au Paradis", spectacle écrit en flamand pour les Flamands, a été adapté au goût français par André Obey, qui a su respecter tout ce qu'un texte célèbre de Gand à Anvers peut contenir de franche truculence, de bonne humeur et d'amour de la vie... Car on vit bien là-bas, et ce qu'on y appelle des "gueux" n'évoque pas du tout la misère, mais l'insouciance, l'astuce, la roublardise et, surtout, le bon appétit. Un critique parisien a écrit que la farce de Martens" sue son humanité de graisse de porc et de volaille truffée". Il faut donc s'attendre à faire connaissance avec des bonnes blagues de gens bien nourris et sans façons! Nos amis belges nous emmènent, à ce qu'on dit, jusqu'au paradis! Ajoutons qu'ils nous en ramèneront après une soirée joyeuse.

Dans une mise en scène de Jean Faucher et des décors d'Aras, une troupe nombreuse, habillée par François Barbeau, évoluera gaiement. Elle est menée par un authentique Flamand, Marcel Cabay, et l'on y compte André Cailloux, Suzanne Langlois, André Montmorency, Gaétan Labrèche, Aimé Major, Yvon Deschamps, Raymond Royer, Andrée Boucher, Elizabeth LeSieur, Michèle Aubray, et Yvon Leroux. Une trame sonore, tissée d'ondes Martenot que dirigera Georges Savaria, emêtra les harmonies célestes et terrestres indispensables à ce spectacle de haut ton.

"Les Gueux au paradis" prendra l'affiche le 15 décembre. On sait que le Rideau Vert joue toujours au Stella, tous les soirs, du lundi au samedi, à 8h.30, et le dimanche à 2h.30 et 7h.30 très précises.

REJANE CARDINAL à Vincent-d'Indy

A l'Ecole Vincent-D'Indy, le mercredi 11 décembre à 8 h. 30 REJANE CARDINAL, mezzo-soprano, donnera un recital. Cette artiste canadienne, bien connue du public montrealais interprétera des oeuvres de Duparc, Fauré et Ravel Paisiello, Marcello, Brahms.

Le 18: l'Oratorio de Noël, de J.-S. Bach

L'Oratorio de Noël de Bach sera éxécuté par la Société de la Chorale de Bach de Montréal, en coopération avec l'Union des Musiciens de Montréal, à l'occasion de Noël le mercredi 18 décembre, à 8h. 15 du soir, en l'Eglise Unie Erskine & American. C'est la première exécution par la Chorale de l'Oratorio depuis le film d'une demi-heure qu'elle a tourné avec l'Office National du Film, et au cours duquel elle a chanté des parties de cette oeuvre magnifique.

L'Oratorio de Noël a été composé en 1734, cinq ans après la Passion selon St-Matthieu, alors que Bach avait 49 ans. Les six parties de l'ouvrage doivent être éxécutées respectivement les premier, second et troisième jours de la Fête de Noël, le premier jour de l'An ou fête de la Circoncision, le dimanche suivant et le jour de l'Epiphanie. Le 18 décembre, la Chorale donnera les première, seconde, quatrième et sixième parties de l'Oratorio. L'Oratorio resta longtemps ignoré et c'est bien après la Passion selon St-Matthieu qu'il fut redécouvert. Cependant, il est, avec le "Magnificat", une des oeuvres les plus populaire en Europe. Albert Schweitzer dit: "Dans l'Oratorio de Noël, la musique est simple et gracieuse, riche en belles mélodies et pleine de charme enfantin." On se sent près du compositeur qui chaque année retrouve la joie de Noël avec ses enfants.

L'Oratorio raconte l'histoire de Noël au moyen de solos, arias, choeurs, hymnes et récit de l'évangéliste. Le chant est accompagné par un orchestre composé de cordes, bois et cuivres, et spécialisé dans la musique de Bach.

Les solistes sont: Betty Doroschuk, soprano; Christina Jones, contralto; Jan Simons, baryton; René Lacourse, ténor Stanley Waters, narrateur.

Succès de Galina Samtsova, à Paris

PARIS — La ballerine russo-caandienne Galina Samtsova s'est vue décerner samedi l'"Etoile d'or de la meilleure danseuse" au premier Festival international de la danse de Paris.

C'est sa très belle performance dans le rôle-titre du ballet "Cendrillon" de Prokofiev, qui lui avait déjà valu de flatteuses appréciations de la part des principaux critiques de ballet, qui a permis à la jeune danseuse russo-canadienne de mériter cette distinction.

La danseuse britannique Margot Fonteyn a remporté le Grand Prix de la Ville de Paris pour "Le Lac des cygnes" et son partenaire, Rudolf Wouréev, l'Etoile d'or du meilleur danseur.

Galina Samtsova a remporté un triomphe pour ses débuts à Paris en dansant le rôle-titre de la "Cendrillon" de Prokofiev au théâtre des Champs-Elysées.

Galine Samtsova qui a quitté l'URSS il y a trois ans, réside maintenant à Toronto. Elle est âgée de 23 ans. Au rideau final, elle disparaissait sous les bouquets de fleurs que lui avaient adressés les spectateurs enthousiastes. Le "Tout-Paris" rassemblé dans une salle particulièrement élégante en cette soirée de gala marquant l'ouverture du Premier festival international de danse de Paris, lui a accordé 12 rappels.

Le prince charmant était dansé par le Hongrois Victor Rona et la distribution internationale comprenait également Geraldine Chaplin, fille de Charlie Chaplin.

Ravie de l'accueil du public, Galina a déclaré au correspondant de l'Agence Reuter après le spectacle: "C'est merveilleux. Je suis très heureuse que notre spectacle ait remporté un si grand, si grand succès."

Elle a ajouté qu'elle danserait cette semaine à Londres au cours d'un programme spécial pour la BBC-Television.

Inscriptions jusqu'au 14, aux Festivals de Musique

Les épreuves des Festivals de Musique du Québec (section Montréal) auront lieu du 20 au 25 avril 1964, au Victoria Hall. Les musiciens qui désirent prendre part à ce festival doivent faire parvenir leurs inscriptions au plus tard le 14 décembre prochain.

Cette année, les grands gagnants provinciaux recevront les bourses suivantes:

Premier, $1,000; deuxième, $500; troisième, $300; quatrième à onzième $250 chacun.

A Montréal même, une bourse de $200 sera remise au grand gagnant ainsi que différentes bourses variant de $10 à $150, au total plus de $14,000 seront remis à travers la province.

Parmi les nouveaux juges qui officieront cette année, les Festivals de Musique du Québec ont l'honneur d'annoncer que M. Edward Steuermann (New York), M. Otto Herz (New York), Madame Ania Dorfman (New York) ont consenti à venir juger au festival de Montréal. Ces noms s'ajoutent aux autres juges déjà sous contrat, soit: M. Wilfrid Pelletier, M. Vladimir Padwa, M. Pierre Souvairan, M. Earle Moss et M. Boris Berlin.

Relativement aux inscriptions, les concurrents doivent cette année présenter un répertoire complet consistant en un minimum de 3, 4 ou 5 pièces selon leur âge.

Le programme musical a été réalisé cette année grâce à la collaboration de M. Wilfrid Pelletier, M. Jean Vallerand, Madame Gilberte Martin De Bellefeuille et Mlle Madeleine Provost.

Toutes les inscriptions doivent être faites sur la formule appropriée et parvenir au secrétariat avant le 14 décembre sous peine de refus.

Exposition Mousseau à Saint-Laurent

Au Collège de Saint-Laurent (Galerie Nova et Vetera), il y a une exposition rétrospective (1943-1963) de Jean-Paul MOUSSEAU. Aussi sculptures et meubles anciens du Canada français. Le dimanche, de 2 heures à 4 heures.

Horaire des spectacles

THÉATRE

THEATRE ANJOU — "Chérie noire" Tous les soirs à 9 h. dim., 8 h. 30
THEATRE L'EGREGORE — "Le Roi se meurt" à 9 h. dimanche, 7.30.
THEATRE NATIONAL — (Théâtre Québec" "L'Auberge des morts subites" — Tous les soirs à 8 h. 45
THEATRE DU NOUVEAU MONDE — (Ohpheum) "L'Avare" — 9 h.
THEATRE DU RIDEAU VERT (Stella) — "Le Fils D'Achille" — tous les soirs, à 8 h. 30; dim., mat. 2 h. 30 et 7 h. 30.

CINEMA

AHUNTSIC — "Le Droit de naître" — semaine 5.40 - 10.00 sam., dim., 1.10 - 5.40 - 10.00 — "Ceux qui ne devraient pas naître" — semaine 7.30 sam., dim., 3.25 - 7.50.
ALOUETTE — "Cleopatra" — Lundi à samedi, 8.00; sam., 7.30; mats.: mer., sam., dim. et fêtes, 2.00.
AVENUE — "80,000 Suspects" — 1.10 - 3.05 - 5.05 - 7.10 - 9.20.
BIJOU — "Le Crime du Docteur Chardin" — 12.20 - 4.15 - 8.10 "Les Conquêtes de César Borgia" — 2.11 6.06 - 10.01.
CANADIEN ET PLAZA — "Source de Vie" — 1.10 - 4.10 - 7.05 - 10.05 "A Bout de Nerfs" — 12.00 - 2.55 - 5.50 - 8.50.
CAPITOL — "Narrated on the screen" — 10.30 - 1.20 - 4.10 - 7.05 - 9.55 "Harbor Lights" — 11.55 - 2.45 - 5.35 - 8.25 (Du 5 au 12 déc.)
CENTRE D'ART DE L'ELYSEE — (Salle Alain-Resnais) "Pour la suite du monde" — lundi à ven., 7.30 9.30 sam., 5.30 - 7.30 - 10.00 dim., 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30. (Salle Eisenstein) "L'Immortelle" — même Horaire.
CHATEAU — "Maciste contre le Cyclope" — 2.45 - 6.10 - 9.30 "Le Pain de Jeunes Années" — 1.10 - 4.35 - 8.00.
CINEMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam., 7.30 - 9.30 dim., 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.
CINERAMA THEATRE IMPERIAL — "The Best of Cinerama" — 8.30 tous les soirs dimanches compris. Mats: merc., sam., dim., 2 h. sam., dim., 5 h.
DORVAL — (Red Room) "All in a night's Work" — 8.10 — "Elephant Walk" — 9.55 sam., merc., Mat. 1.00 dim., à partir de 1.00 p.m. — (salle dorée) "Dark at the top of the stairs" — 7.30 "Indiscreet" — 9.40 sam., merc. Mat: 1.00 dim., à partir de 2.00 p.m.
EMPIRE CINEMA D'ESSAI — "Les Liaisons Amoureuses" — lundi à ven., 8.10 sam., dim., 4.25 - 8.10 "Plein soleil" — lundi à ven., 6.15 10.00 sam., dim., 2.30 - 6.15 - 10.00.
FRANCAIS — "Maciste contre le Cyclope" — 11.20 - 2.45 - 6.00 - 9.25 "Le Pain de jeunes années" — 10.00 - 1.15 - 4.30 - 7.35.
KENT — "The Wonderful World of the Brothers Grimm" — 1.00 - 3.40 6.10 - 8.55.
LOEW'S — "The V.I.P.'s" — 10.20 - 12.35 - 2.45 - 4.55 - 7.10 - 9.20.
LAVAL — "Comment réussir en amour" — 12.40 - 3.45 - 6.45 - 10.00 "Un Couple" — 2.15 - 5.15 - 8.30.
MONKLAND — "Divorce Italien Style" — 1.30 - 5.35 - 9.50 "This Sporting Life" — 3.15 - 7.40.
PALACE — "Wives and Lovers" — 10.30 - 12.45 - 2.55 - 5.05 - 7.20 - 9.30.
PAPINEAU — "Les Démons de Minuit" — 1.10 - 4.40 - 8.05 — "Nuits Orientales" — 2.55 - 6.20 - 9.45.
PLACE VILLE MARIE — (Grande salle) "Women of the world" — 12.50 - 3.05 - 5.15 - 7.30 - 9.45 (Petite salle) "Love at Twenty" — 12.40 - 2.45 - 4.50 - 6.55 - 9.05.
SEVILLE — "55 Days at Peking" — 8.15 sam., merc., 2.15 - 8.15 dim., 2.15 - 7.45.
ST-DENIS — "Les Conquêtes de César Borgia" — 12.20 - 4.15 - 8.10 "Le Crime du Docteur Chardin" — 2.04 - 5.59 - 9.56.
VERSAILLES — (Salon rouge) "Maciste contre le cyclope" — lundi à vendredi 8.10 sam., dim., 1.15 - 4.40 - 8.10 "Le Pain de jeunes années" — lundi à vendredi 6.35 - 9.45 sam., dim., 3.10 - 6.35 - 9.45. (Salon bleu) "Les démons de minuit" — lundi à vendredi 8.05 sam., dim., 1.10 - 4.35 - 8.05 "Nuits Orientales" — lundi à vendredi 6.20 - 9.45 sam., dim., 2.50 - 6.20 - 9.45.
WESTMOUNT — "Condamned of Altona" — 12.50 - 2.55 - 5.05 - 7.10 - 9.20.

Le Théâtre du Nouveau Monde

L'AVARE de MOLIÈRE
CE SOIR, A 9 H.
demi-tarifs pour syndiqués
3e SEMAINE
THEATRE ORPHEUM
525 e., rue Sainte-Catherine
VI. 5-7149

"LES LIAISONS AMOUREUSES"
haut sommet d'un NOUVEAU CINEMA ET au même programme:
"PLEIN SOLEIL"
avec Marie Laforêt et Alain Delon
DERNIER SOIR
IL FAUT VOIR CES 2 FILMS EXCEPTIONNELS
EMPIRE CINEMA D'ESSAI
274-4521
(Durocher et Ogilvy)

METRO-GOLDWYN-MAYER présente
ELIZABETH TAYLOR / RICHARD BURTON
LOUIS JOURDAN
ELSA MARTINELLI
MARGARET RUTHERFORD
MAGGIE SMITH
ROD TAYLOR
ET
ORSON WELLES
L'HISTOIRE D'UN AMOUR DRAMATIQUE
The V.I.Ps
PANAVISION® et METROCOLOR
4e SEMAINE
LOEW'S

SEPT DERNIERES REPRÉSENTATIONS
LA COMÉDIE DE L'ANNÉE
L'Auberge des Morts Subites
de Félix Leclerc
THÉATRE NATIONAL — 1220 est, Ste Catherine — 521-4751

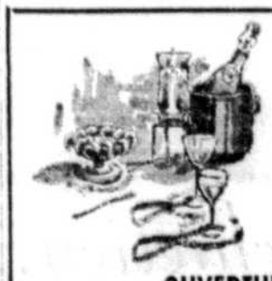

LA MEILLEURE CUISINE
LES MEILLEURS VINS
Venez savourer vos mets favoris et siroter vos vins préférés tout en écoutant les plus beaux airs d'opéra et d'opérette.
OUVERTURE OFFICIELLE
sous une nouvelle administration
(propriétaire Marcel Martin)
Jeudi le 12 décembre avec
SUZANNE LAPOINTE
à l'orgue NINO Baryton RIO TORANI et autres
Aux 4 COINS DU MONDE
1218 rue Stanley — UN. 1-1041
diner d'hommes d'affaires
servi de 11h. a.m. à 3h. p.m.

LUN. à SAM. 7.30 - 9.30
DIM. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

du rire - du rire - du rire - du rire
Gilles Pelletier
JOUE
CHERIE NOIRE
Le succès de la saison au
THÉATRE ANJOU
UN. 1-7494-5
1204, RUE DRUMMOND
(Interdit aux moins de 18 ans)
Avant le théâtre, venez diner à L'ANJOU
TABLE D'HOTE $1.69
Un bon repas... avant un bon spectacle...

LE RIDEAU VERT présente
CE SOIR 8 h. 30
DIM.: 2 h. 30 et 7 h. 30
LE FILS D'ACHILLE
DÈS LE 15 DÉCEMBRE

ÉLYSÉE CINEMA D'ESSAI
EISENSTEIN
L'IMMORTELLE
dernier jour
CITIZEN KANE

L'univers féminin

Lectures-jeunesse

Aujourd'hui, sous cette rubrique, dans laquelle vous pourrez faire un choix de livres à offrir à Noël, nous ne ferons mention que de livres récemment parus pour pré-adolescents. Nous présentons trois volumes chacun étant excellent, à notre avis, dans son genre.

• LES MERVEILLES DE LA VIE

Publié aux Editions des Deux Coqs, ce livre extraordinaire est une introduction à la biologie. C'est l'histoire passionnante de l'homme et des milliards d'êtres vivants qui l'entourent. C'est l'explication des phénomènes de la vie depuis les premiers temps du monde jusqu'à la formation des milliards de cellules dans notre propre organisme. Les auteurs, G. Ames et R. Wyler ont conçu leur oeuvre avec une parfaite logique pour l'enfant; les idées s'enchaînent facilement, l'explication des problèmes vient à point, les chapitres se succèdent selon un plan qui satisfait et qui aiguise la curiosité. La traduction française est bien faite et dans un style très accessible. Les illustrations magnifiques de précision, de finesse et de couleur s'inscrivent à pleine page et facilitent la compréhension. La préface de Jean ROSTAND est un convaincant plaidoyer en faveur de la biologie qui "devrait jouer un rôle majeur dans la formation de l'esprit, dès le jeune âge".

Ce livre est d'un intérêt certain pour les jeunes de 12 ans et plus, bien que certains passages exigent un plus grand effort de compréhension. Les parents seraient bien inspirés de le consulter, soit pour répondre aux questions des tout-petits, soit pour discuter plus facilement avec les adolescents. Quant aux instituteurs, LES MERVEILLES DE LA VIE semble se révéler un instrument de travail de grande qualité et les élèves auraient grand profit à l'utiliser à titre de références. On peut obtenir ce volume en librairie pour la somme de $5.85.

• ISRAEL

Présenté par la Maison Casterman dans la Collection encyclopédique Casterman, ce très bel album est l'oeuvre de Miroslav Sasek, auteur du texte et des illustrations. Sasek connait Israël. Il connait ce pays comme un artiste qui a su voir — ses illustrations sont des bijoux; aquarelles aux couleurs douces et chaudes, aux détails précis finis à la plume. Elles sont aussi, et très souvent, des trouvailles d'humour, presque de la caricature. Nous prenons aussi connaissance, grâce à ce volume, de toutes les grandes villes d'Israël et de leurs particularités. En même temps, Sasek fait découvrir à l'enfant Israël dans sa mentalité propre. Ce sont de fréquents rappels à la Bible, à l'histoire ancienne, à la vie du Christ, au contexte géographique, au récent regroupement des Juifs. Ces considérations ne l'empêchent pas de replonger l'enfant dans un contexte actuel décrivant les progrès techniques et l'essor culturel et économique d'ISRAEL.

Cet ouvrage d'initiation fait toutefois appel à des connaissances déjà acquises et pour s'y retrouver avec intérêt l'enfant devra d'abord connaître un peu l'histoire de cette contrée.

• DANS LA TOUNDRA

Sorti des presses de l'Edition de l'Amitié, dans la collection de la Bibliothèque de l'Amitié, ce livre est un roman d'aventure paru en Norvège sous la signature de H. Evjenth. Ce roman, c'est la vie que mènent durant une année, un garçon de quinze ans et son père, dans l'extrême nord de la Norvège. Le père désire recueillir des renseignements ornithologiques dans cette contrée. Nos deux héros, père et fils, vivent seuls et doivent subvenir à tous leurs besoins. C'est le prétexte à la découverte pour l'enfant, du miracle de la chasse, de la pêche et de la vie en grande nature. C'est également la découverte de l'univers Lappon. L'amitié qui lie le fils au père, la rapidité des épisodes, le pittoresque des situations, l'intérêt des recherches du père, tout contribue à nous mettre dans le jeu. Spécialement pour garçons de 12 à 16 ans.

Lise BLAIS

OPINION D'UNE LECTRICE

À la défense de Suzanne Labin

Madame,

Madame Suzanne Labin a donné sous les auspices de la Fédération féminine des amicales de Ste-Croix, une conférence que la presque totalité des auditeurs ont grandement appréciée. Mais comme le compte rendu qui en a été fait et les commentaires d'une lectrice posent certains points d'interrogation, certaines explications m'ont paru nécessaires.

Née à Paris, madame Labin est l'auteur de nombreux ouvrages sur le communisme. Un de ses ouvrages, "Il est moins Cinq", a été traduit en huit langues et il a atteint un tirage de 300,000 exemplaires. Ce volume est reconnu comme un des plus lucides sur la pénétration de l'idéologie marxiste dans le monde. En 1960, Madame Labin a fondé la Conférence Internationale sur la Guerre Politique avec la collaboration de l'OTAN.

Le premier congrès s'est tenu dans les salles de l'OTAN et plus de 500 délégués venus de 22 pays y ont participé.

La conférence inaugurale a été donnée par M. Paul-Henri Spaak, alors secrétaire de l'OTAN et aujourd'hui, premier ministre socialiste du gouvernement belge. Parmi les autres personnalités présentes ou qui ont envoyé des messages à cette conférence, mentionnons le Chancelier Adenauer, le Sénateur Thomas Dodd, qui était le procureur en chef des alliés au procès de Nuremberg, M. Pinay, ancien premier ministre de France, etc... On y retrouve les noms de tous les partis politiques non-marxistes y compris le parti socialiste auquel adhère Madame Labin.

On retrouve même le nom de Me Augustin Brassard, alors député libéral à Ottawa, qui est actuellement un des adjoints de l'Hon. Pierre Laporte, ministre des Affaires Municipales.

La deuxième rencontre de cet organisme s'est tenu à Rome en 1962 et elle réunissait plus de mille délégués venus de 50 pays. La prochaine aura lieu en 1964.

Que vient faire Madame Labin au Canada? C'est bien simple, pourtant. Madame Labin exerce son droit de personne libre et elle voyage comme il lui plait. En octobre elle s'est rendue en Asie où elle a participé à Saïgon, à une réunion de la ligue anticommuniste des peuples asiatiques. A son retour, elle a décidé de passer par le Canada où elle compte de nombreux amis. A l'occasion de son passage, trois universités et une demi-douzaine de collèges et plusieurs groupes, dont la Fédération des Amicales de Ste Croix, l'ont invitée à donner des conférences.

Dans certains milieux, on cite "Pacem in Terris" pour favoriser le rapprochement de tous les hommes autour d'un idéal de paix. On a raison, mais on ne saurait oublier toutes les déclarations qui émanent du Vatican comme celle-ci qui est extraite d'un message de Radio-Vatican à la suite d'une mise au point de S.S. Paul VI. Je cite:

"Promouvoir, soutenir, encourager les initiatives et les ententes qui favorisent la paix est un devoir, mais l'opposition vigilante, constante et indomptée à l'idéologie marxiste, lui fermant toute voie de pénétration, est un devoir tout aussi impérieux."

Les collèges et les universités qui ont fait à Madame Labin, l'honneur de la recevoir, savent qui est digne de leurs invitations.

Au lieu de critiquer Madame Labin, pourquoi ne pas lire ses oeuvres et méditer sur les raisons qu'elle nous donne de partir à la reconquête de la dignité humaine et de la liberté dans le monde.

Bien à vous,
Thérèse Thérien,
présidente Fédération Féminine des Amicales de Ste-Croix.

LUCILLE BOUDRIAS, L'ARTISANE DE L'ANNEE

L'artisane de l'année désignée par le Conseil des Femmes membres de la Chambre de commerce de Montréal est une céramiste remarquable, dont les oeuvres témoignent d'une excellente formation artistique, d'un talent sûr et d'une vigueur remarquable pour une femme. Lucille Boudrias habite Montréal. Elle se consacre actuellement à la sculpture et à la murale ainsi qu'à l'art sacré.

Il ne reste plus AUCUN BILLET pour "ART et CARRIÈRE des femmes" ce soir, chez Marie-Paule

Les femmes membres de la Chambre de Commerce ont réussi à établir un record d'assistance puisque plus de 400 invités rempliront, ce soir, les immenses salons de haute couture de Marie-Paule, rue Bonsecours. Il ne reste plus aucun billet disponible et il est inutile de se présenter car malheureusement, le comité ne disposera d'aucun billet à vendre à la porte.

Le buffet-exposition débutera vers 5 h. 30. Deux ouvrages nouvellement sortis des presses seront présentés au grand public. "Têtes de femmes", galerie de portraits de Canadiennes qui ont pris part à la vie publique et influencé leur entourage, premier volume d'une série par Madame Emilia Allaire (qui a accordé une entrevue au DEVOIR qui sera publiée demain) ainsi que le précieux traité de morphopsychologie de Suzanne Fauché dont nous vous avons déjà entretenus.

On verra ensuite un choix d'émaux de Mme Léon Mercier-Goin et des tableaux de Marie Versailles. Madame Gagnon, qui rentre d'un voyage d'étude en Suède sur la législation d'aide à la famille fera une brève causerie sur ses découvertes dans ce domaine. Plusieurs journalistes dont Mlle Germaine Bernier prendront la parole pour présenter les auteurs et artistes ainsi que pour les remercier.

Marie-Paule offrira une création comme prix de présence.

Les visites dans les foyers sont un attrait populaire chez les touristes

Nous avons eu l'occasion d'expérimenter, sur place, à Copenhague, un service fort intéressant qui relève du ministère du tourisme du Danemark. L'Association qui s'appelle: "Meet the Danes" permet en effet aux touristes de choisir sur une liste qui leur est présentée, un couple chez qui, ils pourront éventuellement passer une soirée et poser toutes les questions qui les intéressent sur le pays.

Nous apprenons aujourd'hui qu'un même service existe au Japon depuis quelques années. Les touristes ont donc le plaisir d'être reçus dans une famille japonaise pour observer du dedans la vie familiale en ce pays. Inauguré voilà cinq ans, dans la ville de Kyoto, le système des visites de foyers s'est maintenant répandue dans plusieurs villes, y compris Tokyo.

Fonctionnement de ce service

A Kyoto, un visiteur étranger arriverait au foyer de son hôte à 8 h. du soir et passerait quelques heures à causer avec la famille qui le reçoit. Il en visiterait aussi la maison et étudierait certains aspects traditionnels de la culture japonaise: la cérémonie du thé, les décorations au moyen de fleurs, un récital de koto, etc., qui termineraient la soirée. Comme tout se fait gratuitement, l'hôte japonais n'est pas censé servir autre chose que de légers rafraîchissements.

La plupart des hôtes de Kyoto occupent des postes dans la classe moyenne, au niveau intermédiaire ou supérieur. Cela comprend des banquiers, des professeurs, des avocats, des hommes d'affaires. Dans la préfecture de Kanawaga, toutefois, on a fait des efforts pour inclure des cultivateurs et d'autres membres de la classe laborieuse dans le cadre de ce programme.

A Tokyo, l'Association des visites dans les foyers est dirigée par le jeune Shin Nakajima, qui a fait une étude des programmes de visites dans les foyers appliqués en Scandinavie, avant de mettre son service sur pied. Jusqu'ici plus de 100 familles ont adhéré à son association et autant d'invités ont été accueillis.

On espère que le système de Tokyo aura pris suffisamment d'ampleur d'ici l'été prochain pour aider à atténuer l'affluence de clients dans les auberges et les hôtels de Tokyo durant les Jeux Olympiques qui sont censés amener un demi-million de visiteurs au Japon.

SUR VOTRE AGENDA

DATE	INVITATION	LIEU
10 décembre	Concert organisé par le comité féminin des loisirs au profit de l'oeuvre par les Petits Chanteurs du St-Joseph Mt-Royal, à 8h. Renseignements: 331-1349.	St-Joseph de Bordeaux
10 décembre	A l'occasion de la célébration du 15e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, une discussion publique aura lieu sous les auspices du Conseil des Chrétiens et Juifs et du Conseil de la citoyenneté, à 8h. Le colloque sera sous la présidence du juge Ouimet de la Cour supérieure. Mme Jeanne Sauvé de Radio-Canada, M. David Orlikow, le Dr Manfred Saalheimer et M. Alvin Johnson du "Montreal Starr" seront participants.	YMCA, rue Dorchester ouest
Réception	L'ambassadeur de Suisse, M. Hans W. Gasser, a reçu à dîner à sa résidence hier soir en l'honneur de l'honorable ministre de la justice et procureur général du Canada et Madame Lionel Chevrier.	

Biologistes féminines demandées

OTTAWA PC — De nombreuses canadiennes ne se rendent pas compte des possibilités que leur donnent les carrières intéressant la biologie. C'est la conclusion d'une étude sur les femmes s'occupant de biologie qui a été faite par la section de femmes du ministère fédéral du Travail.

Le recensement de 1961 indique que seulement 269 femmes occupent des postes ayant unrapport avec la biologie il s'agitdes femmes qui exercent à l'échelon professionnel ou technique, à l'exclusion de celles qui enseignent.

Les sciences qui touchent à labiologie comprennent la médecine, lapharmacie, l'agriculture, la sylviculture, les techniques concernant l'emploi des insecticides, l'étude de la faune, les domaines concernant l'alimentation, et ceux des voyages dans l'espace.

On pense que peu de femmes font des études en biologie parce qu'étant longues, elles sont susceptibles d'être interrompues par un mariage ou la création de nouvelles responsabilités familliales. Il y a aussi le fait que de nombreuses femmes se contentent de réussir les premiers examens, et qu'ainsi elles ne sont pas prêtes à faire du travail spécialisé en biologie. En outre, fait savoir le ministère du Travail, on ne donne pas suffisamment de renseignements sur ces carrières.

Timbres de Noël en vente au Québec

Des centaines de milliers de gens bénéficient chaque année d'une radiographie pulmonaire GRATUITE offerte par les diverses associations antituberculeuses de notre province. Aidez à maintenir un tel service. La radiographie pulmonaire permet de découvrir la tuberculose, le cancer du poumon et les autres maladies du thorax. Ce service vous est offert par votre Association antituberculeuse. Donnez-lui votre appui. Achetez des Timbres de Noël.

Les timbres-primes sont populaires à Londres

LONDRES (PC) — On s'attend à ce qu'une loi de contrôle sur les timbres-primes soit bientôt instituée au Parlement britannique. Il est possible qu'on rédige un projet de loi qui permettrait au consommateur d'échanger les timbres soit pour des marchandises ou une somme d'argent. On croit qu'un membre du parti travailliste présentera le bill, avec l'espoir d'être appuyé par le gouvernement conservateur.

En Grande-Bretagne, on compte 30 compagnies de timbres-primes, qui vendent ces timbres aux magasins d'étalages. Le client qui accumule les timbres peut obtenir des cadeaux d'une valeur de $2.10 lorsqu'il a dépensé environ $87 dans un magasin. Des groupements de collectionneurs de timbres ont vite fait d'en tirer profit.

Un groupe de 63 garçonnets d'un orphelinat catholique a récupéré plus d'un milliard de timbres-primes, obtenant ainsi un petit autobus pour les conduire aux joutes de football. Ces enfants ont collectionné plus d'un million de livrets, contenant chacun 1,260 timbres.

Rééducation physique à domicile

Depuis sept ans, des spécialistes de la Société des infirmières visiteuses donnent à domicile des soins en rééducation physique.

Les infirmières licenciées qui s'occupent de ce service particulier sont au nombre de quatre. Elles ont obtenu un certificat de compétence après avoir suivi à New-York les cours donnés par l'université Columbia et par l'Hôpital de médecine physique.

Une des infirmières en réhabilitation, Mlle Jeannette Lapointe, rapporte qu'environ 150 malades par an reçoivent ainsi la visite des infirmières de la S.I.V. Au total, ces malades font l'objet d'environ 1200 visites.

Mlle Lapointe précise que les infirmières ne donnent aucun soin en physiothérapie. Elles font exclusivement du nursing, toujours sur prescription médicale. Cela consiste à évaluer le degré d'incapacité physique du malade, à faire rapport de la situation au médecin, à en discuter avec lui, puis à exécuter le traitement prescrit.

Dans plusieurs cas, l'infirmière se chargera d'entrer en contact avec certaines agences sociales qui fourniront au malade les chaises roulantes, supports physiques ou aides mécaniques dont il a besoin. L'infirmière lui enseignera ensuite comment les utiliser.

"Notre but est d'amener le patient à se suffire à lui-même de façon qu'il ne soit plus une charge pour sa famille. Et, grâce à l'éducation du milieu familial, nous parvenons souvent à faire accepter par tous la situation nouvelle que crée le handicap du malade".

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

MARDI 10 DÉCEMBRE

CBFT — Canal 2

10.00 Musique
10.30 Emission scolaire — Les forces de la nature
11.00 LONG METRAGE — "Bon voyage, Pablo" avec Ettore Manni et Maria Del Valle
12.55 Téléjournal
1.00 LONG METRAGE — "Les Vallée des Aigles" avec John McCallum et Nadia Grey.
3.00 Votre cuisine, Madame
3.15 La Revue de la maison
3.30 Votre enfant, Madame
4.00 Bobino
4.30 La boîte à surprise
5.00 La vie qui bat
5.30 La Flèche brisée
6.00 Jeunesse oblige
6.30 Téléjournal
6.40 Edition métropolitaine
6.50 Nouvelles du sport
7.00 Aujourd'hui
8.00 Rue de l'Anse
8.30 TETE d'affiche
9.30 Les Insolences d'une caméra
10.00 Réalités économiques
10.30 Téléjournal
10.45 Supplément régional
10.54 Nouvelles du sport
11.00 CINEMA — "Le Manoir tragique" avec Margaret Lockwood et Dennis Price.

CFTM-TV, Canal 10

10.30 Coquetel musical
11.30 Ouvert. - Manchettes — Horaire
11.45 Bien L'Bonjour
12.15 "ABC"
12.45 EN MATINEE — "La porte veine" — avec Lucien Baroux, M. Glory et Christiane Delyne.
2.25 Télé-Guide
2.30 Tout pour la femme
4.00 Sherlock Holmes
4.30 Zoo du Capitaine Bonhomme
5.30 Ti-Toto le Clown
6.00 Télé-Métro
6.50 Sports-images
7.00 Dernière heure
7.15 Ciné-roman
7.30 Le Saint
8.30 Le club du disque
9.00 Tentez votre chance
9.30 Comm' dans l'bon temps
10.00 Dix sur dix
10.30 Toute la ville en parle
10.45 En première page
10.55 La couleur du temps
11.00 La ronde des sports
11.10 CINEMA — "Son dernier Noel" avec Tino Rossi, C. May et Ketty Kerviel

CBMT — Canal 6

9.57 Today on CBMT
10.00 National Schools
10.30 Chez Hélène
10.45 Nursery School Time
11.00 Loretta Young
11.30 Girl Talk
11.54 News
12.00 Montreal Magazine — Seignory Club
12.30 Movie Matinee — "Vice Squad"
2.00 Password
2.30 Scarlett Hill
3.00 Take Thirty
3.30 Friendly Giant
3.45 Misterogers
4.00 Fireball +L-5
4.30 Dennis the Menace
5.00 Razzle Dazzle
5.30 Come Listen Awile
6.00 Youth Special
7.00 CBC TV News
7.23 Sports With Doug Smith
7.30 Glynis
8.00 Patty Duke
8.30 Meet Sammy Davis Jr.
9.30 Front Page Challenge
10.01 News Magazine
10.30 Quest
11.00 CBC National News
11.14 Viewpoint
11.21 Final Edition
11.33 Cinema Starlight — "She Devil"

CFCF — Canal 12

9.30 The Sound of 12
9.55 Sign-on - Meditation
10.00 Coffee Break
10.30 The Liberal Arts
11.00 Romper Room
12.00 Lunchtime Little Theatre
1.00 Pulse
3.15 Channel 12 Theatre — "Two Flags West"
3.00 Here's Looking At You
3.30 People In Conflict
4.00 Surprise Party
5.30 Walt Disney's Mickey Mouse Club
6.00 A Kin To Win
6.30 Pulse
7.00 The Liftlest Hobo
7.30 My Favorite Martian
8.00 Sunset Theatre — "Isn't It Romantic"
9.30 Harry's Girls
10.00 The Eleventh Hour
10.30 National News
11.00 National News
11.30 The Piere Berton Show
12.00 Newsroom 12 — Meditation

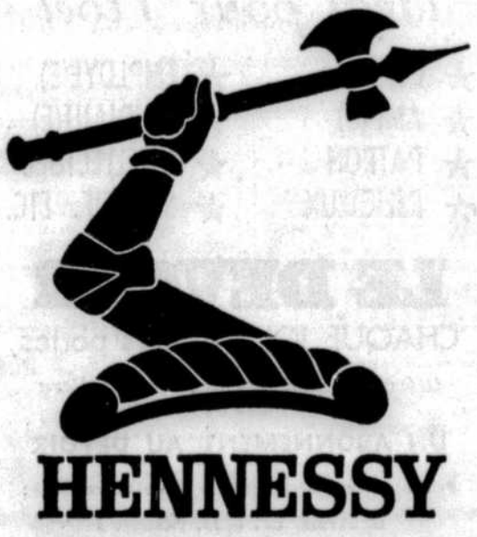

HENNESSY
Deux siècles de tradition
Deux siècles d'excellence

Voilà pourquoi le cognac Hennessy, mis en bouteilles en France et provenant des plus grandes réserves au monde de cognac vieux, est

LE COGNAC PRÉFÉRÉ DES CANADIENS

INSTITUT D'ART CULINAIRE
1253, rue McGill College — entre Ste-Catherine et Place Ville-Marie
COURS SPECIAL DE FINE CUISINE
par le chef et professeur français d'art culinaire, M. Henri Bernard
BUFFET FROID DES FETES
Préparation et dégustation de dix recettes gastronomiques pouvant se préparer d'avance.
Prix de la leçon: $7.50 — 9, 10, 11 et 12 décembre
Pour programmes et réservations: 861-9697

Seagram's Crown Royal
Jos. E. Seagram & Sons Ltée., Montréal, Qué.

PAS LE PLUS BEAU!...
mais le plus profitable à l'esthétique, à la santé, à la condition physique...
ADAMS-TRAINER
devient le cadeau de valeur, utile, apprécié...
Un trait de reconnaissance pour l'année
VOULEZ-VOUS RESTER JEUNE?
SANS EXERCICE N'Y COMPTEZ PAS
Seul un exercice rationnel et équilibré régulièrement effectué pendant 10 minutes tous les jours, permettra de modeler votre corps et vous aidera à conserver l'éternelle jeunesse.
Retournez cette annonce à UNIVERSPORT Inc., 5255 Côte-des-Neiges. Tél.: RE. 8-2968. Pour obtenir une luxueuse brochure n'oubliez pas de mentionner vos noms, adresse, téléphone en lettres d'imprimerie.
A RETENIR: Vous pouvez vous rendre à PARIS par avion, tous frais payés en participant au Concours ADAMS-TRAINER. En vente chez les grands spécialistes de la "condition physique".
GAGNON SPORT — 7125, rue St-Hubert, Tél.: 272-1578
CENTRE DU CAMPING — 984 boul. Labelle, Chomedey — 681-1558
CHEVRIER SPORT — 170, rue St-Jacques, Ville St-Pierre — 484-1614
PALAIS DES SPORTS — 815 Côte d'Abraham, Québec — 529-9658
GAGNON FRERES — 400-406, rue Racine, Chicoutimi — 543-1501
NORDET SPORT Inc. — 290 rue St-Germain, Rimouski — 723-6543
MEFIEZ-VOUS des imitations et contrefaçons. Toujours imité, jamais égalé... car le pédalier de l'appareil ADAMS-TRAINER est garanti à vie. L.D.

Khrouchtchev...

(Suite de la page 16)

M. Khrouchtchev a déclaré que l'URSS était favorable à un accroissement des échanges commerciaux avec les pays capitalistes. "Nous leur commanderons volontiers, a-t-il dit, le matériel nécessaire pour équiper un complexe chimique et un certain nombre d'autres entreprises et nous sommes prêts à leur payer un prix conforme aux usages commerciaux.

Pas d'exploitation

"Cependant ceux qui espèrent tirer des bénéfices fabuleux de l'opération seront amèrement désappointés, s'ils pensent que l'Union soviétique sera obligée de conclure ce marché à tout prix, parce qu'aucune autre issue ne lui semble offerte.

"Nous ne passerons commande qu'à des entreprises désireuses de réaliser un bénéfice raisonnable, à condition que nous disposions des crédits nécessaires, car c'est maintenant l'usage dans les relations économiques."

L'URSS est maintenant si puissante, a-t-il ajouté, qu'il faut ne pas avoir toute sa raison pour penser pouvoir l'empêcher de réaliser ses projets.

M. Khrouchtchev a déclaré que certains s'efforçaient de prouver que la politique de colonisation des terres vierges s'était soldée par un échec, alors qu'elle a donné d'excellents résultats et rapporté au peuple de grands profits, puisque, en ce qui concerne uniquement le marché des céréales, les bénéfices ont non seulement couvert tous les investissements consacrés à la mise en exploitation des terres vierges, mais rapportent trois milliards de roubles.

M. Khrouchtchev a affirmé que si les Etats-Unis se trouvent en avance sur l'URSS dans le domaine agricole, ce n'est pas dû au génie particulier du peuple américain, mais tout simplement au fait que les Etats-Unis produisaient en 1962 deux fois plus d'engrais chimiques que l'URSS pour une superficie de terres cultivées environ deux fois moindre.

Le président a declare que son pays disposait des ressources minières nécessaires pour augmenter considérablement sa production et il a propose la création d'un organisme d'Etat spécialement chargé des applications de l'industrie chimique à l'agriculture.

M. Khrouchtchev a dit aussi qu'il y aurait peut-être lieu de "ralentir momentanément le taux de croissance de certaines industries" afin de pousser l'industrie chimique par tous les moyens. Il a précisé que le taux de croissance annuel en quantité de cette industrie au cours des sept années à venir devrait atteindre 17 à 19 p.c., tandis que la part qu'elle représente dans le produit national soviétique doublerait. Entre 1959 et 1963, les investissements dans ce secteur auront atteint 5,300,000,000 de roubles.

M. Khrouchtchev a ajouté que l'augmentation des biens d'équipement en URSS impliquait une coopération accrue avec les pays socialistes. Selon des estimations préalables, les pays du Comecon fourniraient pour un milliard de roubles à l'Union soviétique en matériel destiné à l'industrie chimique.

M. Khrouchtchev a parlé pendant quatre heures et demie devant le plenum du parti communiste, qui s'est séparé ensuite jusqu'à aujourd'hui.

Le boycott...

(Suite de la page 16)

Les ambassadeurs et lord Carrington ont discuté franchement de la question, a-t-il déclaré, précisant que le nom de lord Mancroft a été mentionné pendant l'entretien, qui, dit-il, a également porté sur des questions d'ordre général.

M. Al-Bazzaz a ajouté : "Nous avons essayé de défendre notre position et d'expliquer la situation, dont la portée a été grandement exagérée par la presse."

Décès de M. Henri Dolisie

Henri Dolisie, officier de la Légion d'honneur et président honoraire de "Canadian Liquid Air Limited", est décédé à l'hôpital Notre-Dame, à Montréal, à la suite d'une courte maladie.

Le défunt était né à Simorre, (Gers) en France, le 30 mai 1897. Il détenait la Croix de guerre.

Accusations de fraude rejetées

Le 5 avril 1962, à la veille des élections fédérales, Olivier, André, Adrien et Jean-Claude Baril, ainsi que MM. Rodolphe Caron et Réjean Thomas, étaient accusés de fraude concernant le nettoyage de rivières et la construction d'un quai à Duparquet; ceci remontant aux mois de juillet, août et septembre 1956.

L'enquête avait été faite par le caporal Poirier et le constable Guay de la Gendarmerie royale, division Noranda.

A l'enquête préliminaire, à la fin d'avril 1962, la poursuite a retiré les plaintes quant au quai n'ayant pas de preuves à offrir. Au sujet des rivières, le montant des accusations fut réduit considérablement.

Au début d'août 1963, à Amos, devant Son Honneur le juge Paul Baillargeon de Québec, se tenait le procès de M. Rodolphe Caron. La Couronne et la défense ayant établi leurs preuves, M. Caron fut acquitté.

Jeudi, le 21 novembre, à Amos devant le juge Baillargeon de Val d'Or, la Couronne et la défense ayant offert les mêmes preuves, Olivier, Adrien, André et Jean-Claude Baril et Réjean Thomas furent acquittés.

Ainsi se termine un procès dont les accusations portaient sur des travaux effectués il y a plus de sept ans et dont l'enquête et le procès remontent à près de deux ans.

Ma'tre Jean Beaulieu, avocat de Val d'Or, défendait les acquittés.

Un refus...

(Suite de la page 3)

au contraire, le Conseil des arts du Québec viserait à améliorer ce qui eviste déjà plutôt qu'à assurer la survie d'organismes naissants. Et "L'Action nationale" a dépassé le cap du cinquantenaire.

La raison serait tout autre et relèverait d'une décision de caractère général. Le Conseil des arts du Québec aurait décidé de ne pas subventionner les revues qui ont un contenu politique. Les membres du Conseil ont jugé que "L'Action nationale" entrait dans cette catégorie et auraient, en conséquence, refusé la subvention. Plusieurs autres revues, et notamment "La revue socialiste," que dirige M. Raoul Roy, auraient subi un sort identique.

Absence d'autonomie

Voilà pour les deux premières questions.

Quant à la troisième — la lettre de M. Frégault — elle vient de ce que le Conseil des arts du Québec, contrairement au Conseil des arts du Canada et contrairement à ce que plusieurs pensent, n'est qu'un organisme consultatif. Il n'est pas chargé d'administrer un budget qui lui est attribué par les autorités gouvernementales : il est uniquement chargé de présenter des recommandations au ministère des affaires culturelles. Cela s'applique aux subventions comme à tout le reste. Comme c'est toujours le ministère qui décide en dernier ressort, il est tout à fait normal que ce soit le sous-ministre ou un autre haut fonctionnaire qui communique la décision.

(On peut néanmoins s'étonner du ton de la lettre de M. Frégault et surtout de l'absence d'explications susceptibles de motiver la décision. D'autant plus que M. Frégault est un ancien directeur de "L'Action nationale.")

Une autre question vient à l'esprit, au premier abord: la démission récente de quatre des membres du Conseil des arts du Québec est-elle reliée au cas de "L'Action nationale"?

Directement reliée, il semble que non. Les démissions sont récentes tandis que la décision du Conseil concernant la revue remonterait au début de l'été; si elle n'a été communiquée qu'à la mi-septembre, cela serait dû aux lenteurs administratives qui caractérisent plusieurs ministères provinciaux. Bien plus, il se serait uniquement agi ici d'appliquer une politique générale, déjà établie.

Indirectement, pourtant, un certain lien existerait entre les deux événements. Le cas de "L'Action nationale" — et la revue le fait dans sa dernière livraison — pose la question de l'ingérence politique au sein du conseil, de son autonomie et, par ricochet, de son caractère consultatif. Or, l'absence d'autonomie du conseil et son caractère consultatif, seraient précisément, d'après des renseignements obtenus hier, la cause directe des quatre démissions qui ont récemment secoué le Conseil des arts du Québec.

OTTAWA DEVRA STATUER SUR 2 POINTS IMPORTANTS DU SYSTÈME ÉLECTORAL :

La liste permanente et le vote anticipé

OTTAWA — Le haut-fonctionnaire responsable de l'étude du système électoral canadien devra recommander au Parlement l'adoption ou non d'un système instituant des listes permanentes d'électeurs ainsi que le vote anticipé.

Ce système est utilisé maintenant dans la plupart des pays du Commonwealth mais cela prendra plusieurs années avant que le Parlement du Canada soit amené à prendre une décision à la suite des recommandations que le chef de la représentation électorale sera amené à faire dans le cadre du projet de loi qui a passé en première lecture hier aux Communes.

Ce chef de la représentation électorale sera nommé par le Parlement; il recevra $25,000 par an; son travail consistera à procéder à un nouveau découpage de la carte électorale en fonction des résultats du recensement de 1961.

On cherche à ce que ce redécoupage soit terminé d'ici 1966; dans les deux ans qui suivront, le chef de la représentation électorale sera appelé à faire des recommandations au sujet de listes permanentes et de la pratique du vote anticipé.

Il devra chercher à réduire le temps nécessaire à la préparation d'élections — les campagnes durent en ce moment environ deux mois — et tenter d'améliorer les conditions de vote.

On s'attend que cette nouvelle fonction échoit à M. Nelson Castonguay, directeur général des élections. Sa nomination serait accueillie favorablement par tous les partis. Elle sera entérinée par une résolution votée par la Chambre des Communes.

Le chef de la représentation électorale possédera également de nombreuses fonctions qui sont dévolues à l'heure actuelle au directeur général des élections.

Le projet de loi prévoit que le directeur général des élections recevra une augmentation: ses émoluments passeront de $17,000 à $21,000.

Les prochains...

(Suite de la première page)

qu'il est probable que certains navires anciens de la Marine royale du Canada seront mis au rancart dans le cadre du présent programme du ministère de la défense visant à réduire les opérations militaires.

Les autorités militaires canadiennes ont souligné que les engagements militaires du Canada à l'égard de ses alliés seront respectés malgré la réorganisation des forces armées canadiennes, destinée à réduire les répenses.

Le budget des opérations militaires et de l'entretien des machines de guerre atteint actuellement un peu plus de $1,200,000,000 par année, ce qui représente, pour l'année courante, 77 pour cent du budget total du ministère de la défense.

Le Canada a engagé 30 navires de guerre dans le commandement Atlantique de l'O.T.A.N. et les autorités militaires canadiennes déclarent que cet engagement peut être respecté même si certains anciens navires étaient mis au rancart.

Le ministère de la défense revisera également le système de radar du Canada, imitant en cela les Etats-Unis.

On prévoit également une réorganisation des forces de l'ARC en Europe.

Les autorités militaires canadiennes ont toutefois précisé que l'engagement du Canada à l'égard du commandement européen de l'OTAN, qui consiste à fournir une brigade d'infanterie de 6,000 hommes et huit escadrilles de bombardiers nucléaires, sera maintenu au moins jusqu'en 1966, alors que les accords militaires actuels expireront.

La politique...

(Suite de la première page)

dernier, le Canada a importé environ pour $500,000,000 d'automobiles et de pièces d'automobiles des Etats-Unis.

Ce même porte-parole a émis l'opinion personnelle que la décision de la firme est surtout attribuable à une réduction du chiffre des ventes. Il estime à moins de un pour cent la part de Studebaker dans le marché de l'automobile aux Etats-Unis.

Le secrétaire américain au commerce, M. Luther Hodges, a critiqué la politique tarifaire canadienne, précisant qu'elle allait conduire à une réduction de l'embauche dans l'industrie automobile des Etats-Unis. Il a invité les compagnies d'automobiles de se prononcer contre une telle politique.

Studebaker...

(Suite de la première page)

Etats-Unis est de nature à améliorer la position financière de la compagnie, laquelle est largement diversifiée. Toutes ses autres divisions ou filiales sont en effet profitables. Il s'agit de la division Franklin Appliance qui construit des réfrigérateurs, congélateurs, machines à laver le linge ou la vaiselle vendus sous la marque d'autres entreprises, de la compagnie Clarke Floor Machine qui construit des machines pour l'entretien des sols, de la division Schaeffer qui fabrique de l'appareillage de réfrigération industrielle, de la compagnie de transports aériens d'intérêt régional trans International Airlines, d'un intérêt majoritaire dans la société italienne d'appareils ménagers Domowatt, de la fabrique de petit matériel agricole Gravely Tractor, de la division Onan construisant des génératrices, de la division C.T.L. spécialisée dans les activités spatiales, de la division Chemical Compounds produisant un additif pour lubrifiants d'automobiles, de la compagnie Paxton Products construisant des compresseurs pour moteurs d'automobiles et enfin de la Société de distribution aux Etats-Unis des automobiles Mercedes, la compagnie Mercedes-Benz Sales Inc.

A Hamilton, le président de Studebaker du Canada, M. Gordon Grundy, a refusé de faire quelque commentaire que ce soit. Il a dit que les autorités américaines de la compagnie de presse aujourd'hui à New York tiendront une conférence presse aujourd'hui à New York "pour annoncer la politique d'avenir de la compagnie".

Studebaker du Canada a fabriqué 7,422 automobiles cette année, en regard de 7,253, l'an dernier. En 1962, le total des automobiles fabriquées était de 7,948.

Pearson...

(Suite de la première page)

les relations entre nos deux pays et les problèmes de la paix internationale, puisque M. Pearson a été le deuxième chef du gouvernement qu'il a reçu après son accession à la présidence".

M. Pearson s'est entretenu avec M. Johnson à Washington le 25 novembre, immédiatement après les funérailles du président Kennedy.

Le premier ministre n'était pas présent aux Communes pendant ce débat.

Sud-Aviation...

(Suite de la première page)

M. Grégoire a voulu insister et souligner que sa question n'était pas hypothétique, mais qu'il voulait prévenir des poursuites possibles.

Il a été rappelé au règlement par le président de la Chambre qui a déclaré que "si la question n'est pas hypothétique, elle est pour le moins imaginaire."

De son côté, M. Maurice Côté (CS - Chicoutimi) a demandé à M. Chevrier, faisant suite à la comparution de M. McGregor devant le comité, si le gouvernement s'apprêtait à ne plus combler les déficits d'Air-Canada puisque son président n'a plus l'intention de soumettre des futurs achats d'avions au parlement.

Le ministre a fait savoir qu'une question semblable avait été posée à M. Pearson la semaine dernière.

Le premier ministre avait dit qu'il voulait lire au complet le rapport du comité avant de faire une déclaration.

M. Chevrier a précisé qu'il n'avait rien à ajouter à cela.

Indignation

Dans la presse française et à la radio, l'indignation est toujours forte.

Dans le Figaro, on peut lire: "On peut se demander ce qui a frappé cet homme pour qu'il puisse attaquer un avion qui a toujours montré et qui continue à montrer sa qualité sur toutes les lignes aériennes du monde". Suit un bilan des activités de la Caravelle.

L'Aurore, journal de droite, écrit pour sa part : "Il est évident que l'attaque publique du président d'Air-Canada peut faire énormément de tort autant à Sud-Aviation qu'aux compagnies aériennes qui se servent des 150 Caravelles actuellement en service".

Selon France-Soir, cette sortie "a complètement surpris le monde de l'aéronautique, les qualités de la Caravelle n'ayant jamais été mises en doute et sa formule ayant été imitée par plusieurs compagnies... En réalité, la querelle entre Canadiens français et Canadiens anglais n'est pas étrangère à cet incident..."

D'autre part, le journal ajoute que Sud-Aviation attend d'avoir sous la main le texte intégral de la déclaration de M. McGregor.

Et il ajoute : "Des procédures légales ne semblent pas exclues si on s'aperçoit que les déclarations que les journaux ont attribuées à McGregor sont exactes".

Quant aux deux journaux Le Monde et Combat, ils se sont contentés de rapporter les comptes rendus d'Ottawa ainsi que les réactions de la presse canadienne. Seule l'Humanité, journal du parti communiste, n'a pas rapporté l'événement.

Sinatra Jr est enlevé

Stateline, — Des policiers du FBI et des policiers de la Californie ont appréhendé six hommes, lundi soir, dans un chalet situé à vingt milles à l'ouest de Lake Tahoe, où Frank Sinatra, fils, aurait été kidnappé dimanche soir.

La police a refusé de dire si Sinatra a été retrouvé.

Pépin suggère : un club de placement pour les ouvriers voulant investir dans la SFG

SHERBROOKE — M. Marcel Pépin, secrétaire général de la Confédération des syndicats nationaux, a préconisé la création d'un "club de placement" pour les ouvriers qui désirent investir leurs économies dans la Société générale de financement.

M. Pépin a expliqué à ses auditeurs qu'un club de placement permettrait aux ouvriers d'élire un représentant au sein du conseil d'administration de la SGF.

Grâce à la formation de ce club de placement, les ouvriers parviendraient à détenir suffisamment d'actions de la SGF pour "contrôler" l'un des 12 postes d'administrateur, a conclu le conférencier.

Faits divers

58 MORTS

Au cours de la semaine de sécurité routière, 58 personnes ont été tuées dans des accidents de la route et de la rue au Canada. L'an dernier, au cours de la même semaine, on avait enregistré 70 pertes de vie.

ACCIDENT

QUEBEC — Un jury du cononer a rendu un verdict de mort accidentelle dans la mort d'un collégien qui a succombé à un hémorragie cérébrale le 22 novembre quelques heures après s'être frappé la tête contre un poteau au cours d'une partie de football.

Il s'agit de Denis Rondeau, de Fortierville, Qué., qui est pensionnaire au Collège de Lévis où il a été trouvé sans vie le lendemain matin, dans son lit.

HOLD UP

HOWICK — Cinq bandits masqués ont exécuté un hold up à la succursale de la Banque canadienne impériale de commerce à Howick, village situé à quelque 30 milles au sud de Montréal. Ils ont fui avec un montant indéterminé dans une voiture où les attendait un sixième complice.

FRAUDES

TORONTO — Charles Stuart, un courtier de Toronto, déjà condamné pour des transactions boursières frauduleuses, a reconnu sa culpabilité lundi à des accusations de fraudes au montant de $960,000. Il purge déjà une peine de six ans de pénitencier et il connaîtra sa nouvelle peine le 13 décembre.

COLLISION

TROIS-RIVIERES — Paul Veillette de Montréal a été tué hier dans la collision de son auto avec un camion réservoir dans Trois-Rivières.

ALAMBIC

La Gendarmerie royale a annoncé à Montréal que des policiers fédéraux avaient saisi un alambic commercial pouvant distiller 200 gallons d'alcool par jour dans la région de Granby. Deux hommes ont été arrêtés.

Les gendarmes ont aussi confisqué 40 gallons d'alcool, 4,500 gallons de moût, 5,600 livres de sucre et une automobile.

La police a aussi précisé que plusieurs gallons d'acide sulfurique ont servi à accélérer la fermentation des produits pour permettre aux trafiquants de produire plus d'alcool pour le temps des fêtes.

AVANT LE GEL

Tard hier soir, il ne restait que deux océaniques dans la Voie maritime du Saint-Laurent, soit l'Independence, battant drapeau américain et le Zénobia de l'Italie. Ils doivent atteindre Montréal mercredi ou jeudi venant de Port Weller. Une fois les deux océaniques passés, on prévoit que des navires de moindre tonnage pourront emprunter la Voie avant le gel.

L'UCJLF s'élève contre le renvoi de la journaliste Dufaux du "Soleil"

L'Union canadienne des journalistes de langue française a protesté hier contre le congédiement du critique d'art du journal "Le Soleil," de la capitale, la journaliste Paule-France Dufaux. Voici le texte de la déclaration du Bureau de l'UCJLF :

"L'Union canadienne des journalistes de langue française, soucieuse du respect intégral de la liberté d'expression, tient à protester officiellement et publiquement contre le congédiement du critique d'art du journal "Le Soleil" de Québec, la journaliste Paule-France Dufaux.

"En exprimant cette protestation, l'UCJLF désire souligner qu'elle reconnait les droits de la gérance. Il lui est toutefois impossible de garder le silence quand, en s'appuyant sur ses droits, les dirigeants des entreprises de presse portent atteinte aux principes de la liberté d'expression des journalistes.

"La journaliste Paule-France Dufaux, membre de la rédaction du "Soleil" depuis 1958, a été congédiée après avoir été jugée "sans appel" par un comité exclusivement patronal. Avant d'être victime de ce geste arbitraire que les dirigeants du "Soleil" ont carrément négligé de motiver tant auprès de la journaliste en cause qu'auprès des représentants du syndicat, Paule-France Dufaux n'avait reçu aucun avertissement écrit.

"Le Bureau de l'UCJLF entend, de concert avec l'Alliance canadienne des syndicats de journalistes, défendre le critique d'art du "Soleil" au nom de la liberté d'expression."

LE BUREAU DE L'UCJLF

Les étudiants...

(Suite de la première page)

Aucune décision n'a été officiellement prise encore, mais la manifestation projetée grouperait des étudiants de l'université, des collèges classiques, des écoles normales et techniques de la région de Montréal, de même que des ouvriers de l'avionnerie Canadair.

L'an dernier, 2,000 étudiants avaient manifesté bruyamment, presqu'à la même date, à la même heure, contre l'attitude de M. Donald Gordon, président des Chemins de fer nationaux, devant le même comité sessionnel.

Ironie du sort, les bureaux de M. McGregor sont situés Place Ville-Marie, juste en face de ceux du président du CN, M. Gordon, dont les étudiants ont brûlé l'effigie l'an dernier, à un des mâts de la Place. L'attroupement des étudiants avait failli dégénérer en émeute, mais depuis, les policiers de Montréal ont prouvé — à la Place des Arts en particulier — qu'ils ont appris à contenir les mouvements de foule.

Une nouvelle commande de "Concorde"

LONDRES — La compagnie aérienne "Middle East Airlines" a annoncé à Londres qu'elle avait passé commande de deux "Concorde", l'appareil supersonique franco-britannique.

C'est la première commande de "Concorde" passée hors d'Europe et des Etats-Unis. Elle porte à 19 le nombre des "Concorde" déjà commandés et qui seront livrés en 1970-71. En plus de ces 19, il est vraisemblable que les compagnies d'Etat française et britannique, Air-France et la BOAC, feront chacune l'acquisition de six "Concorde".

L'URSS

L'URSS construit actuellement un avion supersonique commercial, écrit dans le magazine Flight, M. Clive Jenkins, secrétaire général du syndicat britannique du personnel de contrôle.

Retour d'un voyage en Union soviétique, M. Jenkins déclare que le général Shetchikov, directeur adjoint de la compagnie aérienne soviétique "Aeroflot", lui a indiqué que l'URSS n'aurait aucun retard sur les pays occidentaux dans le domaine de l'aviation supersonique. Le "Concorde" franco-anglais doit être mis en service en 1970. M. Jenkins précise que ses interlocuteurs lui ont déclaré en Union soviétique qu'un avion supersonique pouvant accueillir moins de 100 personnes ne serait pas suffisant.

Les Soviétiques ont également indiqué, poursuit M. Jenkins, qu'ils se préparent progressivement à la mise en service d'avions supersoniques commerciaux. Les systèmes de contrôle du trafic aérien ont déjà été conçus et organisés à cet effet.

La future rue au nord d'Ontario porterait le nom de J. F. Kennedy

Le maire Jean Drapeau a révélé devant les membres du club Richelieu-Montréal, qu'il proposera au sous-comité municipal de toponymie de donner le nom de John F. Kennedy à la voie qui sera ouverte parallèlement et au nord de la rue Ontario de St-Urbain à Victoria.

Le président du comité, M. Paul-Emile Robert avait fait savoir la veille qu'il avait l'intention de suggérer à son comité de donner le nom de l'ancien président des Etats-Unis à une rue importante ou à un parc de Montréal.

D'autre part le conseiller Frank Hanley, du district de Ste-Anne, a pour sa part suggéré que le nom de M. Kennedy soit donné à une voie attenante aux ponts Victoria ou Champlain de façon à ce que les Américains entrant à Montréal se rendent compte du geste posé par l'autorité municipale pour perpétuer la mémoire, chez nous, de l'ancien président. M. Hanley a suggéré que l'on choisisse entre les rues Wellington, De la Montagne ou Windsor.

M. Hanley fait aussi remarquer que ces trois rues sillonnent le quartier Ste-Anne qui depuis 100 ans est reconnu comme étant celui des Irlandais.

La mort de JFK : la Commission Warren a reçu un rapport hier

WASHINGTON — Le secrétariat de la justice des Etats-Unis a remis hier à la commission présidentielle son rapport sur l'assassinat du président John Kennedy et celui de Lee Harvey Oswald. En remettant le document à la commission de sept membres que dirige le juge en chef de la Cour suprême, M. Earl Warren, le secrétariat a révélé que la commission a demandé que le rapport ne soit pas rendu public avant que la commission l'ait revu et ait pris toute action qu'elle pourrait juger bon d'entreprendre. L'enquête du Federal Bureau of Investigation (FBI) se poursuit, a précisé le secrétariat, et tout fait nouveau sera porté à la connaissance de la Commission Warren. Le rapport du secrétariat désignerait Lee Harvey Oswald comme le meurtrier du président Kennedy et Jack Ruby comme celui de Oswald; il préciserait que dans les deux cas, l'assassin a agi seul et que Oswald et Ruby ne se connaissaient pas.

Le juge Wagner...

(Suite de la page 9)

Devant ce tableau, le juge Wagner suggère donc une enquête publique. "Cette enquête serait présidée par un ou des commissaires, munis de tous les pouvoirs de la Loi.

"Une telle enquête, de souligner le juge Wagner, ferait sortir les renards de leurs tanières puisque les policiers, la Couronne et les tribunaux sont impuissants, lorsque limités par la preuve de dossiers isolés, à atteindre les véritables responsables. Une telle enquête, à la lumière d'une grande quantité de dossiers où se retrouvent comme par accident les mêmes personnages, pourrait en définitive esquisser la mosaïque du crime à Montréal."

Non contente de dépister le crime et les chefs du crime, cette commission d'enquête "devrait s'employer à étudier les raisons subsidiaires de la présente vague de crimes, le fonctionnement de certains organismes, la nécessité d'ajouter aux effectifs policiers, l'opportunité d'inviter le législateur à amender la loi, soit en matière de port d'arme, de vol d'automobiles, de cautionnement.

"Enfin, cette enquête devrait permettre que soient entendues les représentations de diverses associations de centres de recherches, de sociétés de réhabilitation, d'institutions religieuses, de corps intermédiaires, enfin de tous ceux qui ont quelque chose à dire pour assainir le présent climat."

Le juge a conclu : "Une telle commission d'enquête ne devrait pas être reléguée aux oubliettes au lendemain de son rapport final. Il faudrait qu'elle soit transformée en commission permanente contre le crime de sorte que dès qu'une nouvelle pieuvre lève la tête, cette commission serait là pour l'affronter."

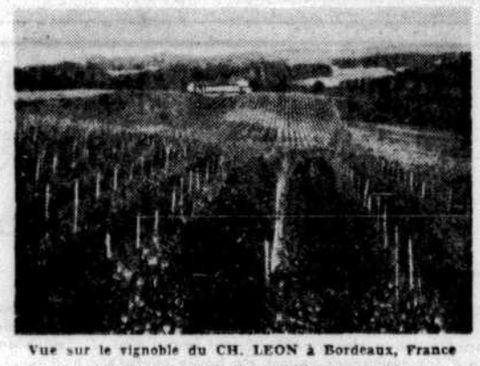

Vue sur le vignoble du CH. LEON à Bordeaux, France

Ce vignoble français produit un délicieux vin blanc : —

SAINT LÉON
Appellation BORDEAUX contrôlée
REF 414-F

Il accompagne à merveille hors d'oeuvre, huitres et poisson. Légèrement frappé, il peut être bu tout au long du repas, pour le plus grand plaisir de tous vos invités.

QUANT à notre célèbre BORDEAUX rouge : —

LE VIEUX MOULIN
Appellation BORDEAUX contrôlée
Ref 389-A & 389-B

vous le connaissez déjà certainement car c'est le vin léger, idéal pour accompagner vos viandes, volailles et fromages. C'est un régal pour les gourmets.

NOUS LEVONS NOS VERRES ET VOUS SOUHAITONS SANTE et BONHEUR POUR 1964

MAHLER-BESSE ET CIE
BORDEAUX, France

UN CADEAU
idéal pour Noël

★ COPAIN ★ EMPLOYE(E)
★ AMI (E) ★ ETUDIANT(E)
★ PATRON ★ INTELLECTUEL
★ RELIGIEUX ★ SPORTIF, ETC.

LE DEVOIR
CHAQUE JOUR à leurs portes

Offrez un cadeau qui se renouvellera tous les jours de l'année :

UN ABONNEMENT AU DEVOIR

Prière de remplir ce coupon et de l'adresser à :

LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 3

Recevez la somme de $..... pour abonner

NOM .....

ADRESSE .....

.....

NOM DU DONATEUR .....

ADRESSE .....

.....

LE DEVOIR fera parvenir en votre nom, une carte de souhaits au bénéficiaire.

TARIFS ANNUELS

Livraison à domicile $20 — Québec et Lévis $20
Montréal et banlieue $20 — A l'étranger $25
Canada (exc.: Montréal, Québec, Lévis et banlieue) $16

Petites annonces du "Devoir"

EDUCATION

Anglais, professeur expérimenté Toronto-Montréal, après-midi et soir, petits groupes, leçons agréables et efficaces. HU. 9-9038. 16-12-63

ON DEMANDE

Sténo-dactylo bilingue, expériences légale. S'adresser à 3014, boul. St-Laurent, tél. 277-1126. 12-12-63

TAILLEUR

Faites transformer votre habit à devant croisé en un joli complet à devant simple dans le dernier style — SPECIALITE — Habits et costumes réalisés

DROLET TAILLEUR
581 est, rue GUIZOT. — DU. 8-2532 J.N.O.

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSILLE Transport. Demenagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs. RA. 5-2421 J.N.O.

PROPRIETE A VENDRE

OUTREMONT

PAROISSE ST-VIATEUR, près des écoles, cottage de 9 pièces, 3 chambres à coucher, jardin, garage. Fenêtre aluminium. Prix $27,500.

NELSON, cottage détaché en pierre avec toiture en tuile rouge de 6 pièces, 3 chambres à coucher, 1 salle de bain plus "2 powder room", salle de jeux, garage. Prix $32,000. Comptant $8,000.

DEACON RD, près du Parc Pratt, cottage de 14 pièces, comprenant salon de 12½ x 22 avec foyer naturel, salle à dîner 12 x 14 avec murs lambrissés d'acajou, cuisine avec salle à déjeuner, 4 ou 5 chambres à coucher, boudoir avec bibliothèque et foyer naturel, 3 salles de bain, salle de jeux finie, garage, jardin, 3 balcons. Une occasion à ce prix $33,800. Photo M.L.S.

C. Gouban HU. 8-7444

ARMAND DES ROSIERS INC.
VI. 5-1114
Courtier en Immeubles

Le juge Wagner propose une enquête publique sur le crime organisé

par Marcel VLEMINCKX

Le juge Claude Wagner a proposé hier soir une enquête publique sur le crime organisé afin de provoquer la désintégration complète des réseaux criminels. Non seulement propose-t-il une telle enquête, mais il envisage de la confier à une Commission permanente contre le crime.

C'est devant l'Association des anciens du collège Ste-Marie que ce juge, dans une causerie intitulée "après quatre mois sur le banc" qu'il a fait cette suggestion. Il a parlé à titre de juge et à titre de citoyen. Dans son optique, "la fonction d'un juge ne doit pas l'isoler dans une tour d'ivoire, mais doit l'amener à partager les angoisses de la population dont il est citoyen dans une lutte objective contre la criminalité montante."

Le Banc constitue un défi, au dire du juge Wagner, et la fonction de juge exige une fermeté constante: "Une fermeté qui ne cède pas, parce que si les tribunaux affichaient ce que Edgar Hoover appelait "soft justice" (mollesse envers les criminels) leur geste servirait d'encouragement au banditisme et le criminel serait le premier à se moquer d'une telle naïveté: de là à exprimer son mépris par la récidive, il n'y a qu'un pas."

Le conférencier a énuméré quelques-uns des obstacles qui jalonnent une saine administration de la justice. Il a parlé d'abord de la torpeur des citoyens: ceux qui tentent de se dérober lorsqu'ils sont appelés comme jurés, ceux qui, victimes d'un délit, refusent de venir identifier en Cour l'auteur du délit.

"C'est à pleines portes du palais de justice que des accusés, légalement innocents mais moralement coupables, se bousculent. Pourquoi? Faute de preuves, faute des témoins pour apporter ces preuves. "Et c'est ainsi que des récidivistes recommenceront parce que des citoyens honorables ou qui se considèrent honorables leur auront ouvert la voie."

Un autre obstacle à l'administration de la justice: le parjure. "Par intérêt, par amitié ou pour un prix, on se parjure aujourd'hui aussi facilement qu'on boit de l'eau. Hélas! le parjure n'est pas le seul fait des témoins et des accusés. Nous avons eu l'occasion de souligner que certains gestes, certaines tactiques peu honorables et peu enviables de certains avocats, brebis galeuses du Barreau et heureusement en infime minorité, sont employés dans cet art de tromper la justice et de surprendre la bonne foi de ses serviteurs," de souligner avec force le juge Wagner.

Le juge Wagner a dénoncé, une fois de plus, ce qu'il appelle le "scandale des libérations conditionnelles." Il a dit en martelant bien chaque mot: "Au rythme où les libérations prématurées sont accordées et dans les circonstances où elles le sont, non seulement l'organisme de la commission fait-il échec aux décisions des tribunaux, mais encore, et de façon scandaleuse, encourage la récidive chez ceux qui ont bénéficié d'une pareille indulgence. Depuis le début de l'année, environ 125 mandats ont été émis par mes collègues en révocation de libération conditionnelle parce que les bénéficiaires avaient commis durant leur période de présumée surveillance des crimes comme le vol avec violence, l'attentat sexuel et même l'homicide."

"Parmi les individus relâchés, de continuer le juge Wagner, quelques-uns avaient été condamnés à perpétuité et avaient retrouvé leur liberté après sept ans de détention; la majorité des autres avaient bénéficié d'une réduction de peine allant d'un an à cinq ans. Inévitablement, cette façon de procéder devait aboutir au cas Dion."

Le juge Wagner appuie le principe de réhabilitation, parachèvement logique du système pénal. Pour cela, toutefois, souligne-t-il, il faut des organismes dévoués à cette réhabilitation et désireux de faciliter la réintégration du détenu dans la société. Malheureusement, la Commission des libérations conditionnelles reconnaît elle-même son impuissance. Dans un récent rapport, elle avoue: "Les anciens détenus devraient être sous une surveillance plus suivie.

"Mais, poursuit le rapport, cela est impossible à réussir à l'heure actuelle EN RAISON DES MOYENS LIMITES ET DE LA PENURIE DU PERSONNEL DISPONIBLE, SURTOUT SI L'ON TIENT COMPTE DE LA DUREE TRES COURTE DE LA PLUS GRANDE PARTIE DES PEINES."

Alors, s'appuyant sur ce rapport, le juge Wagner affirme: "On n'a pas le droit de se livrer à des expériences en espérant qu'un jour viendra où ces expériences de laboratoire pourront se faire en toute sécurité. Relâcher prématurément ces gens que, seule, une incarcération longue réussira à réhabiliter convenablement, c'est déposer au milieu de la société une bombe à retardement qui doit nécessairement éclater à brève échéance."

Enfin, suprême obstacle à la bonne administration de la justice, il y a le crime organisé sur une base scientifique et systématique.

Devant cet obstacle, le juge Wagner déplore l'individualisation des dossiers criminels devant nos tribunaux. Ces dossiers, étudiés dans leur ensemble, indiquent l'existence chez nous de "réseaux scientifiquement organisés pour commettre le crime avec impunité," non seulement à Montréal, mais dans les banlieues et par toute la province: fraudes dans les faillites, narcotiques, fausse monnaie, incendiaires, cautionneurs professionnels, esclavages et prostitution par l'entremise d'organisations de divertissement.

(Suite à la page 8)

PLANIFICATION

Courcy demande aux Gaspésiens d'être patients

MONT-JOLI — Le ministre de l'Agriculture de la Province de Québec, M. Alcide Courcy, a fait appel à la coopération de tous les habitants du Bas St-Laurent et des régions de la Gaspésie dans la réalisation de la planification économique mise en marche dans cette région.

M. Courcy a dit que le gouvernement gardait un oeil attentif sur les développements de cette région, parce que c'était le premier essai d'un tel projet à long terme expérimenté dans la province de Québec et au Canada.

M. René Tremblay, ministre sans portefeuille à Ottawa, a demandé aux intéressés d'être patients. Il était naturel qu'ils s'attendent à des résultats rapides a-t-il dit, mais des travaux préparatoires de recherche et de mise en marche sont nécessaires si l'on veut que le plan atteigne ses fins.

M. Tremblay et M. Courcy parlaient lors des cérémonies d'inauguration de bureaux, qui serviront de comité central durant l'élaboration de la planification. Le ministre québécois de la Santé, M. Alphonse Couturier et le secrétaire de la Province, M. Bona Arsenault étaient présents aux cérémonies.

LE MINISTRE INAUGURE LES BUREAUX D'AMENAGEMENT DE L'EST

M. Tremblay: ARDA au Québec est une expérience unique au Canada

MONT-JOLI — M. René Tremblay, ministre d'Etat dans le cabinet Pearson, a déclaré que l'expérience d'aménagement rural menée dans le Bas-St-Laurent, la Gaspésie et aux Ils-de-la-Madeleine dans le cadre de la loi ARDA est unique au pays.

Le ministre a laissé entendre, lors de la cérémonie de bénédiction de l'immeuble du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec que, des expériences d'ARDA faites dans toutes les provinces, celle de l'Est du Québec se révèle la plus fructueuse jusqu'ici.

Le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec est entré en fonction il y a six mois, après avoir été mis sur pied conjointement par les Conseils d'orientation économique du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie, à la demande de Québec.

Parlant de l'exploitation forestière dans ces régions, le secrétaire d'Etat du Québec, M. Bona Arsenault a dit que l'importation de bois de la Côte Nord serait parfaitement rentable pour les industries de la rive sud. M. Arsenault faisait allusion à la pénurie de bois qui existe en certaines parties du territoire qui va de Rivière-du-Loup aux Iles-de-la-Madeleine.

Le ministre a en outre demandé aux gens de ne pas trop s'inquiéter de la fermeture d'un moulin de la Price Brothers à Rimouski, parce que, de toute façon, cette entreprise n'employait que 150 hommes et de manière très sporadique.

M. ARTHURS, UNIVERSITAIRE TORONTOIS

L'internationalisme doit l'emporter sur le racisme

TORONTO — Le professeur H. W. Arthurs, de Osgoode Hall, faculté de droit de l'université de Toronto, s'est dit d'avis que l'internationalisme est davantage favorable au progrès mondial que l'orgueil racial.

Participant à la conférence sur le biculturalisme organisée par l'Association des jeunes libéraux de Toronto et du district, le professeur Arthurs a ajouté que le nationalisme est une chose désuète et indigne des gens à l'esprit ouvert.

Il a poursuivi: "On peut oublier et pardonner lorsque les nouvelles nations d'Asie et d'Afrique posent et paradent, mais on ne saurait comprendre que les gens du Québec qui se piquent d'un esprit libéral appuient le séparatisme".

Le professeur Arthurs a réclamé instamment l'adoption d'une déclaration nationale des droits de l'homme vraiment efficace et la création d'un organisme national dont la tâche serait de favoriser la liberté religieuse et économique au Canada.

M. Jean-Luc Pépin, député libéral de Drummond-Arthabaska aux Communes s'était précédemment opposé à ce que les Canadiens français étudient l'histoire de leur province telle que rapportée par les Canadiens anglais.

Boule de neige

M. John Saywell, doyen de l'université York a déclaré de son côté que "la majorité des faits historiques du Canada français rapportés par les auteurs canadiens-français ne sont pas de l'histoire mais de l'hagiographie; ils ont pour but de persuader plutôt que d'éduquer".

M. Pépin a fortement insisté sur la nécessité de faire une meilleure place au français dans le fonctionnarisme fédéral.

"Ca aurait l'effet d'une boule de neige, a-t-il ajouté. Les universités et les institutions d'enseignement secondaire porteraient une plus grande attention à l'étude du français si sa connaissance était exigée de ceux qui veulent exercer la fonction publique".

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 625262

DAME MARY ASSAF, vendeuse, épouse séparée de biens de Gordon Prince, teneur de livres, du 4205 est, rue Bélanger, dans les cité et district de Montréal, et ledit Gordon Prince aux fins d'autoriser son épouse aux présentes seulement,
Demandeurs,
— VS —
JACQUES LAURIN, des cité et district de Montréal, domicilié et résidant à 2548 ouest, rue St-Jacques,
— ET —
EDOUARD MALLETTE, des cité et district de Montréal, domicilié et résidant à 2574 ouest, rue St-Jacques,
Défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au Défendeur, JACQUES LAURIN, de comparaître d'ici un mois.
Montréal, 6e jour de décembre 1963.
Awada & Bey,
Avocats,
635 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 2,
Procureurs des Demandeurs.
RAYMOND PILON,
Député-Protonotaire.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 625265

DAME LORRAINE JANNA, épouse séparée de biens de Ernest Habib, gérant, du 1392, ave Webb, Chomedey, dans le district de Montréal, et ledit Ernest Habib, aux fins d'autoriser son épouse aux présentes seulement,
Demandeurs,
— VS —
JACQUES LAURIN, des cité et district de Montréal, domicilié et résidant à 2548 ouest, rue St-Jacques,
— ET —
EDOUARD MALLETTE, des cité et district de Montréal, domicilié et résidant à 2574 ouest, rue St-Jacques,
Défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au Défendeur, JACQUES LAURIN, de comparaître d'ici un mois.
Montréal, 6e jour de décembre 1963.
Awada & Bey,
Avocats,
635 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 2.
Procureurs des Demandeurs.
RAOUL CREVIER,
Député-Protonotaire.

AVIS

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 28 novembre 1963 par lequel MANDOZA GENEST a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 décembre 1963 sous le No. 1713903. 5 décembre 1963."
BANQUE DE MONTREAL

AVIS

Avis est, par les présentes, donné que le contrat, en date du 2 décembre 1963, par lequel Laurentien Electric Inc a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 5 décembre 1963, sous le No 1714824.
Banque de Montréal, 5 décembre 1963.

AVIS

Avis est, par les présentes, donné qu'un contrat exécuté le 7e jour de novembre 1962, en vertu duquel toutes les dettes actuelles et futures dues à CANET DE KERDOUR, Exécutif, de la cité de Montréal, faisant affaires sous le nom de firme de GAMMA IMPORT EXPORT REG'D, ont été vendues à INTERNATIONAL FACTORS CORPORATION, a été enregistré, le 4e jour de décembre 1963, au bureau du Registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1714586.
Montréal, 5 décembre 1963.
BRODIE & POLISUK
Avocats

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 625263

ERNEST HABIB, gérant, domicilié et résidant au 1392 Webb Avenue, Chomedey, dans le district de Montréal,
Demandeur,
— VS —
JACQUES LAURIN, des cité et district de Montréal, domicilié et résidant au 2548 ouest, rue St-Jacques,
— ET —
EDOUARD MALLETTE, des cité et district de Montréal, domicilié et résidant au 2574 ouest, rue St-Jacques,
Défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au Défendeur, JACQUES LAURIN, de comparaître d'ici un mois.
Montréal, le 6 décembre 1963.
Mes Awada & Bey,
Suite 604,
635 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 2, P.Q.,
Procureurs du Demandeur.
ANDRE NOEL,
Député-Protonotaire.

DEUX VINS DE TABLE FRANÇAIS DE REPUTATION MONDIALE

BOUCHARD AINÉ & FILS
(BEAUNE, COTE D'OR, FRANCE)

- BEAUJOLAIS — vin rouge millésimé, Réf. 426 G — Btle — 426 H — ½ Btle.
- DRY POUILLY FUISSE — vin blanc Réf. 447 E — Btle. — 447 F — ½ Btle.

A noter: Il est bon d'insister sur les numéros de références et de les exiger aux magasins de la Régie des Alcools du Québec

Ed. Archambault INC

500 EST, STE-CATHERINE (Coin Berri) — 2140 DE LA MONTAGNE (Un peu en bas de Sherbrooke)

NOUVEAUX DISQUES DE NOËL SUR NOS DEUX MARQUES

Alouette

M-298.001 LES DJINNS: NOEL — Minuit Chrétiens — Nuits des nuits — Il est né le Divin Enfant — Noël Trois anges sont venus ce soir — Mon beau sapin — Pour Noël — Noël c'est l'amour — Noël blanc.
MONO: $2.98 STEREO: $3.98

M-298.023 JEAN CHEVRIER PRESENTE: L'Enfant Jésus, texte de Henry Lemarchand, musique de Armand Coudert — Petite Fleur, texte de Henry Lemarchand, musique de Armand Coudert.
MONO: $2.98

ALP. 49 ANDRE DASSARY: Noël - Belle Nuit, Sainte Nuit — Mon beau sapin — Venite Adoremus — Trois Anges — Agnus Dei — Marche des Rois — Minuit Chrétiens — Venez Divin Messie — Ave Maria — La Légende de Saint-Nicolas — Il est né le Divin Enfant — Notre Père qui êtes aux Cieux.
MONO: $1.98

Possédez-vous ce disque unique ?

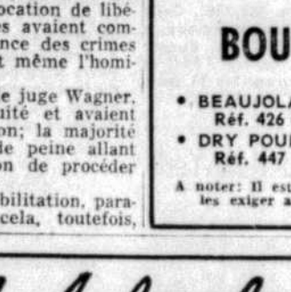

M-298.049 LA FAMILLE BRASSARD, Vol. I. Ah, si mon moine — A la Claire Fontaine — Le joyeux promeneur — Cadet Rousselle — Le chalet sur la montagne — Margoton — Coeurs solides et voix légères — Quand les hommes vivront d'amour — Le sentier aux souvenirs — L'horizon oublié — Le ciel se marie avec la mer — Un nuage m'a dit.
MONO: $2.98 STEREO: $3.98

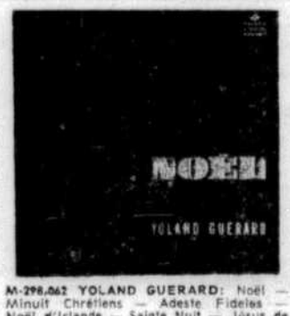

M-298.062 YOLAND GUERARD: Noël — Minuit Chrétiens — Adeste Fideles — Noël d'Irlande — Sainte Nuit — Jésus de Nazareth — Quand sonnera minuit — Noël sans toi — Le Noël dans la rue — C'est une crèche — Vitrine de Noël — Carillon de Noël.
MONO: $2.98 STEREO: $3.98

ALP. 40 BABAR LE PETIT ELEPHANT. Vol. II. Babar et ce coquin d'Arthur — Babar et le Professeur Grifaton — Babar en famille — Babar et le Père Noël. Récitant, François Perier. Babar: Jean Desailly et Yves Furet. D'après l'album de Jean de Brunhoff.
MONO: $1.98

SELECT

M-298.050 RODOLPHE ET SES AMIS: Trois jeunes tambours — La Mère Michel — Sur le pont d'Avignon — Cadet Rousselle — Il pleut bergère — Malborough s'en va-t-en guerre — Benjamin — Le moulin de mon Grand'père.
MONO: $2.98

ALP. 66 UN JOYEUX NOEL AVEC ZEZETTE: Petit Papa Noël — Le p'tit renne au nez rouge — La chanson de la crèche — Une poupée pour Noël — C'est Noël cette nuit — J'ai vu Maman embrasser le Père Noël — Nuit de Noël — C'est l'hiver, les enfants — Monsieur Bonhomme de neige — Chanson de Nouvel An.
MONO: $1.98

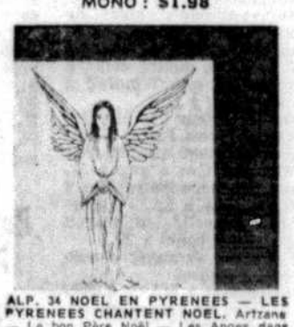

ALP. 34 NOEL EN PYRENEES — LES PYRENEES CHANTENT NOEL. Artzane — Le bon Père Noël — Les Anges dans nos campagnes — Un Dieu vous appelle — Dieu lugra la lutz — Il est né le Divin enfant — Pastous sus Pé — Atzar Gaiten — Dans cette étable — Chut, Chut — Adeste Fideles — Minuit, Chrétiens.
MONO: $1.98

COMMANDES POSTALES: Prière d'ajouter au prix des disques, 25c pour le premier disque et 10c pour chaque disque additionnel pour frais d'envoi, plus la taxe de vente.

LIVRAISON GRATUITE DANS MONTREAL

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

Ed. Archambault INC
La maison de confiance

500 EST, STE-CATHERINE VI. 9-6201 • 2140 De La MONTAGNE VI. 5-6202

MAGASINS OUVERTS TOUS LES SOIRS JUSQU'A 9 HEURES EXCEPTE SAMEDI

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

MARQUES de COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
en tous pays
Marion, Marion, Robic & Bastien
2730, rue DRUMMOND
MONTREAL 25

ELECTRICIEN

Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien — Réparations
RA. 1-9630
6305, 25e ave. Rosemont

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montre sont déménagés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montre spacieuses de meubles de bureau, etc., etc., en somme
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Notez notre nouveau téléphone:
861-5771

Encouragez nos annonceurs

ASSURANCES

ASSURANCES GÉNÉRALES • PLAN DE PENSION
ASSURANCES COLLECTIVES
Horace Labrecque & Fils Ltée
1411 rue CRESCENT
MONTRÉAL — VI. 9-2371
Expérience de 50 années

Compagnie d'Assurance sur la Vie
La Sauvegarde
MONTREAL

Investigateurs scientifiques et ingénieurs

POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Direction des Mines
ministère des Mines et des Relevés techniques
OTTAWA

Jusqu'à $11,800
- Physique des métaux
- Corrosion des métaux
- Emploi de combustibles en pyrométallurgie

Jusqu'à $8,760
- Métallurgie physique
- Mécanique des roches

Jusqu'à $10,300
- Minéralogie
- Spectrographie

Jusqu'à $7,140
- Métallurgie extractive
- enrichissement des minerais

Pour plusieurs postes, il est avantageux d'avoir poursuivi des études supérieures en vue de la matrise ou du doctorat.

Pour obtenir des précisions, prière d'écrire **SANS DELAI à la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4,** et de demander la circulaire 63-1508.

Offre d'emploi permanent intéressant tout particulièrement les professeurs, les orientateurs professionnels et les psychologues.

TECHNICIEN DU PERSONNEL GRADE 2
($6,000 - $7,200)
(Commission du Service Civil — examens)
(hommes — bilingues)
Le traitement sera déterminé selon l'expérience du candidat

TRAITEMENT: Le traitement sera déterminé selon l'expérience du candidat; augmentations annuelles jusqu'au maximum si le travail est jugé satisfaisant. **Avantages:** prime d'ancienneté, vacances, congé de maladie, assurance-maladie, assurance-vie et fonds de pension.

DEVOIRS DE LA FONCTION: Sur directives, effectuer divers travaux de recherches relatives à l'administration du personnel et exécuter certaines tâches techniques telles que: analyses de fonctions, préparation d'examens, analyses statistiques, validation d'examens, etc.

QUALITES REQUISES: Langues: facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais. **Instruction:** au moins l'équivalent d'une 11e année d'études et avoir suivi des cours universitaires en relations industrielles, en psychologie industrielle, en orientation professionnelle ou posséder le diplôme d'une école normale reconnue; produire certificats à cet effet, **Expérience:** quelques années d'expérience pratique dans l'administration du personnel, l'enseignement ou l'orientation. Une compensation sur le nombre d'années d'expérience requis sera accordée aux détenteurs d'une maîtrise en relations industrielles ou en psychologie.

CITE DE MONTREAL.
Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Service du Personnel — Bureau 403 — Hôtel de Ville

La Banque d'Expansion Industrielle a prêté $80,000,000 cette année

potins financiers

La Westburne Oil rapporte des profits nets de $650,200 pour les neuf premiers mois au 30 septembre, comparativement à $463,166 pour la période correspondante, l'an dernier.

-O-

Canadian Industries Limited a annoncé qu'elle entreprend la production du nylon 66 à son usine de Millhaven où elle fabrique aussi la fibre polyester "Terylene". On prévoit que d'ici 1965, la nouvelle entreprise fournira de l'emploi régulier à une centaine de personnes.

-O-

La compagnie Consolidated Mining and Smelting a fait savoir hier qu'elle avait augmenté le prix canadien du plomb de ½ cent, à 12½ cents la livre.

-O-

Les prêts extraordinaires consentis par la Banque de développement industriel à l'industrie canadienne ont grimpé de $165,000,000 à $200,000,000 au cours de l'année fiscale se terminant le 30 septembre 1963. La Banque a été établie par le parlement en 1944 pour prêter à termes aux industries canadiennes.

Le rédacteur financier du Devoir, Marcel Clément, sera absent jusqu'à lundi prochain.

-O-

Le président de l'Association canadienne des manufacturiers estime que les pays du bloc socialiste procurent un bon marché potentiel aux produits manufacturés canadiens et que le Canada est en bonne position pour devancer ses concurrents en ce domaine. M. Roy Crabtree parlait devant les commissaires des ports de St-Jean et Halifax.

-O-

La production de véhicules automobiles en novembre a augmenté de 30.9 p.c. sur un an plus tôt (72,113 contre 55,094). Tous les mois précédents avaient marqué des avances et la production de janvier-novembre a grossi de 22.6 p.c. comparativement à un an plus tôt (563,362 contre 459,623). La production de voitures particulières a augmenté de 32.1 p. c. en novembre (62,652 contre 47,410) et 22.7 p.c. au cours de janvier-novembre (473,884 contre 386,230). Celle de véhicules commerciaux a augmenté de 23.1 p.c. durant le mois (9,461 contre 7,864) et de 21.9 p.c. durant les 11 mois (89,478 contre 73,393).

BANQUE MERCANTILE
NOMINATION

ROBERT P. MULLANE

La nomination de Robert P. Mullane au poste de membre du conseil d'administration fut annoncée par la banque Mercantile du Canada, laquelle s'est récemment affiliée à la première Banque Nationale de la Cité, New York. Monsieur Mullane a fait parti de la première Banque Nationale de la Cité en 1956 et pour les 7 dernières années était à Porto Rico où il fut en charge du fonctionnement, du personnel et des locaux. Il sera responsable des opérations.

Profit de $693,000

La Banque d'expansion industrielle rend public ce matin son 19e rapport annuel. Ce dernier a été soumis au ministre des finances par son président, M. Rasminsky. Il y est mentionné que la Banque d'expansion industrielle a atteint de nouveaux sommets au cours de l'année financière terminée le 30 septembre 1963.

Le montant en cours des prêts en vigueur a atteint 200 millions de dollars.

Le nombre de clients aux livres a dépassé 5,000, ayant doublé en un peu plus de deux ans.

Le montant des prêts consentis par la Banque depuis sa fondation, en 1944, a dépassé 500 millions de dollars.

Le nombre de prêts consentis par la Banque depuis 1944 a dépassé 10,000. 40 p.c. de ces prêts ayant été autorisés au cours des deux dernières années. Au cours de l'année financière 1963, la Banque a autorisé 1,936 prêts. Ce nombre dépasse de 45 p.c. celui de l'année financière 1961 et n'est inférieur que de 5 p.c. au sommet atteint en 1962. On se rappellera que vers la fin de l'année financière 1961, le Parlement modifia la loi sur la Banque d'expansion industrielle et donna plus d'extension au champ d'action de la banque. Les très nombreuses demandes d'emprunt reçues, à la suite de cet amendement, de la part d'entreprises auxquelles la banque n'avait pu jusque-là accorder son concours, ont porté le volume des nouveaux prêts à un sommet au cours de l'année financière 1962, et le nombre de nouveaux prêts, après avoir triplé de 1960 à 1962, a atteint en 1963 presque le même niveau qu'en 1962.

Les prêts de $25,000 ou moins ont été plus nombreux en 1963 que durant l'année précédente. Par ailleurs, les prêts de plus de $25,000 constituent un pourcentage décroissant de l'ensemble des prêts.

	Année financière 1961		Année financière 1962		Année financière 1963	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
$25,000 ou moins	517	45%	1,057	51%	1,093	55%
$25,001 à $100,000	605	45	865	41	779	39
Plus de $100,000	142	10	162	8	114	6
	1,365	100%	2,085	100%	1,286	100%

Le fait que les petits prêts constituent une proportion croissante des affaires de la banque témoigne d'un besoin constant d'aide financière de la part des petites entreprises.

Par suite de l'importance croissante des petits prêts, le montant moyen des nouveaux prêts est passé d'environ $52,000 pour chacune des années financières 1959, 1960 et 1961, à $44,100 en 1962 et à $40,200 au cours de l'année qui vient de se terminer.

Des prêts pour un montant global de 80 millions de dollars ont été approuvés au cours de l'année financière 1963, comparativement à 71 millions en 1961 et 92 millions en 1962.

Les 80 millions de dollars que la Banque a prêtés au cours de l'année financière 1963 ont servi au financement de divers projets, se totalisant à 117 millions de dollars.

En 1963, le montant de refinancement inclus dans les projets des clients de la banque a été inférieur de 4.1 millions de dollars au chiffre correspondant de 1962. Ceci a contribué à réduire le montant total des prêts consentis en 1963, comparativement à l'année précédente.

23 SUCCURSALESa

La banque a ouvert sa vingt-troisième succursale en avril dernier, à Windsor, Ontario. En juillet, elle aménageait à Sherbrooke, Québec, un bureau qui ouvre ses portes régulièrement à certains jours du mois et permet ainsi de mieux desservir une région où la banque n'est pas en mesure, pour le moment, d'ouvrir une succursale permanente.

L'augmentation constante des affaires de la banque, étant donné l'accroissement du nombre et du montant des prêts en vigueur et le volume élevé des nouveaux prêts, a entraîné une augmentation du personnel. Durant l'année 1963, le nombre d'employés a augmenté de 42 pour atteindre 514 à la fin de l'année.

Au cours de l'année qui vient de se terminer, la banque a versé à ses clients une somme de 74 millions de dollars alors qu'elle a reçu 38 millions de dollars en remboursement de capital. En conséquence, le montant en cours de ses prêts a augmenté de 36 millions de dollars pour atteindre 200 millions en fin d'année. La banque s'est procuré les fonds nécessaires pour lui permettre d'augmenter le volume de ses prêts enémettant de nouvelles débentures — le montant global de celles-ci ayant été porté de $115,300,000 à $147,600,000 au cours de l'année — et en émettant des actions de son capital autorisé pour un montant de $3,000,000.

Les revenus de l'année financière 1963 ont été supérieurs de 30 p.c. à ceux de l'année précédente, le montant des prêts en cours ayant été plus élevé. Le taux d'intérêt auquel la banque accorde normalement ses nouveaux prêts est demeuré à 7 p.c. durant l'année.

Les mauvaises créances d'une somme totale de $189,000 ont été radiées en 1963 de la réserve pour pertes, accumulée au cours des années antérieures, tandis que $60,000 radiés antérieurement ont été recouvrés. La réserve pour pertes, qui était de $3,100,000 au début de l'année a été portée à $3,700,000 à la fin de l'année ; ce dernier montant correspondait à 1.59 p.c. du montant total des prêts en cours et des prêts non déboursés à cette date.

Un profit de $693,000, après une provision de $729,000 pour créances mauvaises et douteuses, a été réalisé au cours de l'année qui vient de se terminer, comparativement à un profit de $415,000, après une provision de $650,000 pour creances mauvaises et douteuses, l'année précédente.

Conformément à la loi, le profit de $693,000 réalisé en 1963 a été viré au fonds de réserve, qui s'est trouvé ainsi porté à $16,618,000.

Bourse de Montréal

MONTREAL PC — Les cours ont légèrement progressé hier sous l'impulsion des banques et de quelques titres de premier choix.

Les pertes avaient prédominance sur les gains dans la proportion de 91 contre 69.

Dans le secteur des banques, Montréal a gagné ¾, Toronto-Dominion ⅝, Royale et Nouvelle-Ecosse ½ et Imperiale ⅜.

Dans le compartiment des métaux communs, Hudson Bay Mining a gagné ½, Noranda et Falconbridge ⅜ et International Nickel ¼.

Les papeteries étaient inchangées. Price Bros a gagné ⅞, Donohue ⅜ et Fraser ¼. Great Lakes, Abitibi et B.C. Forest ont cédé ⅛.

Dans le secteur des boissons et denrées alimentaires, Walker-Gooderham a gagné un point, Molson A ¼. Ogilvie Flour et Canadian Breweries ⅛. Salada a perdu ¼ et Atlantic Sugar ⅛.

Les services publics ont décliné. Bell Telephone, Calgary Power et CPR ont perdu ¼. Maritime Telephone a gagné ⅜ et Newfoundland Light ¼.

Les industrielles ont haussé. Dominion Glass, Montreal Locomotive et Imperial Tobacco ont gagné ¼ cependant que Dominion Textile, Page-Hersey, Hawker-Sidley et Massey-Ferguson ont haussé de ⅛.

Dans le compartiment des valeurs spéculatives, Trans Terre, une valeur nouvellement inscrite a termé à $1.67 sur un déplacement de 480,200 actions. Mount Pleasant a gagné neuf cents et Bruneau trois cents.

Northern Exploration a cédé neuf cents et Kelly-Desmond quatre cents.

Bourse de Toronto

TORONTO PC — Sous l'impulsion des banques, les industrielles ont pris la vedette hier en Place torontoise. L'ensemble de la cote présentait une allure irrégulière.

Dans le secteur des banques, Royale a gagné ½, Montréal ⅜ et Toronto-Dominion ¼.

D'autre part, Price Brothers a gagné ¾, Walker Gooderham ⅝, B. C. Phone 1½, Union Gas ⅜ et Massey-Ferguson ¼.

Par contre, Bathurst Paper a cédé ¾, CPR ⅞, Moore Corporation et Algoma ⅛ et Canada Steamship Lines ½.

Dans le secteur des métaux communs, International Nickel et Falconbridge ont gagné ⅝ et Hudson Bay Mining ¼.

Dans le compartiment des valeurs spéculatives, Belleterre a été particulièrement en faveur, gagnant cinq cents à 42 sur un déplacement de 290,600 actions. Consolidated Mogul a gagné sept cents à $2.77 et Jelex quatre cents à 28 cependant que Windfall a cédé six cents à 50.

Dans le secteur des pétroles de l'Ouest, Great Plains a perdu ⅛ cependant que Hudson Bay Oil and Gas a gagné ¼. Canada Southern Petroleum a cédé 10 cents à $4.30 cependant que Consolidated Dragon a gagné deux cents à 23.

Le marché étranger a suscité peu d'intérêt.

Le virement a été de 3,396,000 actions au regard de 4,363,000 vendredi.

Cours des changes

Afrique-Sud, rand	1.51 1-4
Allemagne, mark	3.01 3-4
Angleterre, livre	3.01 3-4
Argentine, peso	.0080
Australie, livre	2.41 5-8
Autriche, schilling	.0419
Belgique, franc	.0216 1-2
Brésil, cruzeiro	.0019
Chili, escudo	.3668
Danemark, couronne	.1565
Espagne, peseta	.0181
France, franc	.2202
Hollande, florin	.2995
Italie, lire	.001735
Japon, yen	.002983
Mexique, peso	.0877
New-York, dollar	1.07 7-8
Norvège, couronne	.1508
N.-Zélande, livre	3.00 3-4
Perou, sol	.0408
Suède, couronne	.2077
Suisse, franc	.2500
Tchécoslovaqu. couronne	.1517
Venezuela bolivar	.2380

Bourse de New-York

NEW-YORK (PA) — Studebaker a pris la vedette, hier, à Wall Street, qui présentait une allure irrégulière avec une tendance à la baisse au milieu d'une activité modérée.

La nouvelle annonçant que Studebaker avait décidé de discontinuer sa production d'automobiles aux Etats-Unis et de la poursuivre au Canada a suscité un fort courant d'intérêt. A la fermeture, ce stock accusait une hausse de ⅜ à 7⅛ sur un déplacement de 296,000 actions, devenant ainsi le stock le plus en demande.

Holiday Inn venait au 2e rang, inchangé à 17¼ sur un déplacement de 59,900 actions.

La production d'acier accusait une hausse pour la septième semaine consécutive et la Prudential Insurance Co. prévoit que le produit national brut atteindra $617 milliards cette année comparativement au total prevu de $583 milliards.

L'indice Dow Jones a cédé 1.17 à 759.08.

Le virement a été de 4,440,000 actions au regard de 4,830,000, vendredi.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a perdu .1 à 283.2.

La décision de Studebaker aurait contribué à la hausse de la majorité des automoteurs. Chrysler a gagné un point cependant que General Motors et American Motors accusaient des gains fractionnaires. Ford a cependant perdu ⅜.

Dans le compartiment des valeurs canadiennes, Aluminium Ltd., Hudson Bay, International Nickel et Walker Gooderham ont gagné ⅛ cependant que Dome Mines a haussé de ½ et McIntyre Porcupine de ¾. Pacifique Canadien et Distillers Seagrams ont perdu ⅝.

Les cours étaient mixtes avec une tendance à la baisse à la Bourse Américaine. Canadian Javelin a perdu ¼ cependant que Preston et Fargo Oil ont cédé ⅛. Molybdenite, par contre, a gagné 1/16.

Denrées alimentaires

Cours des denrées transmis à Montréal hier par le ministère fédéral de l'agriculture:

Oeufs: prix de gros aux centrales de campagne, cageots de bois: extra-gros 45-46; A-gros 42-43; A-moyen 35 36; A petits 30; B 35; C 28.

Beurre: arrivages courants admissible 93-51 3-4; 92-51; non admissible 51.

Fromage: livré à Montréal ciré, arrivages courants, en gros, québécois blanc 35 1-4; coloré 35 1-2.

Pommes de terre en gros: Québec $1-15 à $1.25 les 75 livres, .85-.90 les 50 lbs; N.-B., $1.45-$1.50 les 75 lbs; .90-$1 les 50 lbs; .24-.26 les 10 lbs; I. P. E., $1.50-$1.70 les 75 livres; $1.10-$1.15 les 50 lbs; .27-.29 les 10 lbs.

Rapport de Building Products Limited

Ses ventes atteignent les $27,327,000 en 10 mois

Building Products Ltd. vient de faire parvenir à ses actionnaires un rapport sur ses activités, sous les signatures de son président du conseil et de son président. Il y est mentionné que en vue de la croissance de la compagnie et de la diversification continuelle de ses opérations, les administrateurs ont jugé qu'il est fort approprié de publier à l'avenir les chiffres de ventes dans les rapports annuels.

Les ventes nettes pour les dix premiers mois de 1963 atteignaient $27,327,000, comparées à $24,275,000 pour la même période en 1962. Sujet à vérification, le revenu net par action pour les dix mois de cette année a été de $1.68, comparé à $1.10 pour la même période en 1962. L'augmentation des ventes est due, en partie, aux ventes additionnelles de produits de tuyaux plastiques provenant de notre acquisition de l'actif et de l'organisation de ventes de la division Carlon de la compagnie Beardmore Co., tel que déclaré dans notre dernier rapport annuel. Le reste de l'amélioration provient du fait que l'année 1963 a été une année raisonnablement active du point de vue construction, en dépit de l'imposition de la taxe de vente sur les matériaux de construction, établie par le dernier budget fédéral.

Le mouvement de ventes en novembre se poursuit à une allure satisfaisante, et avec l'aide d'une température raisonnablement clémente, plus l'encouragement de la construction domiciliaire pendant les mois d'hiver donné par le gouvernement, un bon niveau d'activité pourrait continuer au delà de la fin de l'année courante.

Obligations canadiennes

			Offre	Dem.
GOUVERNEMENT DU CANADA				
Dec. 15	4	1963	99⅝	100⅛
Sept. 1	3½	1965	98⅜	99⅛
Dec. 15	4½	1966	99½	100⅛
Juin 15	2¾	1968	93	94
Avril 1	5¼	1969	102½	103⅛
Sept. 1	4¼	1972	84½	85½
Oct. 1	5¼	1975	102½	103⅛
Juin 1	3¾	1976	82¼	84¼
Sept. 1	4½	1983	92	93
Perpetuels	3		66	68
C.N.R. Dec. 15	5½	1964	102	102
C.N.R. Avril 1	4½	1967	99	100
C.N.R. Jan. 1	5¾	1985	106	107
C.N.R. Fev. 1	4	1981	86½	87½
C.N.R. Oct. 1	5	1987	97	98
OBLIGATIONS PROVINCIALES				
Alta Mun. Fin.	5½	1983	99	101
B.C. Electric	5¼	1988	93	95
B.C. Electric	3¼	1967	94	96
B.C. Electric	3¾	1969	92½	93½
B.C. Electric	5¼	1977	100	102
B.C. Pow. Sept. 15	5	1982	92½	93½
Manitoba Jan 15	5¾	1981	100¼	101¼
N.B. Sept 15	3½	1965	97	98
N.B. Dec. 15	5¼	1986	95	96
Newfound Fev 1	6	1981	99	101
N. Scotia Sept 1	5½	1982	99¼	100¼
N. Scotia Juin 15	3¼	1965	97½	98½
Ontario Avril 15	2	1965	97½	98½
Ont. Hyd. Nov. 15	5¼	1983	97	98½
Ont. Hyd. Mars 1	4	1966	98	99
Ontario Oct. 1	5¼	1983	97	98½
Que. Juin 15	4¼	1977	92	93
Que. Aout 1	5¼	1985	95	96
Quebec Juin 1	5½	1980	97½	98½
Quebec Aout 1	6	1972	102	103
Quebec Fev 1	5¼	1986	100	101
Quebec Aout 1	6	1982	102½	103½
Que. Hyd. Mars 1	3½	1975	84	86
Que. Hyd Nov 1	5½	1985	97½	98½
Sask. Mars 10	5½	1982	98	99
Shawin W & P	3½	1970	89	90½
Shawin W & P	4¼	1976	90	93
Shawin W & P	5½	1972	99½	100½
OBLIGATIONS MUNICIPALES				
City of Mtl Nov 1	3	1973	82½	84½
City Mtl Dec. 1	5½	1981	95	97
City of Off. Juil. 2	5¼	1980	98	100
City Van. Juin 15	6	1980	100	102
Met. Tor. Fev. 15	5½	1982	98	100
OBLIGATIONS CONVERTIBLES				
Abitibi P & P	4½	1966	105½	107½
Brazilian Tract.	4½	1971	70	74
Can. Delhi	5½	1972	95	97
Can Petrofina	4	1972	86	88
Can. Utilities	5¼	1977	125	—
Greyhound Lines	5	1978	170	—
Home Oil	5¾	1971	108	110
Home Oil	6	1975	114	117
Inland Cement	4½	1976	91	—
Inland Nat Gas	5½	1977	96	98
Loblaw	4¾	1976	114	—
Pac Pete	5	1977	108	111
Simpson's	5	1976	128	—
Simpson's	5½	1979	108	110
T.C.P.	5	1988	130	135
T.C.P. Inc. Notes	5½	1987	200	—
Triad Oil	4¾	1971	91	93
Utd. Town El	6	1981	116	—
Westcoast 3½ x-coup		1988	104	106
OBLIGATIONS INDUSTRIELLES				
Alb Gas Trunk	5¼	1981	95½	97½
Abitibi P. et P.	6¼	1977	103	105
Algoma Steel	5¼	1978	96½	98
Alum of Can	4½	1973	93½	94½
B.A. Oil	5¼	1977	98½	98
C.B. Alum.	5¼	1980	99½	100½
Can. Cement	5¼	1976	97	98
C-I-L	5¾	1977	100⅛	101⅛
C.P.R.	3¾	1972	88	89
C.P.R.	5	1983	93½	94½
Cdn Breweries	5	1983	93½	94½
Cdn. Breweries	5½	1986	98	100
Cdn. Chemical	5¼	1971	99	100
Credit Foncier	5½	1974	97½	99½
Dom Stores	5½	1976	98	99½
Dom Tar	5¼	1978	96	98
Dom Textile	4¼	1966	96½	97½
G. M. Accept	4¼	1969	96	97
Imperial Oil	3	1969	90	92
Indust. Accept.	5¾	1982	99	100½
Loblaw Groc.	6	1977	101	102
Massey Ferg.	4½	1976	94	95
Reynolds Alum	5¾	1976	99½	100½
Shell Oil	4¼	1976	90½	92
Shell Oil	5¾	1978	100	102
St. Law. Corp.	5	1978	94	95
Simpson's	4¾	1973	96	98
Steinberg's	5¼	1972	98	99
Traders Fin.	5¼	1974	99½	100½
T.C.P.	5.85	1987	100	101
Weston Gro.	4¾	1971	95	96
UTILITES PUBLIQUES				
Anglo-Telephone	6	1983	101½	—
Avalon Tel	3½	1966	94	—
Bell Telephone	3¾	1979	84½	85½
Bell Telephone	5½	1984	100	100¾
Bell Telephone	6¼	1978	105½	107
Bowater Power	3¾	1980	83½	—
Brazilian Tract	4¾	1970	73½	—
B.C. Telephone	5¼	1982	95½	97½
Calgary Power	3¼	1972	86	—
Canadian Electric	4	1968	92	—
Cdn. W. Nat	5¾	1983	100½	—
Consumers' Gas	5¾	1977	100½	102½
Eastern Lt & Pwr	4	1969	90½	—
Gt Lt Pwr	5¾	W.	1977	100½	102½
Maritime Electric	4	1975	84½	—
Nfld Lt & Pwr	4½	1974	90	—
Nfld Lt & Pwr	5½	1979	97	—
N. Ont. Gas	5¾	1982	100	—
N. Telephone	6	1981	101½	—
Power Corp	5½	1977	98½	99½
Que. Nat. Gas	5¾	1985	93½	95½
Quebec Tele	6	1977	102	—
Steinberg's	6	1982	100½	102½
nion Gas	5	1977	95½	97½
nion Gas	5¾	1981	100½	102½
IMMEUBLES				
Lob. Leased Pro	5½	1988	98½	100
Brant. Cr. Realty	5	1978	94	—
Eaton's Realty	3½	1968	93	94
Eaton's Realty	5	1978	94	96
Steinberg Prop	4	1982	100	—

Un forage de Quebec Industrial Gas, Laduboro et Queenston

La Canadian Industrial Gas Limited est heureuse d'annoncer que sa filiale, dont elle est entièrement propriétaire, la Quebec Industrial Gas Limited, de concert avec la Laduboro Oil Limited, la Queenston Gold Mines Ltd., et la Cadamet Mines Ltd., va entreprendre le forage d'un puits désigné sous les noms "Laduboro Q.I.G. et al Yamaska No 1". Celui-ci est situé sur le lot 423, concession 1, de la paroisse de Saint-Antoine de la Baie-du-Febvre, comté de Yamaska, province de Québec, à environ 56 milles au nord-est de la ville de Montréal, sur la rive sud du Saint-Laurent.

Le puits, qu'on explorera soigneusement au cours des prochains jours, révélera toutes les formations susceptibles de contenir du gaz, en remontant jusqu'à l'époque précambrienne.

Récemment, cette équipe, à la recherche d'une source de gaz du niveau Potsdam, a terminué le forage du puits "Laduboro et al La Baie No 5" à environ cinq milles au nord-est de l'endroit où l'on a découvert les formations Chazy et Potsdam.

Dernièrement, la Canadian Industrial Gas Limited et la Laduboro Oil Limited ont creusé le puits "Laduboro C.I.G. Nicolet No 1", sis approximativement à huit milles au nord-est. Là aussi, on a vu une source éventuelle de gaz du niveau Potsdam.

Le forage du puits "Laduboro Q.I.G. et al Yamaska No 1" a été confié à la Union Rotary Drillers (Canada) Limited de Sarnia, Ontario. C'est la Quebec Industrial Gas Limited qui surveillera l'exécution.

Fonds mutuels

Cours fournis par Francis I. DUPONT & Co 630 ouest, boul. Dorchester

	Offre	Dem.
All Cdn Com	5.10	5.59
All Cdn Div	6.99	7.66
American Growth	9.49	10.37
Beaubran Corp	34.39	37.35
Canada Growth	5.30	5.79
Cdn Gas and Energy	7.26	7.96
Cdn Investment	10.70	11.74
Cdn Trusteed	4.67	5.10
Canafund	42.64	45.82
Champion Mutual	6.00	6.59
Collective Mut	4.99	5.42
Commonwealth Inter	9.36	10.26
Commonwealth Inter Lev.	7.90	8.66
Corporate Investors	10.51	11.49
Div Inc A	23.00	—
Div Inc B	4.72	5.19
Dividend Shares	3.43	3.77
Dominion Comp	3.75	4.03
Dominion Equity	19.50	19.93
Dominion Div	3.12	3.35
Dreyfus Fd	18.67	20.29
European Growth	6.80	7.43
Federated Growth	5.01	5.48
First Oil-Gas	4.67	5.10
Fds Collectif A	6.49	7.06
Fds Collectif B	5.43	5.78
Fds Collectif C	6.85	7.44
Group Inc	3.81	4.16
Growth Oil-Gas	9.89	10.39
Investors Growth	7.13	7.75
Investors Intl	4.67	5.08
Investors Mutual	13.00	14.13
Mutual Accumulating	4.03	4.41
Mutual Income	5.58	6.10
North Amer of Cda	11.47	12.54
One William Stret	14.60	15.95
Pret et Revenu	6.30	6.88
Provident Fd	4.26	4.66
Putnam Growth	8.84	9.66
Radisson	4.58	5.03
Regent Fd	5.91	6.45
Research Investing	11.96	13.07
Savings Investment	6.20	6.88
1962 Exec Fd Cda	5.67	5.92
TV Electronics	7.64	8.33
Timed Investment	6.30	6.92
United Accumulative	6.52	7.13
West Growth	4.68	5.11
— EN ARGENT AMERICAIN —		
Affil Fd Inc	8.13	8.88
American Bus Shares	4.05	4.30
Boston Fd	9.81	10.72
Bullock Fd	13.48	14.77
Keystone Cust B-3	16.79	18.32
Keystone Cust B-4	10.16	11.10
Keystone Cust K-1	9.15	9.99
Keystone Cust K-2	5.29	5.78
Mass Inv Growth Stk	8.34	9.11
Wellington Fd	14.33	15.62

Dividende de 75 cents au C.P.

A une assemblée du Conseil d'administration du Canadien Pacifique tenue à Montréal, hier, on a annoncé un dividende final de soixante-quinze cents l'action ordinaire, pour l'année 1963, payable en fonds canadiens le 28 février 1964, aux actionnaires inscrits à 3 h. 30 p.m., le 7 janvier 1964.

Au cours de la même réunion, on a déclaré un dividende de deux pour cent sur les actions privilégiées, pour l'année 1963, payable le 1er février 1964 aux actionnaires inscrits à 3 h. 30 p.m., le 31 décembre 1963.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
OACF Ind	1600	62¾	61½	62	— ¼
Address	6700	63¼	63	63⅛	— ⅛
Allegany	2500	10⅝	10¼	10⅛	+ ⅛
Allis Ch	7600	15¼	15⅛	15⅛	— ⅛
Amerada	5200	74⅛	74	74	— ½
Am Can	26800	42⅛	41⅞	42⅛	+ ⅛
Am Cyan	4600	57	56½	56½	— ⅛
Am Mot	39300	19⅛	18⅞	19	+ ⅛
Am Smelt	1400	81⅞	81½	81⅞	— ⅛
Am Std	3200	17⅛	16⅞	17⅛	+ ⅛
Am Sugar	2900	26⅝	26⅛	26⅝	+ ⅛
Am Tel	30900	140⅞	140⅛	140⅝	+ ⅜
Am Tob	25400	26⅛	26⅛	26⅛	— ⅛
Amsted	1500	38½	38⅛	38⅛	— ⅛
Anconda	9900	43¾	43	43	—1
Armco Stl	2400	63¼	62⅝	63	— ⅛
Armstg Ck	1100	106¾	105½	105½	— ½
Babcock	5600	52⅝	51⅝	51⅝	— ⅛
Balt Ohio	600	37½	36½	37	+ ⅛
Beth Steel	24500	30½	30⅛	30⅛	— ⅛
Boeing	14500	38⅛	38	38⅛	
Borden	1700	64⅛	63⅞	63⅞	— ⅛
Borg War	3600	47⅛	47	47⅛	+ ⅛
Bos Edison	1000	40¾	40⅛	40⅛	— ⅛
Brunswk	28200	10½	10⅛	10⅛	— ⅛
Bucy Erie	4600	19¼	19⅛	19¼	+ ⅛
Budd Co	4600	13⅝	13½	13½	— ⅛
Burl nd	2600	43½	42⅞	43½	+ ⅛
Burrghs	13500	23⅝	23⅜	23⅝	— ⅛
Calumet	1700	12⅝	12⅜	12½	— ⅛
Camp Soup	900	111¼	110¼	111	+ ¼
Can Dry	4300	28½	28¼	28¼	— ⅛
CPR	4400	35⅜	35⅛	35⅜	— ⅛
Case JI	8500	11⅞	11½	11⅞	— ⅛
Cater Tr	4200	49¼	48½	48⅞	— ⅛
Celanese	2800	56⅜	56	56⅛	— ⅛
Ches Ohio	3000	66⅛	65⅝	65⅞	+ ⅛
Chrysler	42200	90¾	89	89⅛	+1
Cities Sv	2600	64	63⅜	64	— ⅜
Clevite	2000	39¼	39	39⅛	—
Coca Cola	1700	106	105½	105¾	— ½
CBS	5400	79¼	78⅜	78⅝	— ⅜
Coml Solv	3600	27½	27⅛	27⅛	
Con Edis	4500	85⅜	85⅛	85⅜	+ ⅛
Container	1400	31½	31⅛	31½	+ ⅛
Con Can	13200	43⅜	42⅝	42⅝	— ⅜
Con Oil	15500	57⅛	56½	57	— ⅜
Copw Sth	900	40¼	40⅛	40½	+ ⅜
Corn Prod	6900	59½	58¼	58¼	—1
Crane Co	200	61	61	61	+ ½
Cr Zell	7100	56⅜	55⅝	56⅜	+ ⅛
Curtiss Wr	5500	18⅜	18	18	— ⅛
Deere	2200	73⅞	73¼	73⅜	
Dist Seag	100	47	47	47	— ⅜
Dome M	1000	25½	25⅛	25½	+ ⅛
Douglas	4500	23⅛	22⅞	22⅞	— ⅛
Dow Chem	8700	66½	66	66⅜	+ ⅛
Du Pont	1900	246⅞	244	244⅛	—3⅛
East Kod	2700	118⅛	117½	117½	—1⅜
Eaton Mfg	1200	36⅛	35⅞	36	+ ⅛
El Paso	52400	19¼	18⅞	19⅛	+ ⅛
Firestn	2800	38	37⅜	37⅝	— ⅛
Ford	29100	50⅛	49⅞	50	— ⅜
Frueh Tra	5200	30½	30⅛	30⅜	
Gen Dyn	8100	25⅜	25⅛	25⅛	— ⅜
Gen Elec	18300	83⅛	82¾	82⅝	— ⅜
Gen Fds	900	86½	86	86½	+ ⅛
Gen Mills	2900	40⅝	40⅛	40⅛	— ⅛
GMC	22400	78½	77⅝	78½	+ ⅜
Gen Tire	10500	24½	24	25⅛	+ ⅛
Ga Pac Cp	2700	53⅛	52

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Abacon	230	40	40	40	
Abitibi	5724	$12⅞	12¾	12¾ — ⅛	
Abit pr	245	$24⅛	24⅛	24⅛ — ⅛	
Ackind	200	460	450	460 —15	
Ackind pr	285	$25	24⅜	25	
Alta Dist	250	270	270	270	
Alta Dis vt	250	245	245	245	
Alta Dis w	200	72	72	72	
Alta Gas	2926	$26⅞	26⅞	26⅞	
Alta Gas w	1235	700	700	700	
Alta Nat	415	19	19	19	
Algoma	865	$57¾	57	57 — ⅛	
Alumini	2997	$27¼	27⅛	27¼ — ⅛	
Alum 4¼ pr	603	$41¼	41⅛	41¼	
Alum 3pr 4's	50	$46⅜	46⅜	46⅜ — ⅛	
Argus	600	$11⅞	11½	11⅞ + ⅛	
Arg B pr	155	$52¼	51⅜	52¼ + ⅛	
Arg C P pr	1030	9¾	9⅛	9⅛ — ⅛	
Arg 260 pr	75	$52½	52½	52½ + ⅛	
Ashdown B	300	$8	7⅞	7⅞ — ⅛	
Atlan Acc	100	$18½	18½	18½ — ⅛	
Atl Sugar	550	$17⅜	17⅛	17⅜ + ⅛	
Auto El	100	435	435	435 +15	
Bank Mont	979	$65	64½	65 + ⅜	
Bank NS	466	$70¾	70¼	70¼	
Bath P	600	$15½	15¼	15¼ — ⅛	
Bath P A	160	$52	51½	51½ — ½	
Beav Lum	25	544¼	44¼	44¼	
Bell Ph xd	3408	$54	53¾	54 — ⅛	
Bath rts	900	45	37	37 —8	
Bow-M pr	45	$51	51	51 — ½	
Bramalea	400	$5¼	5	5¼ + ⅛	
Brazil	3116	245	240	245	
Br Tnk	100	215	215	215 —10	
Br Tank pr	100	$22	22	22	
BA Oil	2369	$27¼	27⅛	27¼ + ⅛	
BC Forest	1285	$23½	23⅜	23½ + ⅛	
BC Pack B	1100	$15⅞	15¾	15¾ — ⅛	
BC Pow	2516	$24⅞	24¾	24⅞ + ⅛	
BC Sugar	250	$40¾	40½	40½ —1½	
BCPh 5% pr	50	$103½	103½	103½	
BCPh 4½pr	50	$91½	91½	91½ +	
Bruck B	224	$8	6½	6	
Build Prod	135	$25	25	25	
Bulolo	100	$5⅛	5⅛	5⅛ — ⅛	
Burns	845	$9⅛	9⅛	9⅛	
Cabol	655	38	35	35 —2	
Cal Pow	570	$20¾	20¼	20¼ — ⅛	
Can Bread	200	$5	5½	5½	
Can Cem	260	$37¼	37	37 — ⅛	
Can Cem pr	431	$27¾	27¾	27¾	
CD Sug	100	$23¾	23¾	23¾ — ⅛	
Can Foils A	50	$39½	39	39½	
Cl Fndry	420	$23	23	23	
Can Malt	220	$21⅞	21⅞	21⅞	
C Pack A	330	$62	61½	61½ — ⅛	
C Pack B	415	$63¼	63	63	
Can Perm	115	$77½	77¼	77½ — ⅛	
CSL	35	$56½	56½	56½ — ⅛	
CSL pr	24	$12	12	12	
CAE	1280	$11⅛	10½	10⅝ + ⅛	
C Brew	11235	$9⅞	9⅝	9¾ — ⅛	
CBrew A pr	60	$49½	49½	49½ + ⅛	
CBrew B pr	25	$53½	53½	53½ + ⅛	
CBr Alm A	125	59	9	9	
CBal A w	140	115	110	110 —5	
CBal B w	340	120	110	115	
Cdn Can A	630	$13	12⅝	12⅝ — ⅛	
C Chem w	2000	580	565	565 —10	
C Collieries	200	$8¾	8⅛	8⅛ — ⅛	
C Coll 63pr	22	17	17	17	
C Curt W	200	55	55	55	
C Dredge	300	310	310	310 +10	
C Found	775	350	340	345 —5	
C Found pr	318	$16	16½	16½ — ½	
Can G Inv	25	$43¾	43¾	43¾	
CG Sec B	100	$19	19	19 + ¼	
C Hydro	204	$17¼	17¼	17¼ + ¼	
C Imp Bk C	920	$63½	63¼	63⅜ — ⅛	
Cnd Gas	200	$9	9	9 — ⅛	
CIL	335	$18¼	18⅛	18⅛ — ⅛	
Cdn Loco	12	400	400	400	
C Marc	800	390	390	390 —5	
CPR	3048	$37¼	36¾	36¾ — ⅛	
Cdn Pet pr	277	$12⅝	12⅝	12⅝	
Cdn Refac	100	$17¼	17¼	17¼	
C Tire A	100	$29½	29	29½	
C Util	180	$33¼	33	33¼ + ⅛	
CWN Gas	100	$17¾	17¾	17¾ + ⅛	
CWN G 5½	230	521	21	21	
C Wrestng	215	$30	30	30	
CW Prop	200	445	445	445 —5	
Chemcel	1945	$13	12¾	12¾ — ⅛	
CCell 100	100	$21¾	21¾	21¾	
Ccell 175	80	$38	37½	37½ — ⅛	
Chrysler	175	$96¼	97	97 — ⅛	
Clairtone	15	$6⅜	6⅜	6⅜	
Clairton w	100	280	280	280 —15	
Col Cell	425	$8⅞	8⅞	8⅞	
Comsau	2050	$10⅛	10⅛	10⅛	
Con Bldg	200	$11	11	11	
Con Bldg pr	100	$8½	8½	8½ — ⅛	
Con Bldg w	852	780	775	780 —5	
Con M S	755	$30	29⅞	29⅞ + ⅛	
Con Paper	780	$39½	39¼	39⅜	
Con Gas	6177	$11⅞	11⅜	11⅞ + ⅛	
Con Gas B	35	$106	105½	105½	
Corby vt	215	$17¾	17¾	17¾	
Corby B	225	$17⅞	17⅞	17⅞	
Coron 2pr	100	$8¾	8¾	8¾ + ⅛	
Coron w	1100	120	120	120 —35	
Crestbrk pr	150	$52	52	52 +2	
Crown Tr	290	570	70	70 —2	
Crown Zell	64	560	60	60 +3½	
Crush Int	735	$16	16	16	
Delta	2100	$17	17	17	
Dist Seag	530	$50¾	50	50¾ — ⅛	
Delta Corp	215	$12	12	12	
D Bridge	2100	$18⅜	18	18 — ⅛	
Dofasco	376	$65¾	65½	65¾ — ⅛	
Dosco	100	$15½	15½	15½ — ⅛	
Dom Stores	3520	$16⅜	16¼	16⅜ + ⅛	
Dom Tar	5278	$17	16⅞	17 + ⅛	
Dom Tar pr	250	$27¼	27¼	27¼	
Dom Text	1035	$24	23¾	24	
Dover	225	$11	11	11	
Dover pr	245	$17	17	17	
Du Pont	225	$41	40⅜	40⅜ + ⅛	
Econ Inv	100	$9½	9½	9½	
Esquire A w	100	120	120	120 —5	
Falcon	1331	$56¼	55¾	56¼ + ⅜	
Fam Play	325	$18½	18¼	18½ + ⅛	
Fanny F	100	$32	32	32 + ⅛	
Fed Farms	300	425	425	425	
Fed rain	25	$67¼	67¼	67¼	
Fleet Mfg	3400	52	50	52 +1	
Ford US	110	$53⅞	53⅞	53⅞ —1⅛	
Ford Cda	525	$174	174	174 +1	
Freiman	100	6	6	6 — ⅛	
Gen Bake	200	$15	15	15	
Gen Dev	500	53⅞	5⅜	5⅜ — ⅛	
GP Dril	2000	94	94	94	
GP Drill A	2000	99	99	99 +4	
GS Wares	570	$13	13	13	
GS W pr	210	592	92	92	
Goodyear	10	$13⅛	13⅛	13⅛	
Goodyr pr	215	547	46¾	47	
G Mack B	100	9⅞	9¼	9⅛ — ⅛	
G L Power	150	$24¼	24¼	24¼ — ⅛	
GN Cap	23603	$13⅞	11⅞	13¾ +2¼	
GN Cap pr	25	$46	46	46 — ½	
GNC 280 pr	50	$49	49	49 + ¼	
GN Cap w	5500	375	350	375 +270	
GN Gas Cw	300	320	300	300 +45	
G W Coal A	225	55¼	5¼	5¼	
Great West	200	49	49	49 +3	
Gr Wpg G	1008	$16	15⅜	15⅞ — ⅛	
Greynna	998	$11½	11¼	11¼ — ⅛	
Guar Tr	25	562	62	62	
Hand Chem	220	385	385	385	
Hardee	1009	215	200	215 +16	
Hard Carp	200	32	32	32	
Hawker-S	100	$6⅝	6¼	6¼	
Hayes Stl	100	$19½	19½	19½	
Horne Pf	5136	240	235	235 —5	
H Smith pr	100	$43¼	43¼	43¼ + ⅜	
HBC	140	$14¾	14¾	14¾	
Hur Erie	3345	567	67	67 — ½	
Husky	3405	$6¼	6⅛	6⅛ — ⅛	
Home A	1250	$13	12	12½ — ⅛	
Home B	513	$13⅜	13¼	13¼ — ⅛	
Husky w	700	27	21	21 —4	
Imp Oil	2286	$44⅝	44	44¼ + ⅛	
Imp Tob	720	$13⅛	13	13⅛ + ⅛	
Ind Accep	2225	$23⅞	23¾	23¾ — ⅛	
Ind Min	250	$8⅛	8⅛	8⅛	
nd Wire	1900	130	125	125	
Inglis	150	435	435	435 —35	
Inland Cprxd	216	$15¾	15¾	15¾	
Inland Gas	425	$6⅛	6⅛	6⅛ + ⅛	
Inland Gpr	25	$19¼	19¼	19¼	
nland Gw	300	45	45	45	
Int-City Gas	2100	$7¾	7¾	7¾	
Int Bronze	230	$26⅛	26¼	26⅜	
t Bronze pr	300	$67½	67½	67½ —1	
IMC	2652	$69⅞	69	69⅞ + ⅜	
nt Nickel	703	$23½	23¼	23½	
Inter PL	305	$81¼	80½	80¾ — ⅛	
Int Stl P	7750	370	350	355 —5	
Inv Syn A	30	$51½	51½	51½ + ⅛	
Jamaica PS	250	$9	9	9	
Jefferson	625	$7¾	7⅛	7¾	
Jeff Bw	250	310	310	310 +5	
Jockey C	1360	320	315	320 +5	
Jock C pr	100	$10⅜	10⅜	10⅜ — ⅛	
Jock wts	500	41	41	41	
Kelly D A	2150	$5½	5⅛	5½	
Labatt	1495	$18	17½	18 + ⅛	
Lafarge wts	440	24	24	24 —1	
LOnt Cem	200	230	225	225	
Lakeland	350	435	435	435	
Lakeland pr	1300	$19¼	19¼	19¼	
Lakeland wts	650	240	235	235 —5	
Lambtn L N	800	$7⅞	7¾	7⅞ + ⅛	
Laura Sec	250	$16⅛	16⅛	16⅛	
Lau Fin	500	$12⅞	12¾	12¾ + ⅛	
Lau Fin 140	100	$25¾	25½	25¾ + ¼	
Lau F 125	125	$21½	21½	21½ + ¼	
Leland	800	280	270	270 —10	
Levy	1685	$20½	20	20 — ⅛	
Levy 2pr	100	$12⅞	12⅞	12⅞ — ⅛	
LobCo A	7791	$7⅛	6⅞	7⅛ + ⅛	
LobCo B	1530	57¼	7⅛	7¼	
LobG 1pr	510	$31½	31½	31½	
LobG B pr	605	$32½	32	32	
Mentor	3000	19	19	19 —1	
Merrill	4600	76	67	67 —4	
Midrim	1050	23	23	23	
Min-Ore	2571	6	6	6	
Manela	950	81	81	81	
Mf Wright	1062	39	39	39 —1	
Multi-M	8100	32	30	32	
Murray M	10000	115	112	115 +2	
Nama Cr	7000	14	14	14 — ⅛	
Nat Expl	1000	5	5	5	
Nealon	9500	11½	11½	11½	
Nello	500	13	13	13	
New Alger	1500	5	5	5	
New Ath	2505	25	25	25	
New Bid	2000	4½	4½	4½ — ½	
New Cal	1500	25	25	25 —2	
Newconex	600	350	335	350	
Nconex wts	300	75	75	75 +2	
N Goldvue	12000	5½	5	5½	
N Harri	2250	6	6	6 — ½	
New Hosco	2600	173	169	169 —4	
New Jason	6000	5½	5	5½	
N Kelore	5500	7	6½	7 + ½	
Newlund	6215	18	16	18 + ½	
N Mylama	1300	10½	10½	10½ +1½	
Newnor	46500	23	21½	22	
N Senator	86700	18½	15	18 +3	
New Taku	1000	10	10	10 — ½	
Ickel Mg	3436	20½	19½	19½ — ½	
Nick Rim	5800	25	23	24 —2	
Nisto	10550	4	4	4 —1	
Norgold	6000	4½	4	4½ + ½	
Norlartic	1000	11	11	11	
Norlex	12000	20	19	19 —1	
Normetal	9000	315	300	300 —5	
Norpax	9700	7	5½	6	
N Bordu	500	15	15	15	
N Coldstrm	3125	60	60	60 +1	
N Goldcrt	2000	17	16½	16½	
N Rank	12700	26	25½	26 +1	
N RVOC		14¼	14½	21½	
Northcal	41000	52	45½	47 —4	
North Can	350	150	135	150 +10	
Northgate	2972	415	395	405 —15	
Norsp A w	300	30	30	30	
Obaska	12000	5	4	4 —2	
O'Brien	4000	45	45	45	
O'Leary	24700	16	15	15½	
Opemiska	1427	775	765	765 —5	
Orchan	2100	305	299	300 —5	
Ormsby	25400	44	39	40	
Paramaq	10000	12	11½	11½ —½	
Patino	6544	670	650	650 —10	
Pato	153	265	265	265 —10	
Pax Int	6750	18½	18	18 —1	
Paymest	5800	10¼	10¼	10¼	
eerless	19500	14½	13	13½ — ½	
Perron	2500	12	10½	12	
Pick Crow	3190	50	50	50	
Placer	795	$28¼	28¼	28¼	
Purdex	3550	9	9	9	
Que Ascot	7500	6½	5½	5½	
Que Chib	2300	14	14	14 —1	
Que Lith	700	190	185	185 —10	
Que Man	1000	7	7	7	
Q Mattgmi	2750	15	14½	15	
Qunston	2625	12	10	12 +1	
Quemont	405	$10⅜	10⅜	10⅜ — ⅛	
Reglan	500	50	50	50 —3	
Rayrock	2350	79	79	79 —1	
Reeves	100	170	170	170 —10	
Rexspar	1030	17	17	17 —1	
Rio Algom	4559	$12⅞	12⅜	12⅜	
Rio Rup	9500	6	5½	5½ — ⅛	
Rix Athab	2500	21½	20	20 —2	
Rockwin	18000	31	26½	30 +3½	
Rowan Con	2000	6½	6	6½	
Ryanor	5500	11	10	10 —1½	
Salern	7700	33	25	27½ —6½	
San Ant	1025	20	20	20	
Sand Riv	3000	4	4	4 — ½	
Satellite	1500	11½	11	11 —1	
Sherritt	5745	270	262	262 —8	
Sil Miller	6650	13	13	13 —1	
Silcoe	1950	175	170	170	
Starratt	3000	6	5½	6 + ½	
Steeley	20100	11	10	10½ —1	
Steep R	1682	410	400	400	
Sturgeon	2700	17	15½	15½ — ½	
Sullvan	1275	160	157	157 —3	
Sunburst	1000	10½	10½	10½ — ½	
Temag	3000	82	80	82 +3	
Territory	2200	13	12	12 —1	
Thom L	2450	48½	48½	48½ — ½	
Tombill	5200	86	85	85 —2	
Tormont	8522	22	22	22	
Towag	1000	10	10	10 +1½	
Tribag	42200	148	140	142 —3	
Trin Chib	4000	11½	11	11½ — ½	
U Mining	1000	18½	18½	18½ —1½	
U Asbestos	2100	229	215	220 —4	
Un Buffad	2500	67	66	66 —3	
Un Keno	2682	570	550	570 +25	
Un Macfle	5000	29	27	27 —3	
Upp Can	1225	138	133	138 +1	
Vandoo	4250	4½	4	4	
Vespar	1500	18	17	17 —2	
Violam	2000	236	232	236 —1	
W Maler	3700	4½	4	4	
W Beaver	6801	18	17½	18	
West Mines	500	375	375	375 —5	
W Surf I	4250	13½	13	13½ —½	
Willroy	2500	157	152	152 —8	
Wiltsey	51000	18	16	17 + ½	
Winch	7000	5½	5	5 — ½	
Windfall	40586	59	43	50 —6	
Yale Lead	8800	11½	11	11½ — ½	
Yk Bear	3800	106	105	105 —1	
Young HG	7000	6	6	6	
Yukeno	2616	4	4	4	
Zenmac	4000	23	21½	21½ — ½	
Zulapa	19000	19	16½	19 +3	

MARCHE ETRANGER

Dom Tar	100	$17¼	17¼	17¼ — ⅛	
Ind Acc	100	$24¼	24¼	24¼ — ⅛	
Husky	1000	56¼	6¼	6¼ — ⅛	
Moore	460	$50	50	50 —1½	
Bethlm	200	715	705	715 —10	
Bralorne	1400	370	360	360	
Can-Erin	500	8	8	8	
Camp Chib	100	291	291	291 +1	
C Oil Lds	400	175	175	175	
Cent Del	100	710	710	710 —10	
Cdn Delhi	100	510	510	510 —20	
Coch Will	200	380	360	360 —18	
Deer Horn	110	60	57	60 +3	
Dickman	100	530	530	530	
Eureka	1000	21	21	21 —3	
Lorado	1400	188	185	187 +1	
Madsen	500	235	235	235	
Que Act	1500	4½	4½	4½	
Rexspar	1000	18	18	18	
Sherritt	100	270	270	270	
Sil Miller	1000	20	20	20	
Steep R	1750	415	400	400 —16	
Triad	70	158	155	155 +3	
Un Buff	1000	70	70	70	
W Decalta	100	113	113	113 —6	
Willroy	100	160	160	160 +30	
Yk Bear	100	110	110	110	

HUILES

All Rex	1375	22	22	22	
Alminex	607	250	245	250 —5	
Am Ledue	11225	5	4½	4½	
Anchor	2750	8	8	8	
Asamera	5000	80	80	80 —5	
BQAIY S pr	100	$23	23	23 — ⅛	
Banff	2400	160	158	160 +3	
Bata	1500	4	4	4	
Camerina	500	200	200	200 —5	
CS Pete	7800	450	430	430 —10	
C Delhi	1262	480	475	475 —10	
C Ex Gas	400	103	101	102 +3	
C Homested	500	84	84	84 +2	
Cent Del	5377	710	700	700 —10	
C Dragon	9367	23	21	23 +2	
Dev-Pal	1000	75	75	75 —2	
Dome Pete	250	14	14	14	
Duvan	10700	8	7	7	
Dynamic	2025	18	15½	16 —2½	
Fargo	200	226	226	226 —4	
Fr Pete pr	525	308	300	300	
Gr Plains	1410	12	12	12 — ⅛	
Gridoil	1927	37	37	37 —1	
H B Oil G	493	$13½	14⅞	15 + ⅛	
Medal	701	440	435	435 —10	
Midcon	4690	29	29	29	
Mill City	7119	16	16	16	
Murphy	100	190	190	190 —8	
Nat Pete	100	248	248	248 —2	
N Cont	1700	24	24	24	
N Davies	1500	22½	21½	21½ — ½	
NC Oils	100	195	195	195 +10	
Numac	600	168	168	168 —2	
Numac wts	360	78	75	78 +3	
Okalta	1000	8	8	8	
Pailliser	1000	30½	30½	30½ + ½	
Permo	744	35	33	33 —1	
Petrol	1800	55	52	53 —1	
Place	3600	40½	40	40½ + ½	
onder	4000	24	21	22	
Prairie Oil	100	266	266	266 —4	
Prevo Gas	3300	160	159	160 +1	
Quonto	347312	20	16	19	
Sarcee	1662	110	107	110	
Spooner	2500	11	10½	10½	
Stanwell	13400	70	68	70 —2	
Teck Corp	2083	460	455	460	
Trans Can	3600	80	76	80	
Triad Oil	1460	149	149	149 +2	
Union Oil	400	$12¾	12⅝	12⅝ — ⅛	
Unispher	13200	37	35	36 —1	
U Canso vt	500	150	150	150 +14	
Un Oils	15000	142	138	141 +1	
Wsburne	800	84	84	84	
W Decalta	393	115	112	112 —5	
Wilshire	1200	345	340	345 +10	
Yan Can	500	4½	4½	4½ + ½	

TOTAL DES VENTES : 3,396,000.

LES VALEURS LES PLUS ACTIVES

INDUSTRIELS

Cdn Brew	11235	9⅞	9⅛	9¾ — ⅛	
Loblaws A	7791	97⅛	97	97⅛ + ⅛	
Con Gas	6177	$11⅞	11⅜	11⅞ + ⅛	
Abitibi	5724	$12⅞	12¾	12¾ — ⅛	
Dom Tar	5278	$17	16⅞	17 + ⅛	

HUILES

Quonto	347312	20	16	19	
UN Oils	15000	142	138	141	+1
Stanwell	13400	70	68	70	—2
Unisphere	13200	37	35	36	—1
Am Leduc	11100	5	4½	4½	

MINES

Bailterre	287100	42	36	42	+5
Croinor	194300	37	34½	37	—½
C Mogul	177985	280	270	277	+7
Candore	76449	14	13½	15	+1
Can Nichol	67266	7	5	6½	+2½

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Abitibi	3855	$12⅞	12¾	12¾ — ⅛	
Alumin	1514	$27¼	27⅛	27¼ — ⅛	
Alum 4¼ pr	250	$41¼	41⅛	41¼ + ⅛	
Alcan 2 pr	60	$46¾	46⅝	46¾ — ⅛	
Arg C pr	250	$9⅛	9⅛	9⅛	
Asbestos	645	$21	20⅞	20⅞ — ⅛	
Atl Sug	100	$17⅛	17	17⅛ — ⅛	
Bank Mont	600	$65¼	64¾	65¼ + ⅜	
Bank NS	663	$70¾	70¼	70¾ + ⅛	
Banq CN	137	$80	80	80	
Banq PC	2200	$53¾	53⅜	53¾ — ⅛	
Bathurst rts	3213	40	35	35 —5	
Bath P A	65	$52	52	52	
Bell Ph xd	1909	$54	53⅞	54 — ⅛	
Brazil	231	240	240	240	
B A Oil	450	$27¼	27⅛	27¼ — ⅛	
B C Forest	410	$23¾	23⅜	23¾ — ⅛	
BC Pow	3015	$24⅞	24¾	24⅞	
Bruck A	100	$24	24	24	
Bruck B	625	$8½	8⅛	8½	
Cal Pow	3300	$20½	20¼	20⅜ — ⅛	
Can Cem	297	$37½	37¼	37¼	
Cl Fndry	175	$23	23	23 — ⅛	
CSL pr	100	$12⅝	12⅜	12⅝ — ⅛	
CAE	395	$11	10¼	10½ — ⅛	
Cdn Brew	8275	$9⅞	9¾	9⅞ + ⅛	
C Brew B pr	40	$53½	53½	53½ + ½	
C Chem w	850	575	575	575	
C Fndry	1650	355	340	340 —10	
C Imp Bk C	580	$63¾	63⅛	63⅜ + ⅛	
CIL	700	$18	18	18	
C Marconi	350	385	380	380 —5	
CPR	4105	$37⅛	36¾	36¾ — ⅛	
Cdn Pet pr	300	$12½	12½	12½	
Cent Del	700	700	700	700 —10	
Chem Cell	1082	$13	6⅜	12¾ — ⅛	
Coghlin	635	$6	6	6 + ⅛	
Cel Cell	100	$9	9	9 + ⅛	
Cons Paper	1714	$39⅛	39¼	39¼	
Con MS	825	$30	29⅞	29⅞	
C Glass	3000	$11	11	11	
Credit F	75	$78	77⅞	78 + ½	
Cr Cork	100	$85	85	85 +3	
Dist Seag	395	$50¼	50¼	50¼	
D Bridge	325	$18⅜	18	18 — ⅛	
D Coal pr	300	$14½	14	14½	
Dofasco	270	$65¼	65	65 — ½	
D Glass	200	$17¾	17⅜	17⅜ + ⅛	
Dosco	275	$15½	15½	15½ — ⅛	
D Stores	490	$16⅛	16¼	16⅜	
Dom Tar	1929	$17	16⅞	17	
Dom Text	1125	$24⅛	23⅞	24⅛ + ⅛	
Donohue	925	$24	23⅝	24 + ⅛	
Du Pont	100	$40⅛	40⅛	40⅛ — ⅛	
Dupuis A	1425	$10⅝	10½	10½	
Enam A pr	150	$7⅜	7⅜	7⅜ + ⅛	
Falcon	130	$56	56	56 + ¼	
Fraser	103	$27⅜	27½	27⅜ + ⅛	
Fr Pete pr	1000	310	305	310 +5	
Frosst A	125	$17¼	17¼	17¼	
GL Paper	200	$22⅛	22⅜	22⅛ — ⅛	
Hawker-S	925	$6⅝	6¼	6⅝ + ⅛	
Hollinger	700	$27	27	27 — ⅛	
Home A	350	$13	12¾	12¾ — ⅛	
Home Pf	400	235	235	235 —10	
Hud Bay	635	$58¼	58	58 + ⅛	
Hsky	1150	$14⅜	14⅛	14⅜ — ⅛	
Husky Oil	200	$6¼	6¼	6

L'expulsion d'un chiro

Le Collège des chiropraticiens a tenu à faire la mise au point qui suit au sujet de M. Gilbert Croteau, "qui a été expulsé du Collège".

"A la suite d'un très grand nombre de plaintes portées contre la conduite, la publicité, les agissements et la nature des traitements du chiropraticien Gilbert Croteau, dont le bureau est situé à 4725 rue St-Denis, Montréal, le Collège des chiropraticiens de la province de Québec se voit dans l'obligation d'aviser la population que ce dernier n'est plus membre dudit Collège, en ayant été expulsé il y a plusieurs années pour inconduite, manquements répétés au code de déontologie, et exerçant une pratique tout à fait contraire et incompatible à la chiropratique elle-même.

"Le Collège des chiropraticiens tient à faire cette mise au point, en toute justice pour ses membres qui respectent et les règlements du Collège et aussi la population."

SURSIS

ATLANTA. — Un sursis a été accordé à Preston Cobb jeune à une séance spéciale de la cour tenue moins de 48 heures avant le moment où le Noir de 18 ans devait monter sur la chaise électrique. Le juge en chef Elbert P. Tuttle, de la cinquième cour de circuit fédérale, division des appels, a ordonné l'ajournement de l'exécution jusqu'à ce que quant au fond la cour d'appel entende la cause. Cobb fut trouvé coupable du meurtre de son patron, un Blanc de 71 ans, en août 1961. L'affaire suscita un intérêt international pour la raison que Cobb n'avait alors que 15 ans.

MM. Jean Mezerette et Pierre Vals, représentants de Paris-Match, ont été accueillis à Dorval par Me Guy Lechasseur, adjoint parlementaire du secrétaire de la province, et M. René Montpetit, responsable de l'information au gouvernement du Québec. Ces deux journalistes entreprennent un grand reportage photographique sur le Canada français et, à la demande de sa délégation à Paris, le gouvernement a accepté de mettre ses services techniques à leur disposition au cours de leur séjour dans notre province. Dans l'ordre ordinaire, Me Guy Lechasseur, M. Pierre Vals, M. Jean Mezerette et M. René Montpetit.

Caouette : nous prendrons le pouvoir au Québec et la balance du pouvoir à Ottawa si tel est le désir du peuple !

DONNACONA, Qué. — M. Réal Caouette a déclaré à Donnacona que le Ralliement des créditistes présenterait des candidats aux prochaines élections provinciales si tel est le désir du peuple.

Accompagné du vice-président du Ralliement, M. Be... d Dumont et du député de Beauce, M. Gérard Perron, M. Caouette a confié que le Ralliement n'avait pas encore pris de décision, mais que, si le peuple le voulait, "nous irons prendre le pouvoir à Québec en même temps que la balance du pouvoir à Ottawa".

M. Caouette a réclamé la démission du député de Portneuf, M. Jean-Louis Frenette, qui est resté fidèle à M. Robert Thompson.

L'ancien chef national adjoint du Crédit social a répété ses critiques contre M. Thompson pour ses craintes devant les réclamations des créditistes québécois au nom du fait français à Ottawa.

Le chef du Ralliement devait aussi reprendre ses dénonciations de la politique nucléaire du gouvernement, lui reprochant notamment de ne pas avoir laissé parler son groupe lors du dernier débat en Chambre à ce sujet.

Chaput regrette que Hull ne soit pas indépendantiste

HULL. — M. Marcel Chaput a déclaré qu'il regrette que son mouvement d'indépendance pour le Québec semble n'intéresser que peu de ses concitoyens de Hull.

Le chef du Parti Républicain du Québec, originaire de Hull, a déclaré que c'est probablement à cause du fait que bon nombre de personnes de Hull travaillent à Ottawa comme fonctionnaires. Il a ajouté que bon nombre de ces personnes croient en l'indépendance du Québec mais craignent de perdre leur emploi si elles le disent. Pourtant, un grand nombre de Canadiens français occupent des fonctions gouvernementales inférieures qui ne correspondent pas à leurs capacités.

"Je suis certain qu'un grand nombre sont séparatistes de coeur", a-t-il dit à un ralliement de son parti.

Il a demandé aux résidants de Hull de résister aux efforts visant à inclure leur ville dans tout projet de district fédéral, qui comprendrait Ottawa et les municipalités environnantes.

On a annoncé à cette assemblée que le parti avait reçu $5,600 en dons après le 21e jour de jeûne de M. Chaput pour recueillir des fonds.

UNE THÈSE SUR PÉGUY

Soeur Marie-Andrée, s.c.i.m., professeur au Collège du Bon-Pasteur, de Chicoutimi, a obtenu "avec grande distinction" un diplôme d'études supérieures à la faculté des Lettres de l'université Laval, après avoir défendu sa thèse pendant une heure et demie devant un jury composé de trois membres. Sa thèse s'intitule : "Charles Péguy et la tragédie grecque".

Bertrand s'emploie à démocratiser l'UN

ST-HYACINTHE — M. J.-Jacques Bertrand, député UN de Missisquoi à l'Assemblée législative, a donné à entendre dimanche soir, à l'issue d'une conférence qu'il a prononcée devant la SSJB de Saint-Hyacinthe, qu'il travaillait à la démocratisation de l'Union nationale par la création d'une fédération de cellules de comté.

Alors qu'on signalait à M. Bertrand le ton peu partisan de son exposé, il a répondu que certaines questions politiques étaient au-dessus des partis politiques. "Je considère le problème constitutionnel trop important, a-t-il expliqué, pour être l'objet de luttes partisanes... même si je suis membre d'un parti et même si je milite au sein de ce parti".

Et il a ajouté: "On peut d'ailleurs procéder à des réformes au sein d'un parti, travailler à sa démocratisation, en créant des cellules de comté et une fédération".

LE VICE-PRÉSIDENT DE PRUDENTIA :

Les médecins devraient révéler le nom de leurs clients épileptiques

THETFORD MINES — Le Dr Armand Rioux, vice-président provincial de Prudentia, a révélé samedi que cet organisme a invité le Collège des médecins de la province de Québec à faire pression auprès du ministère de la Santé pour que celui-ci oblige les médecins à rapporter le nom de leurs clients qui souffrent d'épilepsie et qui conduisent un véhicule.

"Beaucoup d'individus jugeront odieux, à prime abord, le fait d'obliger les médecins à lever le voile sur le secret professionnel. Mais, en y réfléchissant bien, tous seront d'accord pour juger plus odieux encore le fait de laisser le volant à quelqu'un qui peut être responsable d'un accident mortel pour lui-même, pour ceux qui l'accompagnent et pour les automobilistes qu'il croise sur la route", de conclure le Dr Rioux qui participait au congrès régional de sécurité routière.

Le congrès a résolu de recommander au gouvernement provincial d'enduire les plaques d'immatriculation d'une matière plastique réfléchissante ce qui accroîtrait la protection des usagers de la route durant la nuit.

Cette résolution a reçu l'appui unanime des quelque 300 délégués qui ont participé à ces assises. La recommandation précise que le prix des plaques pourrait être augmenté de un dollar pour défrayer le coût de cette matière plastique.

Le "comité des maires" qui a siégé dans le cadre du congrès de la sécurité routière de cette région, a recommandé que "toute personne qui demande un permis de conduire pour la première fois, subisse un examen médical complet". Le même examen devrait également être exigé de toute personne qui vient d'être impliquée dans son troisième accident.

INDÉPENDANCE

LONDRES. — La chambre des lords a approuvé les projets de loi sur l'indépendance du Kenya et de Zanzibar. Le Kenya doit accéder à l'indépendance le 12 décembre et Zanzibar le 10 décembre. Les deux projets de loi ont déjà été approuvés par la Chambre des communes et ne requièrent plus désormais que l'assentiment royal pour entrer en vigueur.

Le Dr Gélinas est admis à l'American Geriatrics Society

Le docteur Jacques Gélinas, sous-ministre de la santé du Québec et directeur du Service d'assurance - hospitalisation, vient d'être élu à l'unanimité membre honoraire de l'American Geriatrics Society dont le siège social est à New York. Cette société qui groupe quelques-uns des médecins les plus éminents des Etats-Unis et du Canada a également élu membre honoraire le docteur Ewen Cameron, professeur de psychiatrie à l'université McGill. La réception officielle de ces deux membres honoraires a eu lieu jeudi soir, le 5 décembre à Montréal, dans le Salon Richelieu de l'hôtel Reine Elisabeth.

Le dîner était présidé par le docteur E. David Sherman, président de la société.

Ce voeu, qui a été ratifié par l'assemblée générale, sera transmis au ministère provincial du Transport et des Communications.

LA PLUS VIEILLE MARQUE de Scotch

dans le nouvel EMBALLAGE DES FÊTES

Ne soyez pas vague... dites

HAIG & HAIG

★★ ★★★ FIVE STAR Scotch Whisky

1898

1963-1964

66e hiver du "gros gin" Croix d'Or, le préféré des Canadiens français depuis 1898

MELCHERS CROIX D'OR

Fin GENIÈVRE CANADIEN

Distillé des grains les plus fins, sous la surveillance du gouvernement canadien, et vieilli plus de trois années en entrepôt accrédité. LES DISTILLERIES MELCHERS LIMITÉE

Montréal -Ottawa

119 milles

Le train CN est le moyen de transport le plus pratique pour vous rendre à Ottawa. Durée: 1 heure 59 minutes. Tarif: $2.70 (place en voiture-coach les jours rouges). Repas servis aux voyageurs des voitures-salons à titre gratuit. Départs à 8:10 a.m. du lundi au samedi de la gare Centrale; arrivées à Ottawa à 10:09 a.m. Pour plus amples renseignements, veuillez téléphoner 877-5400

119 minutes

Il est agréable de voyager par train

CN

Un vrai cadeau Familial

Songez-vous à offrir à la famille un cadeau qui la fera sauter de joie à Noël? Pourquoi ne pas l'acquérir par voie de financement—comme tous vos autres achats supplémentaires des Fêtes—en profitant d'un prêt économique de la Banque de Montréal comportant une assurance-vie.

BANQUE DE MONTRÉAL

"MA BANQUE" POUR 3 MILLIONS DE CANADIENS B de M

Plan de Financement Familial

OFFERT À LA SUCCURSALE DE LA BANQUE DE MONTRÉAL DE VOTRE VOISINAGE

Le pape Paul VI quitte la basilique St-Pierre après la dernière session du Concile.

Le cardinal Léger bénit le drapeau national du Kenya qui sera hissé officiellement demain

NAIROBI, Kenya — Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal a célébré une messe pontificale à la cathédrale de la Sainte-Famille, à Nairobi.

Une foule considérable de fidèles avaient envahi la nouvelle cathédrale, inaugurée en juillet dernier, lors du centenaire des Pères Blancs en Afrique.

Après la messe, le cardinal Léger a béni le drapeau national de Kenya qui sera hissé officiellement demain pour marquer l'indépendance du pays. Le cardinal Léger, dont la tournée de trois semaines en Afrique le mènera à Ouganda, à Rwanda-Burmundii, au Congo, au Ghana et en Côte d'Ivoire, passera la Noël dans les léproseries.

Il est venu en Afrique après la seconde session du Concile oecuménique du Vatican.

Le R. P. Gonzague Langevin, provincial des Pères Blancs du Canada, accompagne le cardinal dans sa tournée africaine. La communauté compte 350 missionnaires en Afrique.

La suite du pape à Jérusalem sera la plus réduite possible

CITE DU VATICAN — Le Pape Paul VI désire une suite aussi réduite que possible lors de son pèlerinage en Terre Sainte, a-t-on appris hier de source vaticane.

Le voyage du pape revêtant un caractère purement religieux seuls quelques prélats, et peut-être quelques gardes pontificaux prendront place à bord de l'avion du Souverain Pontife.

Parmi les prélats qui doivent constituer la suite pontificale, figurent notamment le cardinal Eugène Tisserant, doyen du Sacré Collège, le cardinal Gustavo Testa, secrétaire de la congrégation vaticane pour l'Eglise orientale, Mgr Jan Willebrands prélat hollandais appartenant au secrétariat pour l'unité des chrétiens, et Mgr Peter Van Lierde, qui a la charge de la garde-robe du Saint Père.

L'UNDA tiendra sa rencontre annuelle à Monte-Carlo en fév.

L'Association catholique internationale de télévision et de radio-diffusion (UNDA) organise du 3 au 8 février 1964, à Monte-Carlo, sa septième rencontre internationale de télévision.

L'objectif premier de cette rencontre est de favoriser le développement des programmes religieux pour la télévision, la production de films, l'échange et la diffusion d'oeuvres d'inspiration chrétienne.

La VIIe rencontre de Monte-Carlo se limite, en 1964, à trois catégories de production : reportage, enseignement et drame religieux; elle comporte deux séries de projection : l'une constituant la compétition internationale pour les colombes de bronze, l'autre réservée aux productions hors concours projetées en vue de favoriser l'information.

Chaque pays participant à la rencontre a droit à quatre-vingt-dix minutes de temps de projection pour l'ensemble des productions des deux séries. Dans chaque pays, toutes les productions de compétition et hors concours sont soumises préalablement au Centre national catholique qui exerce un droit de sélection. Pour les programmes canadiens d'expression française, l'Office catholique national des techniques de diffusion a charge de cette sélection.

360 est, rue Rachel
Montréal
VI. 9-4107
J.W. LETTE Ltée
CHAUFFAGE · PLOMBERIE

Paul VI rend hommage à la Vierge, place d'Espagne

CITE DU VATICAN — En la fete de l'Immaculee-Conception, le pape s'est rendu dimanche Place d'Espagne, à Rome, pour rendre hommage à la Vierge, dont la statue, perpétue en ce lieu le souvenir de la proclamation du dogme de l'Immaculée par Pie IX, en 1854.

Le Saint-Père a été acclamé par une foule dense. Il a été accueilli par le maire de Rome, l'ambassadeur d'Espagne près le St-Siège, dont la résidence fait face à la colonne de la Vierge, le cardinal Luigi Traglia, pro-vicaire de Rome, le cardinal Grégoire Agagianian, préfet de la propagande, avec M. Pietro Sigismondi, secrétaire de cette même congrégation.

Une branche d'olivier du jardin de Gethsemani, amenée aujourd'hui même par avion de Jordanie, a été offerte au pape qui, après avoir déposé une gerbe de fleurs au pied de la colonne mariale qu'il a encensée, s'est recueilli pendant quelques instants.

Salué par les applaudissements de la foule sur son passage, le pape s'est ensuite rendu à la basilique de Sainte-Marie-Majeure.

Après la bénédiction eucharistique donnée par le cardinal Confalonieri, le pape a prononcé une allocution. Rendant hommage à Marie Immaculée, il a exhorté les fidèles à redoubler d'ardeur dans le culte marial. Paul VI a recommandé aussi aux catholiques de fuir "un certain pessimisme du monde, un monde inquiet, plongé dans le vice et la corruption parce qu'il a perdu confiance en la Vierge".

Sur le chemin du retour, Paul VI est allé à la clinique où a été opéré le cardinal Ignace Tappouni, patriarche syrien. Il s'est arrêté un long moment au chevet du malade, bénissant le prélat, qui avait à ses côtés Mgr Ignace Mansourati, son auxiliaire. Le médecin traitant du cardinal a dit au St-Père que le pire, semblait être passé et qu'il espérait que le prélat serait en état de se rendre en Palestine au moment ou Paul VI y fera son pèlerinage.

Pendant ce temps, à Rome, des informateurs affirment que la visite du St-Père à Jérusalem ne sera que la première d'une série de voyages a travers le monde.

L'archevêque britannique Jonn Heenan a déclaré la semaine dernière qu'il ne serait pas surpris si le pape visitait la Grande-Bretagne. Les catholiques français ont, à plusieurs reprises, invité le St-Père à visiter le sanctuaire de Lourdes. Paul VI a en outre été invité à se rendre au congrès eucharistique international de Bombay, en Inde, en novembre prochain, et a reçu des invitations des catholiques des Etats-Unis, du Brésil et d'autres pays de l'Amérique latine. Enfin, on se rappelle que le pape Jean XXIII avait prédit que son successeur visiterait les Philippines.

Une source près le Vatican, invité à commenter la possibilité de tels voyages, s'est contenté de dire: "Tout est possible, mais pour l'instant rien n'est probable".

Enfin, les bruits de la convocation prochaine par le pape d'un consistoire pour la nomination de nouveaux cardinaux se sont faits plus insistants ces derniers jours.

Ce consistoire, le premier du pontificat de Paul VI, aurait lieu vers la fin du mois prochain. Il élèverait à la pourpre les titulaires de quatre sièges traditionnellement cardinalices, à savoir ceux de Milan, Florence, Westminster et Armagh, en Irlande, NNSS. Giovanni Colombo, Ermenegildo Florit, John Heenan et William Conway.

On se demande si, à la faveur de ce consistoire, le pape publiera les noms des trois cardinaux réservés "in petto" par son prédécesseur Jean XXIII et dont les noms, assure-t-on, lui ont été communiqués par le secrétaire du défunt pontife. On continue à croire que les prélats à qui Jean XXIII avait songé seraient des pasteurs de pays où l'Eglise ne jouit pas de toute sa liberté, dont notamment Mgr Joseph Beran, archevêque de Prague.

ASSURANCE AUTOMOBILE
Nous représentons 21 compagnies
TAUX DE FLOTTE POUR ETUDIANTS UNIVERSITAIRES ET PROFESSEURS.
L.-M. DÉSILETS
ASSURANCES
Montréal : 861-5395
Québec : LA. 4-7533
Sherbrooke : LO. 2-3905

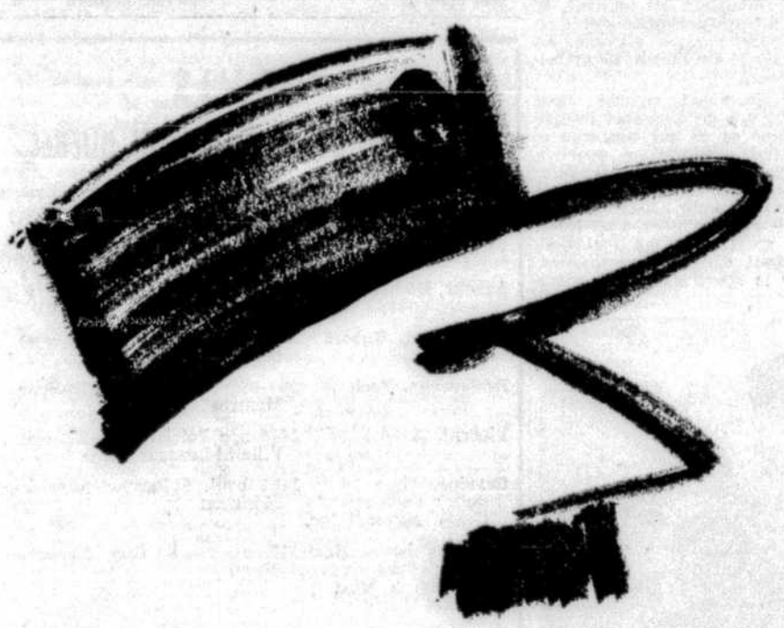

France

ÉCONOMISEZ JUSQU'A $151.00
sur les tarifs ordinaires classe économique

Prenez un jet DC-8 d'AIR CANADA et rendez-vous directement à Paris, porte d'entrée de toute l'Europe.

De là, des lignes aériennes locales vous amèneront facilement en Italie, en Belgique, en Espagne et au Portugal. Profitez des tarifs d'excursion de 21 jours pour faire le plus beau voyage de votre vie. Votre agent de voyages et AIR CANADA se feront un plaisir de vous donner plus de détails sur ce magnifique voyage.

Exemples de tarifs d'excursion de 21 jours, en jets, classe économique depuis Montréal

PARIS OU BRUXELLES* $400.90 ou $40.90 comptant $16.26 par mois (24 mois)
ROME* $512.90 ou $51.90 comptant $20.82 par mois (24 mois)

Tarifs encore plus modiques, jusqu'au 29 fév., par turbo-propulsé Britannia de BOAC.
*via lignes aériennes locales.
En vigueur jusqu'au 30 avril, pour des voyages d'un minimum de 14 jours et d'un maximum de 21 jours; le voyage doit être terminé le 30 avril.

AIR CANADA et BOAC assurent le service vers l'Irlande et la Grande-Bretagne.
Consultez votre agent de voyages ou appelez AIR CANADA 489-3411
Bureaux d'Air Canada à la Place Ville-Marie et 7116 rue St-Hubert
Voyagez à la canadienne — voyagez par
AIR CANADA
TRANS-CANADA AIR LINES

Seagram's V.O.
TOUJOURS DE BONNE COMPAGNIE
Jos. E. Seagram & Sons Ltée., Montréal, Qué.

Vive la simplicité! L'appareil à dicter qui sert au plus grand nombre de fins a atteint une telle perfection qu'il se charge presque seul.

Examinez bien l'illustration. Vous voyez les deux magasins *fermés?* Laissez-les tomber en place—CLIC! Faites glisser le levier de mise en place—DÉCLIC! Et vous êtes prêt à commencer. *Vous ne touchez* jamais au ruban.

Un appareil aussi remarquable ne saurait être qu'un Philips. Il est tout nouveau, tout harmonieux et tout transistor. On compte 78 vendeurs de Philips au Canada. Vous trouverez le plus près de chez vous dans les pages jaunes. Le prix? Aussi peu que $279.00

PHILIPS
APPAREILS À DICTER

PHILIPS APPLIANCES LTD., DIVISION DE L'ÉCLAIRAGE ET DES APPAREILS, 5800 CÔTE-DE-LIESSE, MONTRÉAL—RASOIRS ÉLECTRIQUES PHILISHAVE • ENREGISTREUSES MAGNÉTIQUES APPAREILS À DICTER • ÉCLAIRAGE • APPAREILS DE RADIO • APPAREILS MÉNAGERS • ÉQUIPEMENT SONORE POUR L'INDUSTRIE • APPAREILS DE SURDITÉ

Office Equipment Co. of Canada Ltd.
600 ouest, Lagauchetière — Montréal — Tél.: 861-9401

AUTHIER & FRERES
261, rue Principale, Granby
FR. 2-3368

JEAN BANVILLE Inc.
1605, rue Notre-Dame, Trois-Rivières
FR. 5-4771

ELITE BUSINESS EQUIPMENT LTD.
1434, rue King, Sherbrooke
769-5906

HEBERT TYPEWRITER
1005, rue Laframboise St-Hyacinthe
PR. 4-8822

J. M. HILL & SONS
111, rue O'Connor, Ottawa
233-7783

GERARD POULIN INC.
770, Côte d'Abraham, Québec
522-6876

Les courses de pur sang ont rapporté $153,506,144 en paris cette saison

Les paris sur les chevaux pur sang ont atteint, cette année, au Canada, un chiffre record : $153,506,144. C'est le 14e record consécutif établi dans ce domaine; ;i;l: d;épasse de $9,976,202 le chiffre établi en 1962 et double presque le chiffre établi il y a 10 ans.

L'Ontario, le Québec, la Saskatchewan et la Colombie-Britanniqu ont établi des records, tandis que le Manitoba et l'Alberta obtenaient des chiffres légèrement inférieurs à leurs meilleures années.

Les courses sous harnais n'entrent pas en ligne de compte pour l'établissement des chiffres fournis ici.

Augmentations

Un relevé de la Presse Canadienne révèle que les paris ont nettement augmenté sur toutes les pistes importantes, sauf celle d'Assinibio, à Winnipeg, où six semaines de chaleur ont provoqué le départ des amateurs sur les plages.

Il y a eu, au Canada, 493 jours de courses, c'est-à-dire 7 de plus qu'en 1962.

Blue Bonnets, à Montréal, a, en 42 jours, rapporté $13,654,825, alors qu'an avait obtenu l'an dernier $12,844,643 en 40 jours.

M. Charles Mayer a déclaré que cette augmentation était d'autant plus surprenante qu'il y a eu 20 jours de mauvais temps, qu'un virus a atteint 50 chevaux et qu'on a ouvert deux nouvelles pistes aux Etats-Unis, de l'autre côté de la frontière.

Blue Bonnets voudrait porter de 14,000 à 20,000 le nombre de ses sièges. En comprenant les spectateurs debout, cette piste peut actuellement accueillir un maximum de 25,000 personnes.

La piste de Winnipeg a enregistré des paris d'une somme de $8,075,153, chiffre inférieur de $274,791 au record établi l'an dernier. En Saskatchewan, on a obtenu $2,025,083, c'est-à-dire $167,950 de plus que lors de la dernière saison. En Alberta, les six pistes de la province ont rapporté $15,320,664 c'est-à-dire $147,933 de plus qu'il y a un an mais moins que les $15,554,380 enregistrés en 1960, année record.

En Colombie - Britannique, les paris ont rapporté $17,947,267, contre $14,827,927 l'an dernier.

A l'Exhibition Park de Vancouver, les paris ont été de $16,225,037, en hause de $2,600,000. Au Sandown Park, de Victoria, les paris ont augmenté de $500,000, atteignant la somme de $1,709,028.

Voici les résultats pour le Québec et l'Ontario, les chiffres entre parenthèses donnant les totaux de 1962:

Québec: Blue Bonnet: $13,654,825 ($12,844,643).

Ontario: Woodbine, $39,912,596 ($36,970,638); Greenwood (anciennement Old Woodbine) $28,306,061 ($26,483,600); Fort Erié, $28,264,495 ($27,023,326).

Au gré du SPORT

Par JEAN-PAUL COFSKY

La prison, passeport au championnat !

Chacun a son petit honneur dans le métier. Pour les uns c'est de posséder la meilleure défensive, pour d'autres c'est de maitriser la contre-attaque. Pour certain c'est d'avoir des poings meurtriers et enfin pour la petite exception, qui tend de plus en plus à se généraliser, c'est d'avoir un dossier judiciaire à exhiber pour aller de pair avec son championnat. Je parle de la boxe naturellement ! Le dernier à s'enorgueillir de ces deux titres est Joey Giardello qui vient de vaincre Dick Tiger pour le championnat des poids moyens. Il possède une fiche assez impressionnante. Je ne citerai que sa dernière peccadille. Au cours d'une attaque à main armée, en compagnie d'une couple de ses amis — des bons p'tits gars du voisinage — un homme (un garagiste) fut tué. Giardello, bien qu'ayant été blessé auparavant dans un accident d'automobile et s'aidant de béquilles pour marcher, sut faire sa part : il se servit d'une de ses béquilles pour assommer le garagiste que ses compères "finirent" ! Après une condamnation à la prison, il reprit, à sa sortie, son ancien métier et grâce à ses contacts (!) parvint enfin à obtenir un match de championnat, et gagner. Honneur au mérite . . .

Les Australiens perdront la Coupe Davis . . .

Les Etats-Unis ont joué leurs cartes en maitre cette année en ce qui concerne l'entrainement de leurs joueurs pour les prochaines séries de la coupe Davis. Tout d'abord ils avaient les atouts en main : McKinley, Ralston, Froehling et Riessen. McKinley a connu une année très fructueuse en gagnant Wimbledon sans perdre un seul set, puis en se rendant en semi-finale à Forest Hills. Ralston depuis son arrivée en Australie il y a à peine un mois a gagné deux tournois : celui des Galles du Sud en battant Roy Emerson, le meilleur joueur Australien de l'heure, puis celui de Victoria, à Perth en fin de semaine, en prenant la mesure du deuxième meilleur joueur australien actuellement, Fred Stolle en sets consécutifs. Ralston, dans l'autre tournoi auquel il a participé, avait vaincu Emerson une deuxième fois avant de perdre en finale. Et les Américains ont toujours Frank Froehling en réserve, l'homme au service d'enfer, qui a besoin de beaucoup de travail pour atteindre sa meilleure forme, qu'ils ont retiré des tournois australiens, sous le prétexte d'une opération mineure, mais qui n'en a pas moins continué à pratiquer ferme avec Marty Riessen et Gene Scott. Non, cette fois, c'est la fin du règne australien.

Quelques faits sans importance . . .

Mais au domaine de la boxe il ne faut jamais être surpris de rien. Les choses les plus surprenantes semblent naturelles. Ainsi par exemple ici à Montréal on voit un ex-promoteur de boxe, Eddie Quinn, qui doit une somme d'environ neuf mille dollars à la commission athlétique de Montréal faire des offres pour organiser le fameux match Clay-Liston en garantissant (!) un montant de l'ordre de cinq à six cent mille dollars. Etrange, n'est-ce pas ? de qui peut-il bien être le porte-parole cet ineffable promoteur qui ne peut réussir à payer ses comptes et qui peut assurer une fortune en retour d'un gain problématique ? d'un autre côté, ou plutôt du même côté on voit des promoteurs, ici toujours à Montréal, payer un boxeur du nom de Sarrazin (un des deux frères) un montant de 20 dollars pour risquer d'aller se faire fracasser le faciès dans l'arène ; vous apprendrez messieurs les promoteurs que la chirurgie plastique, ça coûte plus cher que 20 dollars la séance ! et vous tous, autres promoteurs de boxe de la ville de Montréal, que vous vous appeliez Ladouceur, Lévesque, Chevrier ou Larivée, que pensez-vous faire dans cette galère, si vous n'entretenez les contacts voulus avec la pègre de New-York ? rien, à moins que vous ne vous vous soumettiez à leurs ordres !

J. Laperrière au repos forcé

La direction des Canadiens a appris une autre mauvaise nouvelle hier. En effet, le brillant joueur de défense Jacques Laperrière s'est fracturé un os du pied, au cours de la partie de dimanche, à Chicago. Il a subi des examens aux Rayons-X, hier, à son retour à Montréal, en compagnie du club. Il sera au repos forcé pour une période d'au moins 10 jours. Même si Henri Richard et Gilles Tremblay sont revenus au jeu après avoir été empêchés de jouer à cause de blessures, John Ferguson et Bill Hicke manquent toujours à l'appel. La direction envisage la possibilité d'appeler du renfort, mais aucune décision définitive n'avait encore été prise hier. Au quatre parties à disputer au cours des deux prochaines semaines, le Canadien a Forum, contre les Rangers, les Bruins, les Leafs et les Black Hawks.

Fox, gérant ?

INDIANAPOLIS PA — Le vétéran Nellie Fox, des White Sox de Chicago, serait le premier candidat au poste de gérant des Indiens d'Indianapolis en 1964. Les directeurs des Sox n'ont pas voulu confirmer la rumeur.

Hull et ses co-équipiers ont hâte de recevoir leurs cadeaux de Noël

NEW YORK PA — Il y a toute raison de croire que les Hawks de Chicago seront encore en tête de la LHN à Noël. Toutefois, il y a un autre côté à l'événement, selon Bobby Hull.

"Les joueurs ont bien hâte de voir quels cadeaux ils vont recevoir", a déclaré Hull, présentement en tête des compteurs du circuit.

"Nos propriétaires, Jim Norris et Arthur Wirtz, sont les plus généreux de la ligue, ce qui est un des facteurs importants dans notre tenue cette saison. Je ne crois pas qu'aucune autre équipe soit aussi bien traitée que les Hawks à Noël."

"Une certaine année, nous avons reçu un certificat de $100 en cadeau. Une autre fois, ce fut un appareil de TV portatif d'une valeur de $150. et, il y a quelques années, une caméra de $125.

"Ils ajoutent un cadeau de $10 à chaque enfant des joueurs, soit quatre à Pilote et trois, chacun, à Hall et Murphy".

Hull a poursuivi:

"M. Norris nous traite si bien que je me sens coupable à chaque fois où je connais une mauvaise partie. Je suis certain que les autres joueurs ressentent la même chose".

Norris, un millionnaire, et Wirtz, président du Stadium de Chicago, sont propriétaires de l'équipe depuis 1952.

"Pendant un certain temps, ils ont perdu beaucoup d'argent", a dit Hull, "mais ils en ont dépensé beaucoup pour mettre l'équipe sur pied. Tous n'auraient pas agi ainsi".

Les Hawks n'ont jamais terminé au premier rang depuis leurs débuts en 1926. L'an dernier, ils ont cédé la première place aux Leafs de Toronto dans la dernière semaine du calendrier.

Hull a signé un contrat de cinq ans avec les Hawks il y a trois ans pour un salaire estimé entre $20,000 et $25,000. Il a conclu qu'il obtiendrait un boni substantiel s'il comptait plus de 50 buts en une saison et. . . "Je vais essayer grandement de dépasser cet objectif".

HOCKEY

CE SOIR
LIGUE AMERICAINE
Pittsburgh à Québec

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

	Pj	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Chicago	25	16	3	6	86	50	38
Toronto	24	13	7	4	70	58	30
Canadien	25	12	8	5	75	68	29
Détroit	23	7	13	3	50	71	17
New York	25	6	15	4	68	83	16
Boston	24	5	13	6	53	72	16

LIGUE AMERICAINE

(DIVISION EST)

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Providence	11	9	3	83	71	25
Hershey	12	12	1	77	89	25
Baltimore	12	13	1	67	68	25
Québec	9	14	0	74	80	18
Springfield	8	14	1	72	96	17

(DIVISION OUEST)

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Pittsburgh	18	7	0	88	62	36
Cleveland	14	10	1	87	66	29
Rochester	12	10	0	87	73	24
Buffalo	7	14	1	58	91	15

On se jette la pierre

TORONTO. — Murray Balfour, du Chicago, a accusé le pilote Punch Imlach et l'entraineur Bob Haggart, du Toronto, de le frapper pendant une mêlée générale lors de la partie de samedi soir.

"Brewer ne m'a jamais frappé et j'avais facilement le dessus sur lui, lorsqu'il a appelé Haggart à son secours. Celui-ci ou Impach m'a infligé cette blessure".

Imlach et Haggart ont nié l'accusation, ce dernier précisant qu'il était alors retenu par Bill Hay, de Hawks.

"C'est un amateur qui est descendu des gradins et qui l'a frappé pendant la mêlée", a ajouté Haggart.

Pour sa part, Imlach a accusé son rival Billy Reay d'envoyer ses joueurs dans le but de rudoyer délibérément les Leafs alors que ces derniers menaient par 3-0.

"Il a envoyé Flemming sur la glace et il savait ce qui surviendrait. Nous ne pouvons nous permettre de telle stratégie".

La mêlée a éclaté après que Fleming eût mis Shack K.O. avec son bâton et que Baun l'eût attaqué dans la boite du pénitencier.

Brewer, qui a lutté pendant longtemps avec Balfour, s'en est tiré sans punition.

Enfin, Bobby Hull n'a pas eu grandes chances d'augmenter son avance en tête des compteurs, car "on me surveillait de près et je n'ai eu que deux bon lancers sur les filets rivaux".

Au sujet de sa participation à la bataille, il a dit: "J'y ai participé, je pense, mais je ne peux frapper quelqu'un juste pour le plaisir de frapper".

Il voudrait qu'on oublie

ATLANTIC CITY — Le nouveau champion des poids moyens, Joey Giardello, a déclaré que le fait de remporter ce titre équivaut, pour lui, à une rédemption et à l'assurance de meilleures facilités de vie pour sa femme et ses trois enfants.

"Maintenant, dit-il j'espère que les gens cesseront de me jeter mon passé à la figure. Je me suis racheté. J'ai fait beaucoup de folies, mais j'ai payé pour mes erreurs".

Il y a huit ans, il avait été condamné à la prison pour assaut qualifié contre un préposé à une station de service. Il fut remis en liberté après trente mois et pour l'aider à se réhabiliter, la Commission Athlétique de Pennsylvanie lui accorda un permis de boxe.

JEUX OLYMPIQUES

Si, au moins, ça se passait chez nous !

L'Union des sociétés et organisations sportives de l'U.R.S.S. en assemblée générale, en fin de semaine, souligne: "La préparation pour les neubruck et des 18ièmes jeux de vièmes jeux d'hiver d'Inns- l'Union soviétique d'activer le travail d'entrainement."

La résolution:

"Pour réaliser de nouveaux succès sur le plan international, on n'utilise pas toutes les possibilités; on n'a pas encore liquidé le retard en natation, en slalom, en patinage artistique, dans certaines disciplines en athlétisme, en football, et on a perdu certaines places en gymnastique, en escrime, en patinage de vitesse et en volley-ball."

L'assemblée signale aussi qu'il y a de sérieuses insuffisances en ce qui concerne le travail d'éducation sportive chez les **enfants** et les **écoliers:** elle insiste auprès du ministère de l'éducation nationale afin qu'il apporte plus d'attention au sport dans les écoles et surtout dans les campagnes, car le sport n'a pas la place qu'il devrait avoir, — surtout dans les premières classes, et elle lui demande de prendre toutes les mesures pour augmenter les connaissances des instructeurs sportifs.

Enfin, la résolution demande qu'un travail en profondeur soit réalisé pour chasser du sport soviétique les "survivances du passé", car il y a encore des éléments malsains dans certains clubs sportifs où l'on trouve des "présomptueux", des "ivrognes" et qu'un terme soit mis aux "promesses allechantes" qui sont faites parfois aux sportifs.

les compteurs de la L.H.N.

	B	A	Pts
Hull, Chicago	17	21	38
Mikita, Chicago	14	19	33
Béliveau, Can.	9	23	32
Bathgate, N.-Y.	9	18	27
Wharram, Chicago	13	13	26
oGyette, N.-Y.	10	16	27
Oliver, Boston	11	13	24
Hay, Chicago	12	11	23
Pilote, Chicago	3	20	23
Balon, Can	12	7	19
Ferguson, Can.	11	8	19
Mahovlich, Toronto	8	11	19
Howe, Détroit	7	12	19
Keon, Toronto	8	10	18
Pulford, Toronto	8	10	18
Gilbert, N.-Y.	6	12	18
Rousseau, Can.	4	14	18
Henry, N.-Y.	9	8	17
Horton, Toronto	6	11	17

De gauche à droite: Johanne Martel, Solange Nagant et Marie-Claude Martin, vedettes d'un numéro qui a été présenté hier soir au centre Notre-Dame, dans le cadre de l'Aqua music-hall organisé par Mlle Gilberte Contant. C'est en présence d'estrades remplies à tout rompre que les jeunes abonnés du centre ont présenté 10 numéros de variétés aquatiques marqués au coin de la grâce et de la virtuosité.

CHAMPIONS DES LAURENTIDES — M. Réal Dubois, à gauche, gérant régional des ventes de la brasserie O'Keefe, remet le trophée O'Keefe aux membres de l'équipe de Rosemère qui a remporté le championnat de curling mixte de la zone des Laurentides au club St-Sauveur. A sa droite sont Mme Hilda Cave, Mark Cave, Mme Margaret McDonald, le pilote Bill McDonald et M. Léonard Gratton, agent O'Keefe dans la région des Laurentides.

Mickey Mantle se sent guéri

LOS ANGELES PA — Les Yankees de New-York ont terminé l'assemblée des majeures sans marché, mais ils ont reçu de bonnes nouvelles, dans le sens que Mickey Mantle était complètement remis de son opération récente au genou et "ne s'était jamais bien senti".

C'est le nouveau gérant Yogi Berra, qui était allé visiter Mantle chez lui, qui a annoncé la bonne nouvelle, en ajoutant que Mickey" croyait avoir encore cinq bonnes saisons devant lui".

On sait que, à la suite d'un accident à Baltimore en juin dernier, Mantle n'a pu participer qu'à 65 parties.

Au sujet des échanges, Berra a révélé que d'autres équipes avaient approché les Yankees en vue d'obtenir Phil Linz et Pedro Gonzales.

Le gérant général Ralph Houk a déclaré que les deux hommes n'étaient "pas disponibles".

AVIS

REGIE DES ALCOOLS DU QUEBEC

Avis est par la présente donné que les personnes ci-après mentionnées ont fait une demande de permis à la Régie des alcools du Québec :

NOM	ADRESSE	CATEGORIE
Arbour, Bernard	3459 rue St-Denis Montréal	Salle à manger Bar
Beauregard, Gilbert	Angle Amiens & Ethier Montréal-Nord	Taverne
Deslauriers, Roch	585 est, rue Jarry Montréal	Taverne
Florent, Robert	1415 rue Poirier Ville St-Laurent (Mtl)	Epicerie
Gravina, Piero pour : Centre Grand National Inc.	1174 boul. St-Laurent Montréal	Salle à manger — bars cabaret
Gravill, Polyxeni (Mme) pour : Park Avenue Grocery & Meat Market Reg'd	5175 avenue du Pare Montréal	Epicerie
Hamel, Aurélien pour : Restaurant Monaco Enrg.	5273 Ch. C. des Neiges Montréal 26	Restaurant
Lauzon, Emile	2121 rue St-Timothée Montréal	Epicerie

Quiconque désire formuler des objections à l'émission de ces permis doit le faire par écrit, dans les quinze jours de la publication du présent avis.

L'écrit contenant les raisons de l'objection à l'octroi d'un permis doit être signé et envoyé dans le délai ci-dessus, par poste recommandée à :

REGIE DES ALCOOLS DU QUEBEC
BUREAU DU GREFFIER
CASE POSTALE 1058, PLACE D'ARMES
MONTREAL, P.Q.

La technique du CURLING s'acquiert par l'expérience la supériorité du WHISKY "TEACHER'S" est consacrée par l'expérience

On doit à l'expérience de cinq générations de la famille TEACHER la suprématie de ce grand whisky écossais...

TEACHER'S
DEPUIS 1830
L'UN DES VERITABLES GRANDS WHISKY ÉCOSSAIS

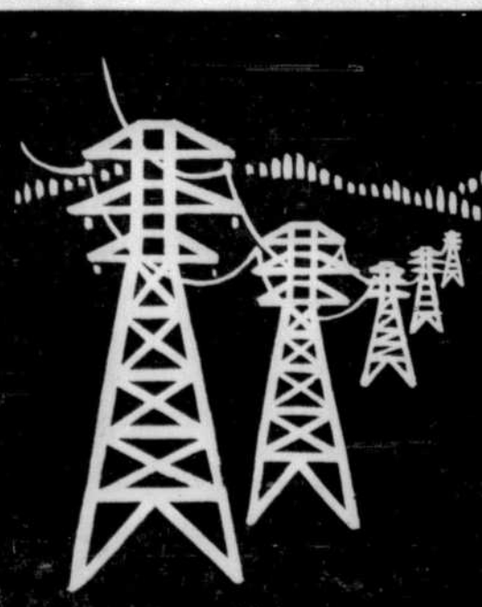

C'est l'ère du Québec!

Par toutes ses richesses naturelles et tout son talent, le Québec connait une ère de progrès sans égale au pays. Entre nos régions industrielles, minières et commerciales, les distances ne comptent qu'en relation du temps mis à les parcourir. C'est pourquoi, au Québec, l'homme d'affaires voyage par Quebecair.

QUEBECAIR

Consultez votre agent de voyage ou le bureau local de Quebecair à :

MONTRÉAL • QUÉBEC • SAGUENAY • WABUSH • SCHEFFERVILLE • GAGNON • FORESTVILLE
BAIE-COMEAU • MANICOUAGAN • SEPT-ÎLES • RIVIÈRE-DU-LOUP • RIMOUSKI • MONT-JOLI

Cavalcade SPORTIVE

par Gérard "Gerry" Gosselin

Il y a quelque temps, les journaux avaient annoncé à grand renfort de publicité, un combat de boxe entre George Chuvalo et Tony Alongi. Ce combat devait avoir lieu, hier soir, lundi le 9 décembre, au centre Paul-Sauvé. On a justifié la remise sur des prétextes assez nébuleux. Ce qu'il y a de vrai, c'est que ce combat ne pouvait avoir lieu, parce que les organisateurs avaient négligé une formalité pourtant élémentaire. Ils n'avaient pas sollicité encore moins obtenu l'autorisation de la Commission athlétique de Montréal. Il n'est même pas certain qu'une telle autorisation sera jamais donnée dans le cas de Chuvalo, qui n'a pas laissé tellement d'agréables souvenirs aux sportifs montréalais. Les organisateurs éventuels devraient pourtant savoir qu'il y a quelque chose de changé à la boxe, ici. Les promoteurs en puissance prennent un grave risque en publiant leurs projets s'ils n'ont pas obtenu au préalable les autorisations indispensables. Après tous les récents fiascos enregistrés, fiascos qui ne rehaussent pas le prestige des quelques jeunes boxeurs locaux que nous avons, on devrait y penser à deux fois avant de se lancer dans cette galère. L'époque est révolue où un promoteur pouvait préparer un spectacle, le lancer à la publicité et ENSUITE se présenter à la Commission pour APPROBATION.

■ ■ ■

D'ailleurs avant de poser un seul geste, un organisateur doit être en possession d'un permis de la Commission, permis de promoteur ou de match-maker. Que ce soit par personne interposée ou non, un promoteur doit respecter certain standard élémentaire s'il veut conserver son statut. S'il n'est pas capable de payer le minimum requis pour payer le salaire des officiels, il risque d'y perdre son dépôt. S'il n'honore pas sa parole envers les boxeurs, comment peut-il garder la confiance de la Commission ? Quand un promoteur promet $200 à un jeune pour 10 rounds, et que le jour du combat, il refuse de lui consentir un contrat ou document signé, mais offre un montant de $100, sans papier, il y a là quelque chose d'irrégulier. La Commission comprend qu'elle n'est pas en présence de la haute finance qui trame dans les coulisses les savantes manipulations de la haute boxe, mais elle se doit de protéger les jeunes en empêchant que se produise sur une petite échelle ce qui est condamnable à un haut niveau : le chantage.

■ ■ ■

Quand un boxeur de chez nous, Raoul Sarrazin, se bat dans un 10 assauts, pour $20. et que le promoteur, après son aventure, ne peut même payer les officiels, arbitres, inspecteurs, juges, médecin, la Commission protège le public et les boxeurs en disant non. Quand Clément Sarrazin se voit offrir une bourse pour se battre à Trois-Rivières et que juste avant le combat, on la coupe en deux, la Commission dit encore non. Quand le même Clément Sarrazin va se battre à Halifax, sous la juridiction de l'énigmatique Fédération canadienne de boxe, et qu'en dépit d'un contrat de $200, on remet au boxeur un montant de $60, la Commission dit encore non. Quand ces promoteurs ne peuvent comprendre leur leçon et qu'ils persistent à faire de la boxe, dans ces conditions, la Commission dit encore non, même si ces organisateurs posent au martyre et à la persécution. Personne n'est obligé d'organiser des spectacles de boxe. Comme on ne le fait pas seulement par altruisme, on ne peut que rappeler à ces promoteurs entêtés, ce qu'on dirait à un propriétaire de commerce : si vous ne faites pas vos frais, fermez vos portes. Le public local a prouvé son apathie pour ce genre de spectacles depuis un an. Le meilleur moyen pour un promoteur de prouver qu'il est sérieux est d'inspirer confiance au public et à la Commission chargée de protéger le public. Jusqu'à preuve du contraire, la Commission ne peut que dire non.

Les loisirs et le bill 60

Depuis quelques mois, l'éventualité de la formation d'un ministère de l'Education a fait couler beaucoup d'encre. On en parle à tous les jours; on écrit toutes sortes d'opinions sur ce ministère.

Avec la déformation professionnelle d'un homme qui pratique une profession depuis bientôt dix ans, je suis frappé, depuis quelque temps, du peu d'importance qu'on attache au domaine des LOISIRS, de L'EDUCATION PHYSIQUE et de la RECREATION dans tous ces beaux discours, dans toutes ces belles déclarations, comme si ce vaste et important domaine devait, une fois de plus, être relégué à l'arrière plan.

Quel est le personnage important — député, ministre ou autre — qui, au cours de toutes ces discussions d'origine récente, a fait valoir le point de vue de l'importance des Loisirs, de la place des Loisirs dans ce nouvel agencement des forces ?

Depuis vingt ans et plus, on nous chante sur tous les toits, et dans tous les Congrès que les Loisirs font partie de l'Education, qu'ils sont directement reliés au bien commun. Mais alors, le Gouvernement, le Ministère du Bien-Etre de la jeunesse et de l'éducation ont donc un rôle à jouer, et plus direct que certains ne se l'imaginent, en matière de Loisirs ?

(Voici un texte que nous a fait parvenir M. Nadeau Papineau, avantageusement connu dans le monde des loisirs et de l'éducation physique. Nous le reproduisons en entier.)

Inertie du gouvernement

Et pourtant, que voyons-nous dans la province de Québec? Un bien triste spectacle à la vérité. Quelle est la politique du gouvernement provinciale en matière de loisirs? Quelle aide les diverses municipalités peuvent-elles attendre du gouvernement de la province? Aide financière d'abord, aide technique ensuite.

Je l'ai dit à maintes reprises et je le répète aujourd'hui, tnat que le gouvernement de la province n'aura pas une politique claire, précise, logique en matière de récréation, les loisirs péricliteront dans la plupart des endroits.

Il ne faut pas blâmer les municipalités d'être perplexes hésitantes, craintives en face de tout ce qu'il y a à faire en fait d'aménagements, de constructions et d'organisations diverses à mettre sur pied. Quelles directives ont-elles, quelle aide reçoivent-elles?

Et pourtant . . .

Et pourtant, il y a tant à faire, simplement pour rattraper le temps perdu sur nos voisins du sud et de l'ouest — les Américains et les Ontariens. Il y a tant à faire pour permettre à nos populations d'être en mesure de se développer sainement dans les loisirs de leur choix. On manque de locaux, de terrains, que ce soit pour la pratique des arts ou des sports: salles de concert, de théâtre, arénas, pistes de course et d'athlétisme, gymnases réglementaires dans les trois dimensions, etc, etc. etc.

L'homme intégral

En matière d'éducation, on parle depuis longtemps de développement intégral de la personnalité. Mais, comment accéder à cet humanisme intégral — idéal inconscient de toute personne humaine — sans l'éducation physique, sans les loisirs, compléments indispensables du travail et de l'instruction. A quoi cela sert-il à des éducateurs d'insuffler à leurs élèves un idéal élevé d'humanisme intégral, de développement intégral de la personnalité, si les jeunes et les adultes ne disposent pas, dans les loisirs, des moyens nécessaires pour voguer rapidement vers cet idéal.

Le temps passe

Et, pendant ce temps, les années avancent, le temps s'écoule avec rapidité. L'ambition des parents que leurs enfants auront ce qu'eux n'ont pas reçu s'effrite avec les décennies. Qu'est-ce qu'on attend? Probablement comme d'habitiude dans la Belle Province, on attend d'avoir trouvé la FORMULE IDEALE la FORMULE PARFAITE, meilleure et plus complète que celle de tous nos voisins. Il ne faut rien copier, il faut tout repenser, tout créer, faire table rase, partir à zéro, réinventer le monde et la vie.

Quelle formule lente et orgueilleuse. Avec un peu d'humilité, on admettrait rapidement que la formule de l'ONTARIO, par exemple, qui nous fut exposée de façon magistrale en mai 1958 — cinq ans déjà — est de beaucoup supérieure à notre absence de formule, à notre inertie, à notre incurie.

La formule de l'Ontario

La formule de l'Ontario est très simple et très logique à la fois. Rattachée au MINISTERE DE L'EDUCATION de la Province, une BRANCHE D'ACTION SOCIALE qui s'occupe de Loisirs. Il ne s'agit aucunement de socialiser les Loisirs, de les provincialiser, mais plutôt de leur venir en aide.

D'abord, un BUREAU CENTRAL, à Toronto, d'où émanent les directives générales en matière d'aide financière et technique aux municipalités.

Puis, neuf bureaux régionaux — décentralisation — chargés d'interpréter ces directives auprès des diverses municipalités d'une région. C'est à ces bureaux régionaux qu'il appartient d'être en contact avec les divers SERVICES DE RECREATION, avec les diverses COMMISSION DE LOISIRS, les CONSEILS DE VILLES, les COMITES DE LOISIRS, les CENTRES DE LOISIRS. L'aide qu'ils apportent est, tel que spécifié plus haut, financière (octrois pour constructions, aménagements, dépenses capitales et d'opérations de services de Loisirs, etc.) et technique: aide à la formation de nouveaux groupements, documentation, cours de toutes sortes, films sur les sports et les arts, réunions, conférences, tournois.

Pas une utopie

Cette formule n'a rien d'une utopie. Elle existe depuis au delà de 5 ans — évidemment — en Ontario, et avait d'ailleurs déjà quelques années d'existence en 1958, lors de la conférence de M. Louis-Philippe Poirier à Sherbrooke. Les bureaux régionaux ont à leur tête des représentants régionaux, et, un de mes confrères d'Education Physique d'Ottawa est justement en charge de la région de North-Bay.

Commençons au moins par ça

Cette formule, qui a certes ses imperfections, n'est-elle pas au moins un peu mieux que la nôtre. Qu'attendons-nous pour agir? On nous a répété souvent dernièrement qu'il était temps que ça change. Je suis entièrement de cet avis. A quand les changements? On n'a pas de Milnistère de l'Education? Et le Ministère du Bien-Etre et de la Jeunesse, qu'en fait-on? N'est-il pas là justement pour ça. S'il est un domaine qui est important pour le Bien-Etre et la Jeunesse, c'est bien celui des Loisirs. Espérons que l'on ne nous fera pas attendre encore dix ans.

Signé
Nadeau Papineau
Diplômé en Education phys.
Récréation de
l'université d'Ottawa.

Buddy Edelen en Belgique

BRUXELLES — Buddy Edelen, de Sioux Falls, Dakota du Sud, le coureur de marathon le plus rapide dans l'histoire, se propose de s'établir en Belgique et de courir sous les couleurs de ce pays. Edelen est professeur en Angleterre depuis trois ans. Il ferait une demande d'inscription avec le club de Saint Gilloise, qui a développé le champion alympique Gaston Reiff. Il a couru le marathon dans le temps le plus rapide, le 15 juin dernier soit en deux heures, 14 minutes et 28 secondes.

Grand marcheur

ST - JEAN, Terre-Neuve — George Whitbread, âgé de 51 ans, de Toronto, est parti par train pour Toronto après avoir complété une marche de 5,100 milles d'une côte à l'autre du Canada. Il est arrivé à St-Jean il y a une couple de semaines et il a remis une cinquantaine de lettres au premier ministre Joseph R. Smallwood. Il s'agit de lettres qu'il avait recueillies dans toutes les provinces du pays.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 615-318 — EQUIPMENT FINANCE CORPORATION LTD., demanderesse, vs MORRIS TEBLUM & SOL TEBLUM, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur Morris Teblum au No 769 rue Lanark Crescent, a Mount Royal et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 piano et banc de marque Reintzman, 1 téléviseur de marque Fleetwood et acc. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 751-563 — ERWIN SCHNEIDERMAN, demandeur, vs DAME JOSEPH KERSCH & JOSEPH KERSCH, défendeurs. Le 19 décembre 1963, à 10 heures de l'avant-midi au domicile des défendeurs au No 448 rue St. James en la cité de St-Pierre et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 radio-record player et meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 722-782 — SAMUEL WIRTH (WIRTEX), demandeur, vs T. GREGOIRE, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 1 heures de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au No 4636 boul. Décarie en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 10 peintures assorties et cadres, 1 pupitre de bureau, 8 peintures assorties et cadres, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 641-188 — EQUITY ACCOUNTS BUYERS LTD., demanderesse, vs GILBERT GEORGE ANGEL, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 525 rue Orléans en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur 17" modèle de table et acc. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 586-659 — SAMUEL CATHRIEL ARONOFF, demandeur, vs SAUL STEIN, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 2 heures de l'après-midi à l'ancien domicile du défendeur au No 811 rue Davaar, app. 6. en la cité de Outremont et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Admiral et acc. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERALD H. GORNITSKY, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 734-853. COUR DE MAGISTRAT. JOSEPH DI CLEMENTI, demandeur, vs BRUNO PALLADINO, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 202 rue Bélanger, est en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. RCA et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, H.C.S. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 621-047 — MONTREAL BUICK LIMITED, demanderesse, vs DAVID KEENE, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 6728 boul. Monk en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Admiral et acc. et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 699-751 — LOUIS BERGERON, demandeur, vs ROMEO VEZIAU, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 2469 rue Sauvé en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Fleetwood et acc. et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. M. E. DESROCHES, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 724-240 — COMFORT APARTMENTS INC., demanderesse, vs ROBERT DICKIE, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 2400 rue Benny Crescent Ave. app. 607 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Marconi et acc. et meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 592-698 — MORRY CAPLAN (CAPLAN MOTORS SERVICENTRE), demanderesse, vs GHRISTOS MASKOULIS, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 4524 rue St-Urbain en la cité et district de oMntréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque RCA Victor et acc. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERALD H. GORNITSKY, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 731-613 — ROGER & ELIE ENRG., demandeurs, vs MAURICE BEAUDRY, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 3925 rue Ste-Emilie, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Crosley et acc., et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. E. MENARD, H.C.S. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 705-658. COUR DE MAGISTRAT. DOLPEX AGENCIES LTD demanderesse, vs RENE DAIGNEAULT, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile et place d'affaires du défendeur au No 4033 rue Ethel en la cité de Verdun, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. Admiral, meubles de ménage et accessoires de restaurant. Conditions : ARGENT COMPTANT. E. MENARD, H.C.S. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 729-510 — JACOB MOSCOVITCH, demandeur, vs JOHN LAGURRIERE, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 840 rue Dollard en la cité d'Outremont district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: téléviseur, radio, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. H. RIVET, H.C.S. UN. 1-2722. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 670-206 — ST-ARNAUD et BERGEVIN LTEE, demanderesse, vs CHARLES MOTTART "SOMACO ENRG", défendeur. Le 19 décembre 1963, à 11 heures de l'avant-midi au lieu d'entrepot des effets du défendeur au No 118 rue St-Pierre en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: lot de cartons et contenus (soit tuiles ivoires). Conditions: ARGENT COMPTANT. G. ROSE. H.C.S. UN. 1-5473. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 620-594. COUR SUPERIEURE. PESNER BROS. LTD, demanderesse, vs RAYMOND LELARGE, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 2 heures de l'après-midi au doimicile du défendeur au No 12191 rue Beauséjour en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : 1 téléviseur de marque Sylvania et acc., et meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 672-029 — ST-ARNAUD & BERGEVIN LTEE, demanderesse, vs CHARLES MOTTART "SOMACO ENRG", défendeur. Le 19 décembre 1963, à 11 heures de l'avant-midi au lieu d'entrepot des effets du défendeur au No 118 rue St-Pierre en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: lot de cartons et contenus (soit tuiles ivoires). Conditions: ARGENT COMPTANT. G. ROSE, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 610-876 — CAMILLE PROULX et GERARD BEAUDIN "ST-AMBROISE AUTO PARTS", demandeurs, vs PAUL EMILE DUVAL "DUVAL AUTO REPAIR", défendeur. Le 19 décembre 1963, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 01350 rue Charlevoix en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: accessoires de peinture, moteur et acc, bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN. 1-5473. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 621-149. COUR SUPERIEURE. GRATIEN FAUCHER, demandeur, vs GILLES LEBEL, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 8327 rue St-Dominique en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, H.C.S. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 618-215. COUR SUPERIEURE. AIR COOLING CORP., demanderesse, vs ABRAHAM LERNER & HENRIK KROLIK (CANA STORE FIXTURES), défendeurs. Le 19 décembre 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur Abraham Lerner au No 5255 rue Mariette en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : 1 téléviseur portatif de marque Fleetwood et acc., et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 627-425. COUR DE MAGISTRAT. EQUITY ACCOUNTS BUYERS LTD, demanderesse, vs WILFRED CHARLEBOIS, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 4 heures de l'après-midi à la place d'entreposage du défendeur au No 266 rue Notre-Dame Ouest, chambre 15 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : 1 téléviseur et acc. Conditions : ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 618-907 — CONSTANTIN DESPOTOPOULOS "A.K. MEAT MARKET & GROCERY REG'D", demandeur, vs PETROS VOUITSIS & THEMISTOCLES VOUITSIS "VOUITSIS FURS REG'D", défendeurs. Le 19 décembre 1963, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur Petros Couitsis au No 3756 rue Prud'Homme en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur Petros Vouitsis saisis en cette cause, consistant en: téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. E. MENARD, H.C.S. UN. 1-5473. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 676-345 — ST- ARNAUD et BERGEVIN LTEE, demanderesse, vs CHARLES MOTTART "SOMACO ENRG", défendeur. Le 19 décembre 1963, à 11 heures de l'avant-midi au lieu d'entrepôt des effets du défendeur au No 118 rue St-Pierre en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: lot de cartons et contenus (soit tuiles ivoires). Conditions: ARGENT COMPTANT. G. ROSE, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 615-653 — BON. LOUIS BOYER, demandeur, vs NICK BORDOKAS, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 1 heure de l'après-midi au lieu d'entrepot du gardien au No 279 rue Bernard ouest en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: réfrégirateur Viking et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LANDRIAU, H.C.S. UN. 1-2722. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 731-078. COUR DE MAGISTRAT. M. GUY PICARD, demandeur, vs M. NOEL CHARPENTIER, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 6490 rue Alexie Contant en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. G.E. et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. A SELINGER, H.C.S. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 706-506 — HOCHELAGA PETROLEUM INC., demanderesse, vs ANDRE MAUGER, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 12075 rue Bois de Boulogne en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. LANDRIAU, H.C.S. UN. 1-2722. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 733-180. COUR DE MAGISTRAT. AMEUBLEMENTS EXCEL FURNITURE CIE LTEE, demanderesse, vs ARSENE GARANT, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 12 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 7669 rue Drolet en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. Admiral et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, H.C.S. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 577-698. COUR SUPERIEURE. COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM, demanderesse, vs M. K. WENGLENSKY (PLAZA DELICATESSEN RESTAURANT., défendeur. Le 19 décembre 1963, à 1 heure de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au No 5462 rue Westminster, en la cité Côte St-Luc, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant n : 1 caisse enregistreuse et acc. de restaurant. Conditions : ARGENT COMPTANT. REAL MONGEAU. H.C.S. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, No. 705-733 — EDGAR DUTIL "PARIS PAINT", demandeur, vs C. MITCHELL, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 3 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 2002 rue Laurier en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: téléviseur, radio, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. G. ROSE. H.C.S. UN. 13473. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 727-940 — FIRESTONE TIRE & RUBBER COMPANY OF CANADA LIMITED, demanderesse, vs NELSON JAMES, défendeur. Le 19 déc. 1963, à 2 hres de l'après-midi au domicile du défendeur au No 10538 rue Leblanc app. 2 en la cité de Mtl-Nord district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage téléviseur, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. P. E. LINTEAU, H.C.S. UN. 1-5473. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, District de Joliette, No. 18-785, COUR SUPERIEURE — MARCEL SANSREGREST "SANSREGRET LOCATION AUTO", demandeur, vs WALLACE BARRETTE, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1645 rue Mullens en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN. 1-5473. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 709-249. COUR DE MAGISTRAT. ADRIEN MEUNIER, défendeur, vs THOMAS E. DALLA, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1580 rue Sauvé, apt 5 en la cité et district de Montréal seront vendus apr autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. Admiral et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. A SELINGER, H.C.S. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 723-808 — BERNARD ALTMEN (AMERICAN HOUSE FURNISHERS), demandeur, vs CHARLES FORTIN, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 5791 rue Place Charles Thibault, app. 2 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Marconi et acc. et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. M. E. DESROCHES, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 731-485 — INDUSTRIAL SERVICES INC., demanderesse, vs V. STEVENSON, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 127 rue Chattel en la cité de LaSalle et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Marconi et acc. et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 619-695. COUR SUPERIEURE. CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, demanderesse, vs GERARD VACHON, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1402 rue Galt en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : 1 téléviseur de marque Westinghouce et acc., 1 télévision Admiral et acc., meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 618-907 — CONSTANTIN DESPOTOPOULOS "A. K. MEAT MARKET & GROCERY REG'D", demandeur, vs PETROS VOUITSIS & THEMISTOCLES VOUITSIS "VOUTSIS FURS REG'D, défendeurs. Le 19 décembre 1963, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur T. Vouitsis au No 3754 rue Prud'Homme en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur T. Vouitsis saisis en cette cause, consistant en: téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. E. MENARD. H.C.S. UN. 1-5473. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 600-650. COUR SUPERIEURE. DIEUDONNE ALEPIN, demandeur, vs J.W. LUSSIER, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 42 rue Bélanger en la cité de LaSalle, district de de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. Fleetwood et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. E. MENARD, H.C.S. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 722-224. COUR DE MAGISTRAT. DR. EMILIEN BEDARD, demandeur, vs VALFROI BOMBARDIER, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 2 heures de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au No 5300 rue Wellington en la cité de Verdun, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : 1 caisse enregistreuse et acc. de restaurant. Conditions : ARGENT COMPMTANT. REAL MONGEAU, H. C.S. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 675-531. COUR DE MAGISTRAT. DOCTEUR ANDRE RIOUX, demandeur, vs WILLIAM TRIGG, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 2073 rue St-Just en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : 1 orgue électrique Hammond, meubles ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. R. CLOUETTE, H.C.S. UN. 6-5375. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 595-641. COUR SUPERIEURE. CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, demanderesse, vs DAME A. COLIVAS (J. BAKTIS), défenderesse. Le 19 décembre 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 1965 rue Lacombe en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en : 1 télévision R.C.A. Victor, meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. R. CLOUETTE, H.C.S. UN. 6-5375. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 564-607. COUR SUPERIEURE. YVON DURANCEAU, demandeur, vs MATHIAS TRUDELLE, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 7573 rue Broadway en la cité LaSalle, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. RCA et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. E. MENARD, H.C.S. Montr-al, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 723-013. COUR DE MAGISTRAT. NORMAND LESAGE, demandeur, vs GEORGES DELISI, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 11 heures de l'avant-midi au lieu d'entreposage au No 1355 rue Wellington en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : 1 Buick. Conditions: ARGENT COMPTANT. E. MENARD, H.C.S. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 729-637. COUR DE MAGISTRAT. LIONEL GAUDRY "LIONEL GAUDRY ASSURANCE", demandeur, vs GABRIEL MARIN, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 5965, 23ième avenue en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. JEAN GUY DION, H.C.S. Montréal, 9 décembre 1963.

Province de Québec. District de Montréal. No 620-551. COUR SUPERIEURE. ROSARIO CARDINAL, demandeur, vs MARCEL HOULE, défendeur. Le 19 décembre 1963, à 2 heures de l'après-midi au domicile et place d'affaires du défendeur au No 273 rue Cabano en la cité de LaSalle, district de Montréal seront vendus par autorité de

Londres ne prendra pas de décision sur la force "H" mixte avant les élections

LONDRES. — De source généralement bien informée, on apprenait hier que le ministère de la défense anglais avait pris la décision d'attendre le résultat des prochaines élections générales en Grande-Bretagne avant de faire connaître l'avis du gouvernement anglais sur une participation éventuelle des Anglais à la force multilatérale nucléaire préconisée par les Etats-Unis. Cette question sera évoquée lors de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OTAN, les 16, 17 et 18 décembre prochains à Paris.

— En soulignant que cette participation anglaise aux travaux préparatoires demeure "sans engagement", on ne cache pas, de même source, que le gouvernement britannique n'a rien perdu de la méfiance, qu'il affichait il y a quelques mois envers la force multilatérale.

Le point de vue britannique se résume par trois genres d'objections:

A) Politiquement, la force multilatérale ne donnerait pas satisfaction aux pays européens car Washington conserverait un droit de veto absolu sur les fusées Polaris dont serait armée la future Armada Internationale; c'est-à-dire que la force n'entrerait en action que si les Etats-Unis jugeaient inévitable un échange thermonucléaire avec l'URSS.

B) Militairement: la force multilatérale constituerait purement et simplement une nouvelle unité nucléaire américaine, or une multiplication des armes déjà produites en nombre suffisant paraît préjudiciable à une époque où un ennemi éventuel n'ignore pas que les ressources employées pour stocker des Polaris pourraient être affectées à la mise au point d'engins plus efficaces.

C) Financièrement: les crédits d'un milliard 400 millions de livres envisagés pour force multilatérale constituent un obstacle majeur, et démontrent au surplus que les auteurs du projet ne se sont pas inspirés de la formule "coût-efficacité" qui anime en principe les stratèges du pentagone et en vertu de laquelle le rendement d'une armée ou d'une unité doit être établi en fonction de son prix de revient.

L'AFFAIRE MANCROFT

Le boycott d'Israël

LONDRES — Les ambassadeurs à Londres de trois pays arabes — Arabie Séoudite, Irak et Libye — se sont entretenus hier avec lord Carrington, vice-ministre des affaires étrangères, de questions relatives au boycottage d'Israël par les pays arabes.

La réunion s'est tenue à la demande de l'ambassadeur d'Arabie Séoudite à Londres, cheik Hafiz Wahba.

Ce dernier leur a dit que le gouvernement britannique ne désire pas prendre position dans le conflit arabo-israélien, mais qu'il s'oppose à toute immixtion dans les affaires intérieures britanniques et à toute atteinte à la liberté commerciale des firmes anglaises.

Les trois ambassadeurs représentaient les chefs de missions diplomatiques des pays arabes à Londres, qui s'étaient réunis samedi afin de procéder à un échange de vues sur la controverse suscitée en Grande-Bretagne par la démission du président de la compagnie d'assurances Norwich.

La compagnie "Norwich Union" a confirmé, la semaine dernière, la démission de lord Mancroft, président de son conseil d'administration, démission due aux représentations de pays arabes.

Lord Mancroft, qui s'est abstenu jusqu'ici de tout commentaire sur cette affaire, est également directeur d'une chaine de magasins, dont le président, sir Isaac Wolfson, a fait des dons importants à Israël.

A l'issue de l'entretien qu'ont eu pendant 40 minutes les trois ambassadeurs avec lord Carrington, M. Abdul Rahman Al-Bazzaz, **ambassadeur d'Irak, a déclaré aux journalistes que d'autres entretiens seraient peut-être nécessaires, mais que les ambassadeurs ne l'avaient pas formellement demandé.**

(Suite à la page 8)

Khrouchtchev promet un effort dans la production des biens d'équipement

MOSCOU — Le premier ministre Khrouchtchev a exposé hier sa politique d'achat de blé à l'étranger, soulignant le contraste qu'elle présente avec l'époque stalinienne, alors que le peuple n'avait que le droit de mourir de faim.

M. Khrouchtchev inaugurait alors la réunion de Plénum du Comité central du parti communiste soviétique au Palais du Kremlin.

M. Khrouchtchev a commencé par exposer les succès de la Russie — la productivité a presque doublé et le produit national brut a augmenté de 2.7 fois au cours des 10 dernières années.

L'an dernier, la Russie a produit 1.8 fois autant de céréales, 2.4 fois autant de viande, 2.7 fois autant de lait, 3.2 fois autant d'oeufs, presque le double de la récolte de betteraves à sucre et 12 pour cent de plus de coton qu'en 1953.

Mais, a-t-il dit, l'année 1963 a été une année de mauvaise température et le dur hiver a été suivi par une grave sécheresse.

Les récoltes d'hiver ont dépéri sur des millions d'acres et la moisson a été moins considérable que l'an dernier.

Il y a eu une grave pénurie de céréales, particulièrement de blé, a-t-il ajouté.

Mais la moisson de 1963 a tout de même été plus considérable que celle de 1953 et certaines personnes demandent: "Comment cela se fait-il? Auparavant, avec la même moisson brute de céréales, ils vendaient des céréales. Maintenant, ils en achètent."

M. Khrouchtchev a répliqué: "Que peut-on répondre à ces gens? On peut leur répondre que si les méthodes de Staline et de Molotov, pour assurer du blé au peuple, avaient été appliquées cette année il aurait encore été possible d'en exporter. Telle était, en effet, leur méthode: exporter des céréales tandis que des gens mouraient de faim dans certaines régions".

Industrie chimique

M. Khrouchtchev a déclaré que l'industrie chimique représente une des principales branches de l'économie du pays et que son développement est un des facteurs les plus importants pour la constitution de la base matérielle du communisme.

Les projets prévoient de porter la production totale de l'industrie chimique d'ici 1970 au triple de son niveau de 1953, et de porter la fabrication d'engrais chimiques entre 70 et 80 millions de tonnes au cours des sept prochaines années.

Deux cents nouvelles entreprises seront construites et plus de 500 reconstruites, et le total des investisements dans l'industrie chimique et ses applications à l'agriculture dépassera 42 milliards de roubles, a précisé M. Khouchtchev.

Besoins du peuple

M. Khrouchtchev a souligné que c'était la première fois que le parti communiste et le gouvernement soviétique avaient l'occasion d'effectuer des investissements importants à des secteurs de la production chargés de satisfaire directement les besoins du peuple.

La production d'engrais chimiques est passée de sept millions de tonnes en 1953 à 20 millions cette année, a dit M. Khrouchtchev. "Ceci n'est pas un mauvais résultat, a-t-il ajouté, mais cette quantité ne suffit pas à notre agriculture.

"Nous sommes sérieusement en retard dans ce domaine et il en résulte un déficit des récoltes et du rendement agricole à l'hectare".

"Nos ennemis"

Les ennemis de l'Union soviétique, a poursuivi le président du conseil soviétique, se sont réjouis du fait que l'année agricole ait été mauvaise dans le pays, et que par conséquent ce pays pourrait être pris politiquement à la gorge. "C'est ce que demandent les ennemis les plus réactionnaires et les plus acharnés du socialisme, comme Adenauer", a-t-il affirmé. Ils disent tout net qu'avant que ne soient vendus du blé ou fournis des produits chimiques à l'Union soviétique, des exigences politiques doivent être exprimées. Messieurs les impérialistes, par de telles déclarations, vous ne faites que trahir votre impuissance contre le monde nouveau. Le système socialiste est né sans votre bénédiction, nous vivons et nous nous développons sans votre appui, et nous comptons exécuter nos plans pour les sept prochaines années sans votre appui... n'essayez pas de dicter vos conditions politiques à l'Union soviétique. Vous ne savez pas à qui vous avez affaire".

(Suite à la page 8)

Washington espère que la CEE ne majorera pas les droits sur l'acier

WASHINGTON — Les discussions se poursuivent activement entre les Six et les Etats-Unis pour éviter une répétition de la "guerre du poulet", dans le champ de l'acier cette fois. Washington continue d'espérer que les pays de la Communauté européenne vont renoncer pour le moment du moins à relever les droits de douane sur l'acier, en attendant la prochaine rencontre du Kennedy Round, au mois de mai à Genève.

On souligne à Washington, dans les milieux gouvernementaux que même si — selon la CEE — les Etats-Unis seraient sans doute les producteurs les moins touchés par une augmentation des droits sur l'acier, ils demeurent opposés à toute mesure de cette nature.

Les craintes américaines portent sur les effets psychologiques d'un relèvement des droits européens sur l'acier. On redoute d'une part à Washington que la nouvelle initiative européenne, si elle devait se concrétiser avant la grande négociation tarifaire du printemps prochain à Genève, ne contribuent à alimenter les tendances protectionnistes qui existent en Europe aussi bien qu'aux Etats-Unis et qui risquent de compromettre le succès de la négociation.

On fait remarquer d'autre part que le secteur sidérurgique aux Etats-Unis est particulièrement sensible en ce moment et qu'un relèvement des droits européens sur l'acier compliquerait la tâche du gouvernement qui a résisté jusqu'ici aux pressions de ce secteur en vue d'obtenir une limitation des importations.

En ce qui concerne enfin l'éventualité d'un accord international sur l'acier réunissant producteurs et importateurs, l'administration américaine attend qu'une proposition concrète soit formulée pour arrêter une position.

Adenauer: de Gaulle n'a pas d'animosité envers les E.-U. mais des réserves pour la G.-B.

WASHINGTON — Dans une interview accordée à l'hebdomadaire américain "U.S. News and World Report", M. Konrad Adenauer déclare que le général de Gaulle ne nourrit aucune animosité à l'égard des Etats-Unis mais exprime des réserves vis-à-vis de la Grande-Bretagne.

L'ancien chancelier fédéral allemand répondait à la question: Comment envisagez-vous les relations futures entre le président Johnson et le général de Gaulle?

Adenauer a déclaré qu'il ne savait pas si le président Johnson aurait le temps de s'occuper des problèmes difficiles liés à la question nucléaire avant les élections de l'an prochain. Mais, a-t-il ajouté: "Je connais assez bien de Gaulle. Il ne nourrit aucune animosité à l'égard des Etats-Unis. Il n'en a jamais nourri. Mais il a exprimé des réserves vis-à-vis de la Grande-Bretagne et ces réserves se sont accentuées en décembre de l'an dernier parce qu'il a estimé que Macmillan aurait dû lui expliquer plus franchement ses intentions".

M. Adenauer se référait sans doute au tête-à-tête de Gaulle-Macmillan de Rambouillet, en décembre dernier, peu avant la rencontre de Nassau, Bahamas, au cours de laquelle le premier ministre britannique a conclu, avec le président Kennedy, un accord d'achat de fusées Polaris.

Le Dr Adenauer a ajouté que la différence de traitement réservée par les Etats-Unis à la Grande-Bretagne et à la France à propos de la communication d'informations atomiques était "insupportable" au général de Gaulle.

De plus, a-t-il dit, "le projet de force nucléaire multilatérale ne prend pas corps. Il existe ainsi une zone d'insécurité pour le monde entier car deux puissances seulement, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne peuvent se défendre au moyen d'armes nucléaires, d'où le désir de la France de modifier ceci dans son propre intérêt."

Commentant l'assassinat du président Kennedy, M. Adenauer a déclaré: "Si de Gaulle disparaissait, ce serait un coup terrible porté à nous tous, à toute l'Europe et au monde entier".

"Peut-être le danger pourrait même être alors plus grave qu'il n'a été, car une guerre civile avec les communistes pourrait éclater en France et ceci pourrait fournir aux soviétiques l'occasion de se lancer dans des affaires très déplaisantes".

La situation politique serait encore délicate à Saïgon

SAIGON — Des informations reçues à Saïgon font état de situations qui pourraient bientôt se montrer préoccupantes pour le nouveau gouvernement du Sud-Vietnam.

Selon l'hebdomadaire catholique "Song Dao" "religion vivante", certains des fonctionnaires mis en place par le nouveau régime dans la province de Quang Nam, à environ 400 milles au nord de Saïgon se livreraient à des persécutions contre les catholiques.

D'autre part, des informations venant de différentes villes signalent que les autorités locales y seraient grandement préoccupées par l'agitation que les communistes entretiennent dans la population et notamment parmi les étudiants.

Le malaise qui va croissant chez les étudiants traduit une reprise des efforts déployés par les communistes pour tirer avantage de la situation politique au Sud-Vietnam à la suite du coup d'Etat qui renversa le régime du président Diem, estiment à Saïgon les observateurs politiques. . . . . .

Les communistes essayent de paralyser les efforts du nouveau régime pour mobiliser la population contre les rebelles du Vietcong, ajoutent les mêmes observateurs.

En ce qui concerne les persécutions religieuses dont seraient victimes les catholiques, l'hebdomadaire catholique 'Song Dao' affirme que, dans la paroisse de My Xuyen, 600 catholiques sont l'objet de persécutions, et que six d'entre eux ont été arrêtés depuis le coup d'Etat.

Les catholiques n'osent plus assister aux offices religieux et font disparaître les autels de leurs maisons, ajoute l'hebdomadaire catholique.

Un dirigeant catholique a été arrêté, et certains autres sont soumis à des cours d'éducation politique. Enfin, on a fait circuler des rumeurs laissant entendre que des armes auraient été trouvées chez des prêtres et qu'avant le coup d'Etat, les catholiques se préparaient à assassiner les bouddhistes.

Des incidents dirigés contre les catholiques ont été signalés à de nombreuses reprises dans les provinces du nord.

Quant au malaise qui sévit chez les étudiants, il s'est manifesté même à Saïgon où ont eu lieu des manifestations et où les étudiants ont demandé le départ de certains professeurs qu'ils accusent d'avoir collaboré avec le régime Diem. Le recteur de l'université de Saïgon a dû donner sa démission sous la pression des étudiants.

Des indices certains donnent à penser que les communistes ne seraient pas étrangers aux dernières manifestations étudiantes, déclare-t-on à Saïgon de source non gouvernementale généralement digne de foi.

Des manifestations ont également eu lieu à Hue et dans diverses autres villes du nord et le général Do Cao Tri, commandant la région militaire, a dû plusieurs fois s'adresser en personne aux manifestants pour leur demander le retour au calme.

Portugal: arrestations

LISBONNE. — Plusieurs opposants au régime de M. Salazar ont été arrêtés au cours des derniers jours à Lisbonne, déclare-t-on de source généralement bien informée.

Parmi les personnes arrêtées, dit-on de même source, figurent le cinéaste Manuel de Oliveiras, l'avocat Mario Cal Grando, l'écrivain Urbano Tavares Rodrigues, et le Dr Luis Hernani, Dias Amado.

Dean Rusk à Londres

WASHINGTON — M. Dean Rusk, secrétaire d'Etat américain, se rendra en visite à Londres le 18 décembre pour y avoir des entretiens avec le gouvernement britannique, a annoncé hier le département d'Etat.

Le secrétaire d'Etat se rendra à Londres après avoir assisté à Paris au conseil ministériel de l'OTAN.

M. Dean Rusk arrivera à Londres le 18 au soir et demeurera 24 heures environ dans la capitale britannique. . . Le porte-parole du département d'Etat a déclaré ne pas savoir qui M. Dean Rusk rencontrera à Londres, mais dans les milieux autorisés américains on déclare qu'il s'entretiendra sans doute avec sir Alec Douglas-Home, premier ministre et M. Butler, secrétaire au Foreign Office.

Père Noël préfère le nouveau

Ouvert tous les soirs jusqu'à 9 h. jeudi et vendredi 9h.30 SAMEDI: 5h.30

Dupuis

Toute maitresse de maison avertie appréciera ces DONS à NOËL

Couvre-lits "HEIRLOOM"

simple ou double SPECIAL NOEL — ch. 12.98

d'inspiration COLONIALE toujours à la page

Une aubaine opportune avant "Noël"

Tous ces couvre-lits en blanc neige ou blanc antique sont LAVABLES ET REVERSIBLES. Tout en coton avec bordure d'une frange sur les trois côtés à la vue. LES COINS ARRONDIS.

ord. 19.98

DUPUIS — TROISIEME, RAYON 160

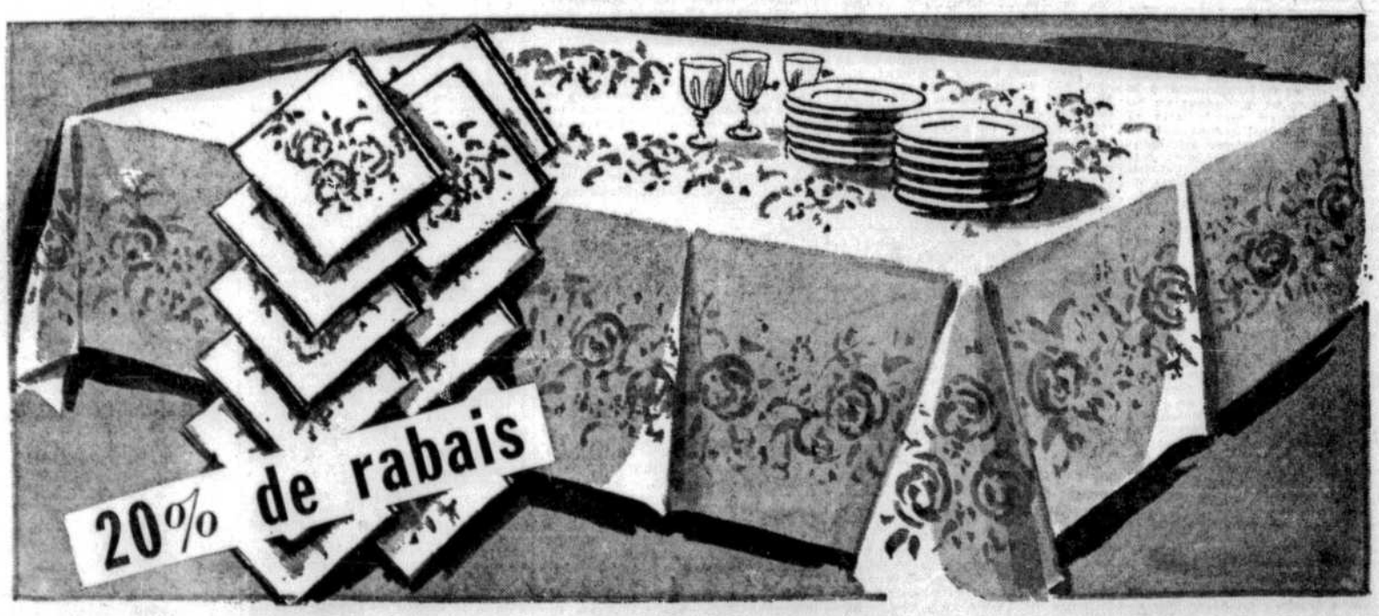

PARURE de TABLE GRAND LUXE!

CHAQUE ENSEMBLE DANS LUXUEUSE BOITE DE FANTAISIE

LE CADEAU DES CADEAUX!

nappe de 68 x 88 po. AVEC 8 SERVIETTES. Ord. 25.00 — COMPLET 18.88

nappe de 68 x 108 po. AVEC 12 SERVIETTES. Ord. 35.00 — COMPLET 26.66

DUPUIS — TROISIEME, RAYON 140

Dupuis Frères 865 EST, RUE STE-CATHERINE MONTREAL COMMANDES TÉLÉPHONIQUES VI. 2-6171 AUTRES APPELS VI. 2-5151